

LONGCHAMP SICAV

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>résolutions</i>	4
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	5
<i>comptes annuels agrégés</i>	9
<i>bilan</i>	10
<i>actif</i>	10
<i>passif</i>	11
<i>hors-bilan</i>	12
<i>compte de résultat</i>	13
<i>annexes</i>	14
<i>règles & méthodes comptables</i>	14
LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND	16
LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND	68
LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND ..	114
LONGCHAMP AUTOCALL FUND	177
LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKET UCITS FUND	226

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30 rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30 rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Crystal Park - 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury COUPLEZ

Informations concernant les placements et la gestion

Au 29 décembre 2023 la Sicav LONGCHAMP SICAV comprenait 5 compartiments :

Compartiment n°1 : LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND

Compartiment n°2 : LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND

Compartiment n°3 : LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND

Compartiment n°4 : LONGCHAMP AUTOCALL FUND

Compartiment n°5 : LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKET UCITS FUND

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont accessibles sur le site web www.longchamp-am.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, 30 rue Galilée - 75116 Paris. Tél : 01.71.70.40.30. Courriel : ir@longchamp-am.com. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.
- Date de création de la Sicav : 22 août 2019.

résolutions

Soumises au vote lors de l'assemblée générale ordinaire du xxx.

PREMIERE RESOLUTION

xxx

DEUXIEME RESOLUTION

xxx

TROISIEME RESOLUTION

xxx

QUATRIEME RESOLUTION

xxx

CINQUIEME RÉSOLUTION

xxx

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

LONGCHAMP SICAV
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT
30, rue Galilée
75116 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments LONGCHAMP SICAV relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**LONGCHAMP SICAV****Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Instruments financiers structurés valorisés par les émetteurs :

Les instruments financiers structurés sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix de ces instruments sont calculés par leurs émetteurs et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données et hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables des compartiments concernés. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

3. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables des compartiments concernés. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

4. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LONGCHAMP SICAV

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LONGCHAMP SICAV

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.04.30 13:11:03 +0200

comptes annuels agrégés

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	454 784 291,87	333 401 198,88
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	348 926 630,13	228 185 909,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	57 821 197,91	72 629 966,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	1 991 520,00	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	44 169 546,02	30 406 884,92
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	504 822,50	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 370 575,31	2 178 437,83
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 483 775,93	7 890 846,97
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 483 775,93	7 890 846,97
Comptes financiers	36 895 929,87	19 891 733,93
Liquidités	36 895 929,87	19 891 733,93
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	495 163 997,67	361 183 779,78

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	473 991 909,92	343 422 282,41
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 038 901,47	1 727 059,48
• Report à nouveau	887 996,21	160 485,72
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 908 234,19	-3 380 631,53
• Résultat de l'exercice	3 611 887,54	6 155 446,19
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	487 438 929,33	348 084 642,27
Instruments financiers	884 449,52	1 706 546,22
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	884 449,52	1 706 546,22
Dettes	6 797 073,50	11 392 578,31
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 797 073,50	11 392 578,31
Comptes financiers	43 545,32	12,98
Concours bancaires courants	43 545,32	12,98
Emprunts	-	-
Total du passif	495 163 997,67	361 183 779,78

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	82 423 366,83	44 526 400,49
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	27 562 910,18
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	7 299 954,02	12 192 748,10
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	657 871,00	54 122,31
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 390 401,69	4 608 341,22
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 898 926,06	5 505 715,68
• Produits sur titres de créances	12 971,03	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	68,76
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	11 960 169,78	10 168 247,97
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-34 766,12	-97 158,66
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-34 766,12	-97 158,66
Résultat sur opérations financières (I - II)	11 925 403,66	10 071 089,31
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 138 639,56	-4 189 534,83
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	3 786 764,10	5 881 554,48
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-174 876,56	273 891,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	3 611 887,54	6 155 446,19

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Création Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

La SICAV a été créée le 22 août 2019 par apport des actifs des FCP indiqués ci-après à la rubrique « Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice ».

Informations communes aux compartiments

Méthode retenue pour l'agrégation des comptes

Il est tenu une comptabilité distincte pour chacun des compartiments. Les règles et méthodes comptables sont propres à la Sicav. Le Bilan, le Hors Bilan et le compte de résultat sont établis par agrégation des compartiments.

Devise retenue pour l'agrégation des compartiments

L'agrégation des compartiments sera valorisée en euro.

Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes

Liste des compartiments	Devise de comptabilisation	Agrégation : cours de change retenu
LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND	EUR	-
LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND	EUR	-
LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND	EUR	-
LONGCHAMP AUTOCALL FUND	EUR	-
LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKET UCITS FUND	EUR	-

Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice

Liste des compartiments	Date d'ouverture	Date de fermeture
-	-	-
-	-	-
-	-	-

Comptes annuels de chaque compartiment

Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

Règles et méthodes comptables (*)

Compléments d'information (*)

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats- Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions SUH, SH, EBUH, EBH, R1UH, R1H et R2UH) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND est de réaliser, une performance relative et absolue nette de frais supérieure à son indicateur de référence, un indice représentatif du marché indien sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Indicateur de référence :

Le compartiment n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un objectif de performance a posteriori.

L'indicateur de référence du compartiment est le MSCI India Net Total Return EUR Index, calculé en euros dividendes réinvestis, publié par MSCI,

Inc., construit pour suivre la performance d'actifs indiens listés sur le Mumbai Stock Exchange.

Code Bloomberg : M0IN INDEX

L'administrateur de cet indicateur est Morgan Stanley Capital International, Inc. Conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'EMMI a jusqu'au 1er janvier 2020 pour demander un enregistrement. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'a pas encore obtenu un enregistrement et n'est donc pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

- Pour les actions non-couvertes contre le risque de change (SUH, EBUH, R1UH, R2UH), l'Indicateur de Référence est le MSCI India Net Total Return Index (MSCI India EUR, symbole : M0IN), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC, est un indice total return, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs indiens listés sur le marché actions indien. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI India Net Total Return EUR Index est MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : <https://www.msci.com>

- Pour les actions couvertes contre le risque de change (SH, EBH, R1H), l'indicateur de référence est le MSCI India 100% Hedged to EUR Index qui réplique l'indice de référence principal en intégrant la couverture de change en EUR/INR (« hedge impact »). L'administrateur du MSCI India 100% Hedged to EUR Index est MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC.

Cet indice ne fait pas l'objet d'une publication par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC. ; les modalités de calcul et les valeurs de cet indicateur sont néanmoins disponibles sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de Longchamp Asset Management (par courrier à l'adresse : 30 rue Galilée - 75116 – Paris ou par e-mail à ir@longchamp-am.com).

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

Pour atteindre l'objectif de gestion, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a choisi de déléguer la gestion à un spécialiste du marché actions indien, DALTON INVESTMENT INC. (« DALTON »). James B. Rosenwald, associé fondateur de la société, et Venkat Pasupuleti sont en charge de la gestion déléguée du compartiment.

Stratégie d'investissement

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en achetant et vendant principalement des titres de sociétés domiciliées en Inde, ou de sociétés ayant une exposition importante à l'Inde. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un événement prédit venait à se produire, (b) des investissements directs dans des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en private equity, mais dans des sociétés cotées et affichant un flottant) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier.

Le processus de construction de portefeuille suit une démarche « bottom-up » afin d'élaborer un portefeuille d'entreprises solides avec des avantages compétitifs qui devraient pouvoir profiter de la croissance à long terme.

Spécifiquement, DALTON vise des leaders du marché :

- Dans des marchés de niche
- Démontrant un alignement des dirigeants avec les actionnaires
- Traitant à des niveaux d'évaluation que DALTON juge très sous-évalués en termes de EV/EBITDA, Net Cash/Market Capitalisation, Price/Book and Return on Equity.

La philosophie d'investissement de DALTON est basée sur l'application disciplinée des principes d'investissement de valeur avec un accent particulier sur l'alignement d'intérêt des dirigeants des sociétés et les actionnaires. La philosophie d'investissement se traduit par un processus qui inclut les quatre critères d'investissement suivants :

1. De bonnes entreprises selon l'analyse de DALTON – avec typiquement des flux de trésorerie et des bilans solides, en avance sur la compétition.
2. Une importante marge de sécurité – l'action se négocie à escompte significatif par rapport à la valeur intrinsèque évaluée par DALTON.
3. Les intérêts des dirigeants sont alignés avec ceux des actionnaires.
4. La direction a démontré un solide historique de réinvestissement du capital.

Pour sélectionner les entreprises dans lesquelles le compartiment investit, DALTON réalise dans un premier temps une analyse des sociétés et de leur bilan financier en utilisant des bases de données disponibles au public, en mettant en œuvre les filtres d'investissement internes et en utilisant d'autres outils quantitatifs propriétaires. L'historique des programmes de rachats et des hausses de dividendes est aussi étudié car ce sont des facteurs importants pour l'évaluation d'une opportunité d'investissement.

Les équipes de gestion des entreprises prospectées sont ensuite étudiées par l'équipe d'analystes de DALTON située en Californie et en Inde pour identifier les décisionnaires clés des sociétés. DALTON cherche notamment à s'assurer de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires minoritaires de la société.

Suite à cette analyse, DALTON effectue une visite de la société sur place et cherche à confirmer les avantages compétitifs durables au sein du secteur et les attentes de l'équipe de direction lors d'une « due-diligence » complète.

Enfin, suite à cette visite, DALTON réétudie ce qu'ils pensent être la vraie valeur intrinsèque de chaque titre en appliquant leur analyse fondée sur la valeur actualisée des cash flows. Cette analyse aide DALTON à déterminer les points d'entrée et de sortie.

Afin de couvrir le portefeuille long, DALTON peut recourir à des positions short dans le respect de la réglementation indienne, notamment au travers de futurs sur actions ou des futurs sur indice. L'exposition nette du compartiment au marché actions sera comprise entre 0 et 100% de l'actif net.

Analyse extra-financière

Lorsqu'ils évaluent les opportunités d'investissements à envisager pour le compartiment, Dalton Investments Inc (la « Société de Gestion par Délégation » ou le « Gérant Délégué ») tient également compte de sa politique d'investissement durable. Le Gérant Délégué cherchera donc à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et à prendre en compte le risque de durabilité dans sa philosophie d'investissement, son analyse et son processus décisionnel.

Le Gérant Délégué estime que la prise en compte du risque de durabilité et des facteurs ESG complète l'approche plus large liée à la sélection de titres de « bonnes entreprises » avec un horizon d'investissement à long terme.

Dans la mesure du possible et lorsque cela est jugé approprié, Dalton s'engagera auprès des sociétés du portefeuille, cherchant à promouvoir des changements positifs sur les questions ESG et en se concentrant, entre autres, sur les facteurs de gouvernance.

Dans le cadre de sa politique d'investissement durable, Dalton applique sa propre méthodologie, ce qui favorise à son sens l'évaluation la plus précise des pratiques ESG d'une société en portefeuille. Dalton attribue une note interne qui se fonde notamment sur l'analyse par ses équipes des informations communiquées par une entreprise et de l'ensemble des données disponibles mises à disposition par des tiers. Sur la base de ce référentiel propriétaire, Dalton est en mesure de fournir une analyse extra-financière ou une notation pour au moins 80% des positions en portefeuille dont les émetteurs sont situés en Inde et dans les pays « Émergents » et pour au moins 90% des positions en portefeuille dont les émetteurs sont situés dans des pays « développés ».

Dalton applique également un filtrage d'exclusion similaire à la liste d'exclusion de la Société Financière Internationale du Groupe de la Banque Mondiale :

(https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/company-resources/ifcexclusionlist).

Ce Compartiment répond à la classification d'un Article 8 (Règlement SFDR) car il promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

La politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse :

www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Le Compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Politique d'investissement

Le compartiment peut investir ses actifs dans n'importe quel secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégué.

Le compartiment peut investir dans des Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des investissements dans des organismes de placements collectifs.

Le compartiment ne prendra pas de position physique courte mais seulement au travers de futurs/CFD/Swaps sur indices, actions ou paniers d'actions.

L'exposition nette aux actions du compartiment sera limitée à 100% et généralement comprise entre 60% et 100% de l'actif net du compartiment.

Le gestionnaire de portefeuille délégué, peut investir dans des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières. Ces investissements peuvent inclure des sociétés de petites ou grandes capitalisations boursières, mais seront principalement réalisés sur des sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 0.5 milliards de dollars américains ou 1 million de dollars américains de volume quotidien moyen échangé. L'exposition aux capitalisations boursières de moins de 1 milliard de dollars américains sera limitée à 20% de l'actif net du compartiment.

Le risque du compartiment sera géré en employant des limites sur les positions (suivi de « stop-loss ») et en gérant le niveau d'exposition entre 0% et 100% de l'actif net.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt) et des P-NOTES dans la limite de 100% de l'actif net et dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net dans un but d'exposition du portefeuille.

Le compartiment sera principalement investi ou exposé en Ruppies.

Cependant, si la Société de Gestion Déléguée venait à identifier une opportunité d'investissement dans des sociétés libellées dans d'autres devises mais dont une partie significative des revenus a une exposition importante à l'Inde, le compartiment pourrait investir dans d'autres devises à hauteur de maximum 100% de l'actif net.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé au marché actions.

Cependant, en cas d'anticipations négatives sur le marché actions indien, le compartiment se réserve la possibilité d'investir une part de son actif net en instruments du marché monétaire et obligataire court terme de la zone OCDE libellés en Euros ou en USD exclusivement (maximum 100% de l'actif net) dans le cadre d'une stratégie plus défensive. Il pourra aussi opter pour des couvertures sous forme de forward ou d'options sur devises (Euro contre Ruppies ou USD contre Ruppies), ou sous forme de positions vendeuses actions prises au travers de futurs/swap/cfd.

La Société de Gestion Déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits obligataires et monétaires.

Les actions SUH, EBUH, R1UH et R2UH seront libellées en euros et seront exposées au risque de change Euro/Ruppie. Ces actions pourront également être couvertes contre le risque de change Euro/Ruppie à la discrétion du gérant délégué.

Les actions SH, EBH et R1H seront libellée en euros. Le risque de change Euro/Ruppie sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/-5% de l'actif net.

Stratégie d'investissement - actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions indiennes ou de sociétés ayant une exposition importante à l'Inde.

Le compartiment pourra investir dans des sociétés de capitalisations boursières de toute taille mais se concentrera sur les capitalisations boursières supérieures à 0.5 milliards de dollars américains ou 1 million de dollars américains de volume quotidien moyen échangé. L'exposition aux capitalisations boursières de moins de 1 milliard de dollars américains sera limitée à 20% de l'actif net du compartiment.

Les actions seront principalement en Ruppies.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt) dans un but d'exposition du portefeuille dans la limite de 100% de l'actif net.

Bien que l'exposition nette aux actions dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100% de l'actif net, celle-ci se situera généralement entre 60% et 100%.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE libellés en Euro ou en USD. Ces titres seront notés au moins BBB- selon l'analyse de la Société de Gestion (Investment Grade).

Dettes privées

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations privées à taux fixe ou à taux variable libellés en Euro ou en USD.

Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire et obligataire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de BBB- selon l'analyse de la Société de Gestion (Investment Grade).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

Parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM / FIA suivants :

- OPCVM Monétaires au sens du Règlement MMF afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.
- OPCVM/FIA de type Exchange Traded Funds.

Ces OPCVM et FIA peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure : des contrats de changes à terme, futures, options ou swaps pour couvrir le risque de change ou s'exposer au risque action ou couvrir le risque action.

Le risque de change Euro/Roupie sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/- 5% pour les actions couvertes en devise (SH, EBH et R1H). Les autres actions pourront être couvertes contre le risque devise à la discrétion du gérant délégué.

Titres intégrant des dérivés

Le compartiment peut également investir dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net et dans des P-NOTES dans la limite de 100% de l'actif net pour exposer le portefeuille au risque crédit.

Le gérant n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Contrat constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- **Corrélation** : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- **Diversification** : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- **Conservation** : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- **Interdiction de réutilisation** : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque :

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion Déléguée. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que

son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque de marché actions : le risque est lié à une évolution du marché action inverse à l'exposition du portefeuille, tel qu'une baisse globale du marché actions. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de taux : il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux obligations convertibles : Le compartiment peut être soumis au risque d'obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'assèchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risques en matière de durabilité : Les risques de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur du compartiment. Cette incidence négative (financière, juridique ou réputationnelle) peut résulter des impacts (ou impacts perçus) d'une entreprise sur l'environnement (c'est-à-dire l'air, l'eau, le sol), sur les parties prenantes de l'entreprise (par exemple, les employés, clients, communautés locales) ou sur la structure de gestion de l'entreprise (par exemple, mauvaise conduite, corruption, droits des actionnaires, conformité fiscale).

Le risque de durabilité est une catégorie de risque évolutive qui varie selon les secteurs et les emplacements géographiques. Etant

donné que le compartiment est investi dans divers secteurs et industries, les sociétés sous-jacentes peuvent être exposées à divers risques environnementaux, sociaux et gouvernementales tels que la pollution, l'accès aux ressources naturelles, la confidentialité des données, la chaîne d'approvisionnement et risque lié au travail. Le compartiment étant principalement investi dans des entreprises opérant dans les marchés émergents, il peut être exposé à des risques de durabilité plus élevés dans certains domaines tels que la pollution, le stress hydrique, le changement climatique, la corruption et le travail des enfants ou le travail forcé. En raison de la nature diversifiée des titres détenus en portefeuille, le délégataire financier n'a pas identifié un risque de durabilité spécifique auquel le compartiment serait exposé de manière significative, réduisant ainsi la probabilité d'une incidence importante sur le rendement du compartiment. Cependant, en raison de la nature systémique des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur les rendements du compartiment.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion a classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR.

La Société de Gestion Déléguée évalue et intègre certains facteurs ESG à plusieurs étapes du processus d'investissement. Cette analyse est considérée comme un élément important pour contribuer au rendement des investissements à long terme et une technique efficace d'atténuation des risques. La Société de Gestion Déléguée estime que ses capacités de recherche liées à l'ESG peuvent contribuer à améliorer la performance relative du portefeuille, en particulier en réduisant l'exposition aux pays, aux secteurs et aux titres présentant des risques ESG négatifs importants.

Pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG, la politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- SUH** Investisseurs institutionnels
- SH** Investisseurs institutionnels
- EBUH** Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- EBH** Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- R1UH** Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- R1H** Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

R2UH Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 1^{er} mars 2013.*
- *Date de création de la Sicav : 22 août 2019.*

rapport de gestion du conseil d'administration

En 2023, l'action SUH de Dalton India UCITS Fund (le "Fonds") a enregistré une hausse de 20,23% par rapport à l'indice, qui lui a progressé de 16,71%.

L'action EBUH a augmenté de 20.11%. L'action RIUH a augmenté de 19.64%.

Les principaux contributeurs de l'année incluent Cyient Ltd et Varun Beverages Ltd.

Cyient est une entreprise de services d'ingénierie et de technologie de taille moyenne, située à Hyderabad, qui se différencie par un fort accent sur les transports (aérospatiale et ferroviaire), la connectivité (communications) et la durabilité (énergie et mines). La société a également identifié de nouveaux domaines de croissance tels que l'automobile, la santé et les sciences de la vie, ainsi que les semi-conducteurs. Cyient apporte une expertise en conception et en domaine dans ses secteurs verticaux de prédilection et travaille en étroite collaboration avec les OEM sur le côté innovation produit, contrairement aux entreprises de services informatiques indiennes plus traditionnelles axées sur les logiciels. Sa verticalité de fabrication axée sur la conception fournit des services de bout en bout, de la conception à la fabrication des composants en étroite collaboration avec les OEM. La société a enregistré une croissance du carnet de commandes de 18% en glissement annuel au cours de l'exercice 2023 et a fourni des perspectives de croissance du chiffre d'affaires de 15 à 20% pour l'exercice 2024 dans le domaine des services, soulignant une forte visibilité de la demande pour ses services malgré l'incertitude macroéconomique mondiale. Cela, ainsi que la réorganisation de l'entreprise en deux entités opérationnelles distinctes (activité de services et activité de fabrication axée sur la conception (DLM)) et l'introduction en bourse subséquente de l'activité DLM, ont stimulé le sentiment des investisseurs.

Varun Beverages est le plus grand franchisé de PepsiCo en dehors des États-Unis, opérant dans 27 États et 7 territoires de l'Union en Inde et représentant plus de 85% du volume de ventes de boissons de PepsiCo en Inde. La sous-pénétration sévère en Inde avec une consommation par habitant faible par rapport aux normes mondiales (44 bouteilles de consommation par habitant en Inde contre 271 bouteilles en Chine, 1 496 bouteilles aux États-Unis et 1 489 bouteilles au Mexique) offre à Varun une longue piste de croissance. De plus, la société vise des catégories adjacentes telles que les jus, les boissons laitières, le Gatorade, etc., pour maintenir sa trajectoire de croissance robuste. Alors que l'Inde offre à Varun une ample marge de pénétration dans de nouveaux territoires et catégories de produits émergents, Varun recherche de nouveaux territoires à l'étranger. Varun a rapidement développé ses activités internationales (TCAC du volume des ventes d'environ 23% sur la période 2018-2022). Varun détient déjà la franchise PepsiCo pour les territoires du Népal, du Sri Lanka, du Maroc, de la Zambie et du Zimbabwe. De plus, la société a annoncé l'acquisition de The Beverage Company, basée en Afrique du Sud, lui permettant d'entrer sur le plus grand marché d'Afrique. Varun a remporté le prix du "Bottler international de l'année de PepsiCo" pour 2022 et le parcours réussi de son équipe de direction a conduit PepsiCo à offrir de nouveaux territoires à l'international, ce qui devrait conduire à une croissance continue du volume à l'avenir. Varun a publié des résultats solides ce trimestre – la croissance du volume s'est accélérée et la marge de livraison était supérieure. Dans l'ensemble, le solide parcours d'exécution de la direction et la visibilité sur la croissance nous maintiennent positifs sur l'action. Cependant, nous avons réduit la position car l'action a augmenté, entraînant une valorisation un peu étirée.

Les principaux détracteurs de l'année incluaient Genpact et City Union Bank Ltd.

Genpact est une entreprise de BPM de premier plan avec plus de 118 900 employés répartis dans 35 pays, servant des clients, dont de nombreux clients Fortune 500 mondiaux dans des secteurs verticaux clés. La société s'adresse principalement aux services financiers, à la consommation et aux soins de santé, ainsi qu'aux secteurs des hautes technologies et de la fabrication, et se concentre sur la conception et l'exécution d'opérations intelligentes et de services de transformation, fournissant des services numériques, de conseil et d'analyse. Le prix de l'action a été corrigé probablement sur des craintes d'une récession imminente aux États-Unis et de la menace potentielle de l'IA pour les entreprises de BPM. Cependant, la demande pour les services principaux de BPO et d'analyse de Genpact reste solide malgré le contexte macroéconomique incertain. La direction a réitéré les perspectives pour l'exercice 23 dans l'ensemble, appelant à une amélioration de la croissance du chiffre d'affaires au S2 2023. La demande pour les opérations numériques de Genpact et les solutions de données / technologie / IA reste saine. L'élan des réservations de contrats solides devrait aider Genpact à respecter ses perspectives de croissance du chiffre d'affaires de 6,5 à 8,0 % tout en élargissant les marges et en retournant du capital aux actionnaires par le biais de rachats d'actions et de dividendes. La société se négocie à un rabais important par rapport à ses pairs. Nous maintenons une perspective positive sur l'action car le rapport risque-rendement reste favorable.

City Union Bank (CUB) est une banque régionale privée de taille moyenne et conservatrice, basée dans le sud de l'Inde, axée sur le financement des PME (petites et moyennes entreprises) avec une expérience de plus de 100 ans. La plupart des prêts accordés par CUB sont garantis par des actifs et ont historiquement bien géré les cycles de crédit par rapport aux pairs, avec un coût de crédit moyen à seulement 1 %. La banque a également démontré des paramètres de rendement cohérents sur une longue période - avec des marges nettes d'intérêt saines, et avec le rendement des actifs, le rendement des capitaux propres est resté constamment

supérieur à 15 %. Nous avons initié une position dans CUB en novembre 2022 à un ratio cours / valeur comptable attrayant de 1,5x avec des attentes de croissance élevées à deux chiffres pour les 3 à 5 prochaines années. Cependant, la trajectoire de résultats améliorée de CUB a été impactée par la faiblesse de la croissance du crédit et des obstacles réglementaires imprévus. Le manque de clarté sur la croissance des affaires et l'anticipation d'une provision plus élevée devraient avoir un impact sur la trajectoire des résultats. Nous avons vendu la position en février 2023 car la dynamique risque-rendement n'était pas favorable.

Nouvelles positions acquises au cours de l'année 2023 :

DR REDDY'S LABORATORIES LTD

TASKUS INC

360 ONE WAM LTD

Positions liquidées au cours de l'année 2023 :

MARICO LTD

UNITED BREWERIES LTD

GENPACT LTD

CIPLA LTD/INDIA

CITY UNION BANK LTD

Perspectives de marché

En 2023, le marché boursier indien est resté résilient et a généré des rendements solides malgré les faiblesses des macros mondiaux, la hausse des taux d'intérêt et les incertitudes géopolitiques qui ont maintenu les marchés mondiaux volatils et instables. Les perspectives à long terme de l'économie indienne restent robustes, et le pays devrait être l'une des économies à la croissance la plus rapide du monde au cours de la prochaine décennie, avec pour objectif d'atteindre le statut de revenu intermédiaire élevé d'ici 2047, positionnant l'Inde comme l'un des marchés de croissance à long terme les plus importants pour les multinationales dans un large éventail d'industries, y compris la fabrication, les services et la banque et les services financiers. L'impulsion et l'engagement du gouvernement en faveur de l'amélioration de l'infrastructure, des réformes fiscales, des incitations liées à la production, etc., font de l'Inde l'une des destinations favorables pour les multinationales mondiales cherchant à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement loin de la Chine.

À moyen terme, l'économie devrait croître à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 6 à 7% au cours des 2 à 3 prochaines années. La croissance sera soutenue par des dépenses gouvernementales robustes. Les dépenses en capital du gouvernement central devraient atteindre un niveau record de 3,3 % du PIB d'ici 2024. De plus, les CAPEX privés s'accroissent également grâce à la solidité des bilans du secteur privé, à l'amélioration de l'utilisation des capacités, aux réformes politiques structurelles, etc. De plus, le secteur bancaire indien est sur un pied solide pour soutenir une croissance saine du crédit dans le système. Dans ce contexte positif, les bénéfices des entreprises sont susceptibles de croître à un rythme sain d'environ 20% au cours des 2 à 3 prochaines années, ce qui fait de l'Inde l'un des marchés de croissance les plus attractifs pour les investisseurs mondiaux. En 2023, l'Inde est l'un des seuls marchés majeurs à voir ses BPA révisés à la hausse pour 2024, tandis que toutes les autres grandes économies émergentes ainsi que les États-Unis ont vu leurs bénéfices révisés à la baisse.

La valorisation de l'indice de référence indien est proche d'une prime de 10% par rapport à sa moyenne à long terme, soutenue par les perspectives robustes de croissance des bénéfices des entreprises. Alors que les petites et moyennes capitalisations se négocient à un niveau de prime historique par rapport aux grandes capitalisations, grâce aux flux domestiques de détail solides. Par conséquent, le positionnement du portefeuille du Fonds reste incliné vers les grandes entreprises. De plus, dans l'espace des grandes capitalisations, la valorisation reste attrayante pour les grandes banques du secteur privé (notre principale exposition dans le portefeuille) qui se négocient à un multiple P/B avant de ~2,3x, en dessous de leur moyenne sur 1/5/10 ans.

Dans l'ensemble, nous restons concentrés sur l'investissement dans des entreprises de haute qualité, négociant à des valorisations raisonnables, et nous nous attendons à ce que nos sociétés du portefeuille délivrent une forte croissance des bénéfices dans les prochains trimestres, compte tenu de l'environnement d'exploitation favorable et de la position solide de ces entreprises sur le marché. Nous voyons un bon potentiel de rendement pour les sociétés du portefeuille du Fonds sur un horizon de deux à trois ans. Nous vous remercions sincèrement pour votre soutien continu de long terme.

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2023) s'est élevé à 765 011 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 520 011 euros, soit 68% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 245 000 euros, 32% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice. Aucune rémunération n'a été versée par le FCP directement aux membres du personnel de la société de gestion.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-15-1 du Code Monétaire et Financier.

comptes annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	45 584 879,78	32 431 623,25
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45 584 879,78	32 431 623,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	463 009,20	204 707,45
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	463 009,20	204 707,45
Comptes financiers	300 581,05	3 021 876,12
Liquidités	300 581,05	3 021 876,12
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	46 348 470,03	35 658 206,82

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	46 981 374,00	35 573 512,66
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-491 568,60	281 121,26
• Résultat de l'exercice	-1 116 823,13	-271 455,86
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	45 372 982,27	35 583 178,06
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	975 487,76	75 028,76
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	975 487,76	75 028,76
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	46 348 470,03	35 658 206,82

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	51 498,20	7 569,34
• Produits sur actions et valeurs assimilées	261 197,14	151 928,81
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	312 695,34	159 498,15
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-7,32	-7 652,86
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-7,32	-7 652,86
Résultat sur opérations financières (I - II)	312 688,02	151 845,29
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 414 948,63	-494 969,42
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 102 260,61	-343 124,13
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-14 562,52	71 668,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 116 823,13	-271 455,86

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap €STR

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts/Emprunts :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- **Contracts for différence (CFD)** : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- **Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :**
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.
- **Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :**
 - Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Actions SUH et SH : 1,45% TTC Actions EBUH et EBH : 1,55% TTC Actions R1UH et R1H : 1,95% TTC Action R2UH : 1,45% TTC
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) Zone ESES¹ : 6€ Marchés matures zone 1² : 10€ Marchés matures zone 2³ : 18€
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	Actions SUH et SH : Néant Actions EBUH et EBH : Néant Actions R1UH et R1H : Néant Action R2UH : 17% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà du MSCI India Net Total Return EUR Index, avec High Water Mark relatif

¹ Zone ESES : France, Belgique, Pays-Bas

² Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

³ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse

Il est rappelé que l'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses associés de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Commission de surperformance pour l'action R2UH

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »). Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice comptable de l'OPCVM.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la Société de Gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution de l'OPCVM et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2020. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la Société de Gestion au 31/12/2020.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net des actions R2UH pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur MSCI India Net Total Return EUR Index (Code Bloomberg : M0IN INDEX) en cours de clôture, exprimé en euros, dividendes réinvestis sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la Société de Gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si la SICAV surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance des actions R2UH par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance des actions R2UH par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à celle de l'actif de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ainsi :

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R2UH est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux actions R2UH représentera 17% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais des actions R2UH et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R2UH est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.

Frais de recherche

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés au Compartiment, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

L'information relative à ces frais est décrite dans le rapport annuel du compartiment.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions SUH, SH, EBUH, EBH, R1UH, R1H et R2UH) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.



	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	35 583 178,06	41 855 657,54
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	7 662 718,92	29 010 892,17
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 376 808,88	-31 802 341,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	706 967,03	1 882 114,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-834 775,92	-2 568 940,53
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-49 471,35	-209 057,85
Différences de change	-1 478 252,06	-1 028 508,37
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	10 261 687,08	-1 213 514,18
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	10 813 652,41	551 965,33
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	551 965,33	1 765 479,51
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 102 260,61	-343 124,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	45 372 982,27	35 583 178,06

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	300 581,05
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	300 581,05	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	INR	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	37 836 133,43	7 748 746,35	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	439 390,43	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	463 009,20
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	439 390,43
Souscriptions à recevoir	23 618,77
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	975 487,76
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	55 349,69
Rachat à payer	97 030,07
Provision pour impôts sur gains latents	823 108,00
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION SUH / FR0013423571	-	-	-	-
ACTION SH / FR0013423589	-	-	-	-
ACTION EBUH / FR0013423597	3 773,332	7 662 718,92	2 632,393	5 376 808,88
ACTION EBH / FR0013423605	-	-	-	-
ACTION R1UH / FR0013423613	-	-	-	-
ACTION R1H / FR0013423621	-	-	-	-
ACTION R2UH / FR0013423639	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013423571		-		-
ACTION SH / FR0013423589		-		-
ACTION EBUH / FR0013423597		-		-
ACTION EBH / FR0013423605		-		-
ACTION R1UH / FR0013423613		-		-
ACTION R1H / FR0013423621		-		-
ACTION R2UH / FR0013423639		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013423571		-		-
ACTION SH / FR0013423589		-		-
ACTION EBUH / FR0013423597		-		-
ACTION EBH / FR0013423605		-		-
ACTION R1UH / FR0013423613		-		-
ACTION R1H / FR0013423621		-		-
ACTION R2UH / FR0013423639		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013423571		-		-
ACTION SH / FR0013423589		-		-
ACTION EBUH / FR0013423597		-		-
ACTION EBH / FR0013423605		-		-
ACTION R1UH / FR0013423613		-		-
ACTION R1H / FR0013423621		-		-
ACTION R2UH / FR0013423639		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :

ACTION SUH / FR0013423571	1,45
ACTION SH / FR0013423589	-
ACTION EBUH / FR0013423597	1,55
ACTION EBH / FR0013423605	-
ACTION R1UH / FR0013423613	1,95
ACTION R1H / FR0013423621	-
ACTION R2UH / FR0013423639	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :

ACTION SUH / FR0013423571	-
ACTION SH / FR0013423589	-
ACTION EBUH / FR0013423597	-
ACTION EBH / FR0013423605	-
ACTION R1UH / FR0013423613	-
ACTION R1H / FR0013423621	-
ACTION R2UH / FR0013423639	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 116 823,13	-271 455,86
Total	-1 116 823,13	-271 455,86

ACTION SUH / FR0013423571	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-19 330,16	-4 499,57
Total	-19 330,16	-4 499,57
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SH / FR0013423589	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION EBUH / FR0013423597	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 096 723,96	-266 690,28
Total	-1 096 723,96	-266 690,28
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION EBH / FR0013423605	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R1UH / FR0013423613	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-769,01	-266,01
Total	-769,01	-266,01
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R1H / FR0013423621	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R2UH / FR0013423639	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-491 568,60	281 121,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-491 568,60	281 121,26

ACTION SUH / FR0013423571	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8 803,65	5 348,23
Total	-8 803,65	5 348,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SH / FR0013423589	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION EBUH / FR0013423597	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-482 467,15	275 592,69
Total	-482 467,15	275 592,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION EBH / FR0013423605	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R1UH / FR0013423613	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-297,80	180,34
Total	-297,80	180,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R1H / FR0013423621	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R2UH / FR0013423639	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 22 août 2019.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Actif net	45 372 982,27	35 583 178,06	41 855 657,54	22 776 571,34	-

ACTION SUH / FR0013423571	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	37,944	37,944	215,203	317,90	-
Valeur liquidative	21 445,27	17 836,28	18 536,88	12 403,00	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-741,45	22,36	5 699,24	1 571,68	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SH / FR0013423589	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND

ACTION EBUH / FR0013423597	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	19 292,747	18 151,808	5 147,456	234,985
Valeur liquidative	2 308,22	1 921,76	1 999,26	1 339,04
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-81,85	0,49	613,31	163,56

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION EBH / FR0013423605	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND

ACTION R1UH / FR0013423613	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	13	13	15 020,534	15 001,00
Valeur liquidative	2 103,39	1 758,16	1 835,84	1 234,51
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-82,06	-6,59	558,16	151,88

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R1H / FR0013423621	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R2UH / FR0013423639	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
INE031B01049	AJANTA PHARMA LTD	PROPRE	62 415,00	1 415 066,89	INR	3,12
INE238A01034	AXIS BANK	PROPRE	277 375,00	3 326 827,98	INR	7,33
INE918I01026	BAJAJ FINSERV LTD	PROPRE	95 282,00	1 747 753,33	INR	3,85
INE421D01022	CCL PRODUCTS (I)	PROPRE	160 776,00	1 126 164,12	INR	2,48
INE591G01017	COFORGE LTD	PROPRE	24 821,00	1 694 551,22	INR	3,73
INE136B01020	CYIENT LTD	PROPRE	79 901,00	1 993 645,34	INR	4,39
INE00R701025	DALMIA BHARAT LTD	PROPRE	74 082,00	1 833 983,82	INR	4,04
INE089A01023	DR REDDY'S LABORATORIES	PROPRE	14 297,00	901 942,52	INR	1,99
INE255A01020	EPL LTD	PROPRE	787 171,00	1 729 293,18	INR	3,81
US3020811044	EXLSERVICE HOLDINGS	PROPRE	50 141,00	1 399 864,12	USD	3,09
US3580541049	FRESHWORKS INC	PROPRE	62 900,00	1 337 123,08	USD	2,95
INE040A01034	HDFC BANK LTD	PROPRE	165 242,00	3 073 188,89	INR	6,77
INE090A01021	ICICI BANK LTD	PROPRE	261 504,00	2 835 714,10	INR	6,25
INE009A01021	INFOSYS TECHNOLOGIES	PROPRE	63 708,00	1 069 534,93	INR	2,36
INE214T01019	LTIMINDTREE LIMITED	PROPRE	25 811,00	1 767 910,76	INR	3,90
MU0295S00016	MAKEMYTRIP LTD	PROPRE	52 257,00	2 221 750,10	USD	4,90
INE883A01011	MRF LTD SHS	PROPRE	777,00	1 095 518,89	INR	2,41
INE615P01015	QUESS CORP LTD	PROPRE	291 554,00	1 658 984,75	INR	3,66
INE002A01018	RELIANCE INDUSTRIES LTD	PROPRE	82 552,00	2 321 897,10	INR	5,12
INE806T01012	SAPPHIRE FOODS INDIA LIMITED	PROPRE	70 583,00	1 091 410,12	INR	2,41
US87652V1098	TASKUS INC	PROPRE	119 200,00	1 409 904,07	USD	3,11
INE467B01029	TATA CONSULTANCY SERVICES	PROPRE	28 486,00	1 175 772,59	INR	2,59
INE481G01011	ULTRA TECH CEMENT	PROPRE	18 318,00	2 093 421,65	INR	4,61
INE200M01021	VARUN BEVERAGES LTD	PROPRE	155 823,00	2 097 149,42	INR	4,62
US92932M1018	WNS HOLDINGS ADR	PROPRE	24 130,00	1 380 104,98	USD	3,04

LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
INE466L01038	360 ONE WAM LTD	PROPRE	231 286,00	1 786 401,83	INR	3,94
Total Action				45 584 879,78		100,47
Total Valeurs mobilières				45 584 879,78		100,47
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-97 030,07	-97 030,07	EUR	-0,21
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	300 581,05	300 581,05	EUR	0,66
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	23 618,77	23 618,77	EUR	0,05
	VTE DIFF TITRES INR	PROPRE	40 381 957,95	439 390,43	INR	0,97
Total BANQUE OU ATTENTE				666 560,18		1,47
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-923,21	-923,21	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-54 384,77	-54 384,77	EUR	-0,12
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-41,71	-41,71	EUR	-0,00
	PRIMP-TVA	PROPRE	-823 108,00	-823 108,00	EUR	-1,81
Total FRAIS DE GESTION				-878 457,69		-1,94
Total Liquidités				-211 897,51		-0,47
Total LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND				45 372 982,27		100,00

informations SFDR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Longchamp Dalton India UCITS Fund
Identifiant d'entité juridique : 969500FXU2ON32493574

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proposition de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Lorsque le gérant délégué détermine les investissements à réaliser pour le Compartiment, dans le cadre de la politique d'investissement durable des Gérants d'investissement par délégation, il prend en compte les facteurs environnementaux et sociaux (au niveau de l'industrie ou de l'entreprise) dans l'évaluation de la solidité des entreprises individuelles

et des risques qui leur sont associés. En ce qui concerne les facteurs environnementaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple d'évaluer, par le biais de sa propre diligence et de données externes de tiers, les politiques d'une entreprise en matière de gestion des émissions, d'utilisation de l'énergie et de gestion des déchets. En ce qui concerne les facteurs sociaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple de l'importance accordée par une entreprise à la gestion des talents et à la fidélisation des employés, ainsi que des politiques relatives à la santé, à la sécurité et aux pratiques de travail.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Longchamp Dalton India UCITS Fund - Q4 2023	% of NAV Aligned
EU Taxonomy Aligned	26%
ISO14001 or Equivalent	63%
ISO9001	47%
OHAS18001 or Equivalent	72%
Minimal Social Safeguards	92%
UN GC Member	3%
Paris Agreement	40%

Emissions - Longchamp Dalton India UCITS Fund - Q4 2023		Coverage
Total Scope 1 Emissions (tonnes)	78,988,426	75%
Total Scope 2 Emissions (tonnes)	4,390,979	75%
Total Scope 3 Emissions (tonnes)	8,475,391	62%
Total Scope 1 Emissions (tonnes/\$1m invested)	736	
Total Scope 2 Emissions (tonnes/\$1m invested)	56	
Total Scope 3 Emissions (tonnes/\$1m invested)	126	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Au cours de l'année 2023, les indicateurs de durabilité pour ISO14001 ou équivalent, OHAS18001 ou équivalent, et les Minimal Social Safeguards ont augmenté. Par ailleurs, les indicateurs EU Taxonomy Aligned, ISO9001, le UN GC Member et le Paris Agreement ont diminué. Le UN GC Member a baissé de 5.1% à la fin de 2022 à 3% à la fin de 2023.

Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable??

N/A

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

N/A

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

N/A



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : FY 2023



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

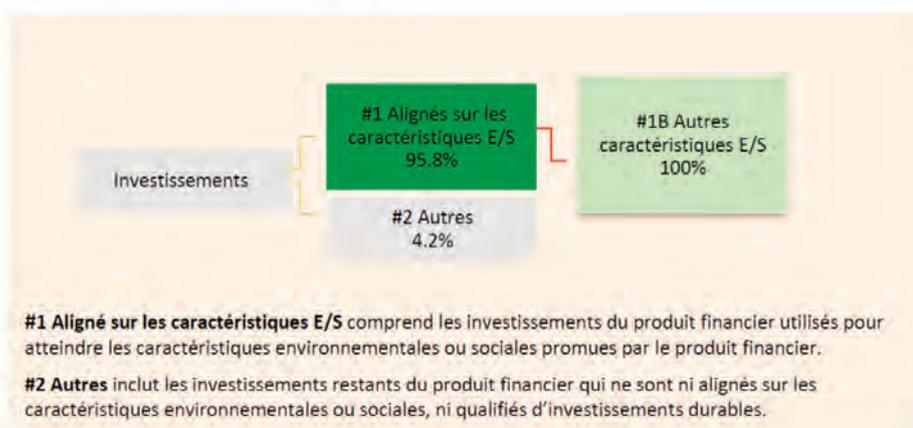
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Axis Bank Limited	Financials	7.67%	India
ICICI Bank Ltd.	Financials	6.94%	India
Varun Beverages Ltd.	Consumer Staples	4.82%	India
Reliance Industries Ltd.	Energy	4.61%	India
Dalmia Bharat Ltd.	Materials	4.46%	India
Ultra Tech Cement	Materials	4.35%	India
EPL Ltd.	Materials	4.26%	India
MakeMyTrip Ltd.	Consumer Discretionary	4.04%	India
Ltimindtree	Information Technology	4.00%	India
Quess Corp Ltd.	Industrials	3.52%	India

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité de de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution: de remplacement à faible teneur en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sector	Portfolio Average Weight 2023
Financials	25.30%
Information Technology	18.60%
Materials	12.40%
Industrials	10.70%
Consumer Discretionary	9.50%
Consumer Staples	8.50%
Health Care	7.10%
Energy	4.30%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomir de l'UE ?

N/A

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui:
 - Dans le gas fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pendant l'année 2023, le pourcentage des investissements alignés avec la Taxonomie de l'UE ont diminué. Le CapEx est passé de 13% à la fin de 2022 à 5% à la fin de 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

N/A



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gérant délégué a pris les mesures suivantes pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement
- S'est engagé activement auprès des entreprises en portefeuille pour les encourager à adopter des pratiques durables et à améliorer leur impact environnemental et social
- Le gérant fait appel à un conseiller en procuration, l'Institute Shareholder Services, pour gérer ses votes. Vous trouverez ci-dessous un résumé de l'activité totale de vote pour le fonds au cours de l'année 2023. Ce résumé comprend la recommandation du conseiller en vote par procuration, la recommandation de la direction et les résultats de vote du fonds

INDIA UCITS	Fund	ISS	Management Recommendation
Number of Companies	28	28	28
Number of Resolutions	235	235	235
Votes For	196	195	235
Votes Against	37	38	0



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché?**

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

- **Quelle a été la performance par rapport à l'indice de référence ?**

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché?**

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats- Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions R, I1C et I2C) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Distribution (action I1D) :

Résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion de la classe d'Actions R du compartiment Longchamp Solferino Credit Fund est de réaliser, au travers d'une gestion discrétionnaire sur les marchés obligataires, une performance annualisée nette de frais supérieure à 1.50% au-delà de l'€STR capitalisé +8,5 bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 2 ans.

L'objectif de gestion de la classe d'Actions I du compartiment Longchamp Solferino Credit Fund, réservée aux investisseurs professionnels, est de réaliser, au travers d'une gestion discrétionnaire sur les marchés obligataires, une performance annualisée nette de frais supérieure 2% au-delà de l'€STR capitalisé+8,5 bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 2 ans.

Indicateur de référence :

La performance nette de frais annuelle des actions du compartiment peut être comparée à :

- €STR capitalisé (calculé sur la base de l'€STR +8,5 bps) +1.50% pour les Actions R
- €STR capitalisé (calculé sur la base de +8,5 bps) +2.00% pour les Actions I1C, I2C et I1D

Il est précisé que l'administrateur de l'indice (EMMI) bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement benchmark, en tant qu'indice de banque centrale, et n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Il est publié entre autres sur le site de la Banque de France : www.banque-france.fr.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

La stratégie d'investissement est centrée sur les marchés obligataires européens avec une approche « Value », c'est-à-dire une approche visant à identifier et investir dans des titres jugés sous-évalués par la société de gestion et présentant, également selon l'analyse de la société de gestion, des caractéristiques attractives en termes de rendement et de potentiel de plus-value. Cette approche, essentiellement « bottom-up » est aussi combinée à une analyse plus macro visant à déterminer le positionnement du portefeuille dans le cycle plus global du crédit, et déterminer ainsi une vue plus « top down » sur le niveau de risque global du portefeuille. La combinaison de ces deux approches « top down » et « bottom up » donne le caractère flexible de la gestion permettant à la Société de Gestion de réduire considérablement son exposition crédit en cas d'absence d'opportunités de conviction et d'allouer alors vers des supports défensifs comme par exemple des obligations souveraines.

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en investissant principalement dans des titres obligataires high yield (à caractère spéculatif), c'est à dire émis par de sociétés notées « sub-investment grade », avec une approche flexible dans son exposition, en fonction de l'évolution du cycle de marché du crédit en général. Ainsi le compartiment pourra augmenter son exposition aux titres obligataires à haut rendement dans les phases de début de cycle. A contrario, le compartiment pourra adopter un positionnement beaucoup plus défensif dans les phases de fin de cycle.

Par conséquent, l'essentiel du portefeuille aura des ratings sub-investment grade, inférieurs à BBB- (S&P) / Baa3 (Moody's) ou des notations jugées équivalentes par la société de gestion. Les sociétés émettrices sont domiciliées principalement en Europe au sens géographique (jusqu'à 100% de l'exposition high yield).

Le compartiment pourra s'exposer à des obligations d'émetteurs situés dans les marchés émergents dans la limite de 30%.

Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans des obligations de tous types (garanties, senior, subordonnées, convertibles, de toutes maturités y compris perpétuelles), à coupons fixes ou à coupons variables) sans contrainte de ratings particulière, que Longchamp estime sous évaluées ("approche value") par rapport au niveau de marché.

Le compartiment a vocation à être investi tout au long du cycle dans des obligations offrant des rendements que la société de gestion estime supérieurs aux titres d'un risque comparable. A cette fin, ces obligations, ayant principalement une exposition au marché

européen, peuvent appartenir à n'importe quel secteur ou industrie en fonction des opportunités et de l'état d'avancement du cycle de crédit.

Le compartiment n'effectuera pas de vente à découvert de titres, préférant alors soit utiliser des instruments dérivés de couverture (tels que les Credit Default Swaps) soit se positionner sur des instruments défensifs, dont la performance est historiquement inversement corrélée avec celle des actifs risqués, tels que les bons du trésor américains long terme ou l'or.

La société de gestion cherchera à cumuler deux sources de gains :

- Les intérêts attribuables aux obligations du portefeuille,
- Des plus-values générées par la normalisation des rendements de ces obligations.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé sur le marché obligataire High Yield (à caractère spéculatif) ainsi que sur la dette subordonnée bancaire (Lower Tier2 et AT1), incluant des obligations Contingent Convertibles (« CoCo ») dans la limite de 50% de l'actif net, avec certaines positions en obligations convertibles. Les obligations Contingent Convertibles sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.

L'exposition longue nette aux titres obligataires à haut rendement sera en règle générale comprise entre 50% et 100%. Toutefois, toujours dans l'objectif de générer des rendements positifs à travers l'ensemble du cycle de crédit, le portefeuille pourra également avoir une position plus défensive en réduisant l'exposition aux instruments mentionnés au paragraphe précédant sans limitation de durée, en allouant potentiellement le portefeuille en totalité :

- au marché monétaire,
- et/ou investir dans des obligations d'état des pays du G20, y compris des zéro coupons de longue maturité,
- et/ou dans les métaux précieux comme l'or au travers de UCITS ETFs.

Le compartiment pourra aussi avoir recours à de l'assurance crédit sous la forme de CDS indiciels ou par société. L'utilisation d'instruments de couverture permet de conserver les investissements stratégiques du portefeuille même lors de périodes plus volatiles ou défavorables aux actifs risqués en général tout en continuant à percevoir des intérêts.

Le compartiment pourra aussi, de manière opportuniste et limitée dans le temps, dépasser 100% d'exposition étant précisé qu'elle sera rapidement compensée par des couvertures ramenant son exposition à 100% de l'actif net. Le maximum d'exposition longue brute du compartiment est limité à 150% de la valeur de l'actif net.

Le compartiment pourra couvrir les risques de change, de taux, actions et de crédit sur les marchés dérivés organisés ou de gré à gré.

Les obligations sont identifiées en étudiant les émissions des secteurs, pays, régions ou segments du marché, ainsi que des sociétés particulières subissant un choc exogène ou endogène entraînant une forte baisse des cours de leurs obligations.

Ensuite, une étude du bilan de la société - couverture de la dette par la valeur des actifs – ainsi que de la capacité et de la volonté de l'émetteur d'honorer ses dettes permet de décider dans quelle mesure les effets d'annonce et les effets techniques en résultant (changement de notations, participation dans les indices de référence ou bien règles internes) permettent la création de valeur pour de nouveaux entrants tels que le compartiment.

Les facteurs-clés étudiés concernent tant la valeur relative que les fondamentaux :

- Une décote significative par rapport à des instruments comparables ;
- Une incohérence dans l'appréciation du risque entre différents marchés ;
- Un coussin de couverture par les actifs et les fonds propres ou dettes juniors à cette obligation ;
- L'alignement de stakeholders-clés avec les détenteurs de cette obligation ;
- Une identification d'un nombre réduit de sources de stress ayant un potentiel et une forte probabilité de normalisation.

Dans le cas du secteur financier notamment, une bonne compréhension des règles prudentielles en vigueur et de leur application par le régulateur ainsi que les communications faites par celui-ci sont des facteurs essentiels dans la prise de décision.

Lorsque la viabilité du crédit de l'émetteur, la capacité de rétablissement de la situation et le "fair spread" normalisé sont établis, le compartiment met en place une position. La pondération de celle-ci sera déterminée par la corrélation avec les positions existantes du portefeuille et leur attractivité relative.

Les actions I seront libellées en euros et seront exposées au risque de change. Celui-ci sera limité à 50%, l'excédent étant couvert à terme ou son exposition limitée à l'aide d'options de change.

Sensibilité aux taux d'intérêts	Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCV est investi	Risque de change supporté	Zones géographiques des émetteurs des titres
Objectif de sensibilité entre 3 et 8	EUR USD GBP	50% maximum	Europe au sens géographique : entre 0% et 100% Reste du monde y compris pays émergents : maximum 50% (dont maximum 30% sur pays émergents)

Stratégie d'investissement - actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

De manière générale le compartiment n'a pas vocation à être investi en actions. Néanmoins, il pourra être investi en actions jusqu'à 10% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés seront principalement émis par le secteur privé mais pourront aussi bien être investis dans le secteur public. Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en produits monétaires et obligations et pourra s'exposer jusqu'à 50% supplémentaires en obligations grâce à l'utilisation de pensions, de prêts de titres ou de produits dérivés tels que des Total Return Swaps (TRS), pouvant conduire à une exposition brute en obligations de 150% au maximum.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains du G20 libellés en Euro ou en USD.

Dettes privées

Le compartiment pourra investir ou être exposé jusqu'à 150% de son actif net en obligations d'entreprises à taux fixe ou à taux variable libellées en Euro, GBP ou en USD.

Le compartiment peut investir dans des obligations de sociétés de tous types, par exemples garanties, seniors, subordonnées, convertibles, de toutes maturités y compris perpétuelles, à coupons fixes ou à coupons variables sans contrainte de ratings particulière.

L'exposition du compartiment à des obligations libellées en devises autres que l'Euro sera limité à 50% de l'actif net.

Les obligations pourront être notées sub-investment grade par les principales agences de notation, c'est à dire inférieur à BBB-(S&P) / Baa3 (Moody's) ou notations jugées équivalentes par la société de gestion. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Elle ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par la société de gestion pour évaluer la qualité de crédit des obligations et instruments du marché monétaire.

Toutes les obligations du portefeuille auront des montants d'émissions d'un minimum de 250 millions de dollars ou équivalents. L'exposition du compartiment à une émission sera limitée à 10% du montant total de l'émission.

Parts ou actions d'opcvm/fia ou fonds d'investissement

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA et autres fonds d'investissement suivants :

- OPCVM Monétaires au sens du Règlement MMF, de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'UE, afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.
- OPCVM/FIA de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions posées à l'article R214-13 du code monétaire et financier de type (Exchange Traded Funds) UCITS ETF.

Les OPCVM et FIA peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Instruments financiers à terme (dérivés)

Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment pourra effectuer des opérations sur les instruments financiers à terme décrits ci-dessous :

- La nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés ;
 - Organisés ;
 - De gré à gré.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action ;
 - Taux ;
 - Change ;
 - Crédit.
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture ;
 - Exposition.
- La nature des instruments utilisés :
 - Futures ;
 - Options, ; notamment des puts sur indices actions ;
 - Swaps
 - Change à terme ;
 - Dérivés de crédits ;
 - Autre : total return swap.
- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc ;
 - Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché (Cf. Ci-dessous) ;
 - Autre stratégie : néant.

L'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs de marché des obligations auxquelles le compartiment est exposé en investissement direct et par le biais d'instruments financiers à terme, soit l'exposition longue totale. Le niveau d'effet de levier (exposition brute) sera limité à 150% de l'actif net.

Les instruments financiers à terme permettent :

- de mettre en oeuvre la Stratégie d'investissement ;
- de couvrir le portefeuille contre tout ou partie des risques liés aux marchés crédit, actions, obligation, change et / ou taux.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme constituant des contrats d'échange sur rendement global (aussi appelés instruments financiers à terme d'échange de performance ou total return swaps (TRS)). Ces instruments sont utilisés afin de concourir à la réalisation de l'objectif de gestion. La société de gestion peut avoir recours à de tels instruments dans le but de recevoir la performance de certains actifs auxquels elle souhaite exposer le compartiment en échange du paiement d'un rendement de type monétaire ou d'un taux fixe dans le cadre de la mise en oeuvre de l'effet de levier. Les actifs pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global sont les obligations mentionnées dans la section Dette Privées ci-dessus. La société de gestion utilisera ces contrats à terme de manière opportuniste et limitée dans le temps ; elle s'attend à ce que de telles opérations, lorsque mises en place, portent généralement 25% au plus de ses actifs et en aucun cas n'excède 50%.

Le compartiment peut avoir comme contrepartie des instruments financiers à terme (y compris tout contrat d'échange sur rendement global) tout établissement financier répondant aux critères mentionnés à l'article R214-19 du Code monétaire financier, et sélectionné par la société de gestion conformément à sa politique d'exécution des ordres disponible sur son site internet. Dans ce cadre, la société de gestion conclura des contrats d'échange sur rendement global avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et ayant une notation minimale de leur dette long terme de BBB- selon l'échelle Standard&Poor's (ou jugée équivalente par la société de gestion).

Aucune contrepartie à de tels contrats d'échange sur rendement global ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

Titres intégrant des dérivés

Le compartiment peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 150% de l'actif net selon les opportunités de marché. L'utilisation des dérivés intégrés concourt directement à la mise en oeuvre de la Stratégie d'investissement.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action ;
 - Taux ;
 - Change ;
 - Crédit.
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Exposition.
- La nature des instruments utilisés : obligations convertibles, obligations subordonnés (y compris les Contingent Convertibles).

- La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Achat / Vente d'obligations convertibles émises par des institutions entreprises.

Titres de capital

Le compartiment pourra investir ou être exposé jusqu'à 50% de son actif dans des titres de capital bancaire (de catégorie AT1).

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Dans le but d'obtenir une exposition à effet de levier, le compartiment peut recourir, dans la limite de 50% de son actif net, aux opérations de pensions, de prêts de titres ou de produits dérivés tels que des total return swaps (TRS). Afin de se prémunir contre le défaut d'une contrepartie, ces opérations donneront lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie.

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Contrat constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, dont les contrats d'échange sur rendement global (TRS), et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titre, le compartiment peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque :

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque lié à l'investissement en titres à caractère spéculatifs : Ces titres présentent un risque accru de défaillance de l'émetteur, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur des actions du compartiment peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur de ces titres détenus en portefeuille baisse.

Risque lié aux obligations subordonnées et notamment les AT1 : Le compartiment utilise des obligations subordonnées, qui incluent les AT1 (titres de capital pour les institutions financières). Ces titres peuvent présenter un risque de liquidité, présentent un risque de suspension du paiement des intérêts (coupon skip), ceux-ci pouvant être cumulatifs ou non, et présentent un risque de conversion ou de diminution du nominal lorsque les fonds propres de l'émetteur passent en dessous d'un seuil de déclenchement (dans le cas des AT1).

Risque lié aux obligations convertibles contingentes : L'utilisation des obligations convertibles contingentes expose le compartiment aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;
- de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires ;
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;
- d'évaluation / rendement : Le rendement potentiellement élevé de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.

Risque de taux : il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de change : Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de marché actions : Le compartiment peut être exposé au marché des actions à travers les titres investis mais également via l'utilisation de OPCVM/FIA ou de fonds d'investissement ou d'obligations convertibles. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de liquidité : Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'assèchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré, dont les contrats d'échange sur rendement global (TRS), et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titre, conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risques en matière de durabilité : Le compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le compartiment. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment » du Prospectus.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des

investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Compartiment et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Compartiment ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du Compartiment, la Société de Gestion Déléguée estime que les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Compartiment.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

R : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I1C : Investisseurs institutionnels.

I2C : Investisseurs institutionnels.

I1D : Investisseurs institutionnels.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 2 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com.*
- *Date de création de la Sicav : 22 août 2019.*

rapport de gestion du conseil d'administration

La performance de l'action I1C (ISIN : FR0013442597) du fonds Longchamp Solferino Credit Fund sur l'année 2023 a été de +6.69%.

La performance de l'action I1D (ISIN : FR0013518131) du fonds Longchamp Solferino Credit Fund sur l'année 2023 a été de +6.69%.

Performance du fonds et environnement de marché

L'année 2023 a été le contre-pied parfait d'une année 2022 difficile pour les actifs risqués, notamment sur les actions. Les banques centrales ont poursuivi la normalisation des politiques monétaires débutée l'année dernière avec 4 hausses de taux pour la FED (+100bps), 5 pour la BOE (+175bps) et 6 pour la BCE (+200bps). Les taux ont atteint des niveaux que nous n'avions plus vus depuis 2001 sur le Dollar US par exemple (5.50%). Le déclin continu de l'inflation, avec un CPI US passant de 9.1% en juin 2022 à 3.4% en décembre 2023, a cependant permis aux banquiers centraux de se montrer moins restrictifs depuis le 2ème semestre 2023. C'est d'ailleurs dans ce contexte que les investisseurs tablent sur des baisses de taux significatives en 2024. A fin 2023, le marché table sur une baisse de 161bps sur l'année (6.4 baisses de 25bps) pour la FED, -154bps pour la BOE et -149bps pour la BCE. La récession attendue en 2023 (60% des économistes l'anticipaient début 2023) ne s'est pas matérialisée, et le ralentissement économique a été repoussé à 2024 voire 2025. Le consensus estime que l'économie US progressera de 1.3% en 2024, à comparer avec 2.4% en 2023. En Europe, la croissance est attendue stable mais à un niveau plus faible (+0.5%).

Plusieurs phases peuvent se dégager de 2023 :

- Début 2023, le consensus anticipait un ralentissement dur de l'économie mondiale, expliqué par l'impact des hausses de taux des banques centrales. Le marché tablait sur 1 baisse de taux FED (-25bps) sur l'année. Mais une inflation persistante vers 6% et une économie résiliente ont convaincu les banques centrales de poursuivre les hausses de taux. Rapidement, le marché a donc corrigé cet excès et +100bps ont été anticipés dès le mois de mars.
- Mars : la faillite de SVB (Silicon Valley Bank), banque spécialisée dans le financement des start-ups et 16ème banque américaine en termes d'actifs, le 10 mars a fait craindre une contagion globale. Mais l'impact a été limité aux banques régionales (Signature Bank) avec comme point d'inflexion le rachat par JPMorgan de First Republic Bank. Les banques régionales américaines ont été ébranlées par les retraits massifs de la part de clients, inquiets de la situation financière de certaines face aux hausses de taux combinées à leurs expositions immobilières, elles-mêmes très sensibles aux taux. En Europe, les craintes sont venues de Credit Suisse. Suite à des résultats mitigés mais des perspectives encourageantes du management, l'actionnaire saoudien SNB (Saoudi National Bank) explique maladroitement qu'il ne pourrait participer pas à une recapitalisation du Groupe bancaire suisse si nécessaire. Le titre Credit Suisse chute de 24% suite à cette déclaration, et le sauvetage par UBS est acté dans la foulée afin d'éviter une contagion à l'échelle européenne.
- Entre fin mars et mi-juillet, les investisseurs ont profité d'un environnement favorable. Les banques centrales tiennent des discours rassurants sur le système bancaire et plus accommodants sur la liquidité, permettant aux indices actions de progresser de 13% sur la période et aux obligations du secteur bancaire de rebondir. A Jackson Hole, Jerome Powell douche cependant les espoirs des investisseurs, en indiquant que le cycle de hausses de taux n'est pas terminé.
- Entre fin août et mi-octobre, le taux US 10y augmente fortement et violemment, de 88bps, atteignant 5%, un niveau record depuis 2007. Côté européen, le rendement du Bund 10y augmente de 55bps, dépassant 3%. La corrélation positive actions / obligations sur la période avec une chute combinée des indices actions et obligataires jusqu'au point bas de fin-octobre provoque un retrait important des prix des actifs financiers : les spreads HY sont à nouveau supérieurs à 500bps et se combinent aux taux élevés pour offrir alors des rendements très attractifs.
- En fin d'année, des indicateurs économiques publiés moins solides que prévus (chiffres emplois US à 150k en octobre vs consensus à 180k mais surtout vs septembre à 260k) permettent une accalmie sur les taux et donc sur le crédit et les actions. Le l'inflation sur la consommation américaine (CPI) d'Octobre, inférieure aux attentes (3.2% vs 3.3% et surtout 3.7% en Septembre) confirme que le ralentissement économique entraîne une baisse de l'inflation. Cette combinaison permet au S&P 500 de reprendre 10% sur le mois de novembre et au rendement des Bons du Trésor US 10y de chuter de 60bps. En décembre, la fin des cycles de hausses de taux est confirmée par les principales banques centrales, à l'exception de la BOJ qui pourrait en 2024 sortir des taux d'intérêts négatifs ce qui permet une fin d'année sereine sur les marchés de capitaux.

Performances des principales classes d'actifs

Dans cet environnement d'assouplissement des conditions monétaires, les marchés actions ont enregistré un fort rebond (MSCI World : +21.77%), compensant presque l'intégralité des pertes de 2022. Le portefeuille traditionnel 60/40 (60% actions & 40%

obligations) progresse ainsi de 19.32% sur l'année.

Les actions US ont clôturé en forte hausse, en particulier sur les valeurs technologiques (S&P 500 : +24% / Nasdaq : +54%). Celles-ci ont bénéficié d'un contexte porteur, en particulier autour de la thématique « intelligence artificielle ». Nvidia, l'un des principaux bénéficiaires de cette tendance, a ainsi gagné 228% en 2023 et Microsoft (via Chat-GPT) a terminé en hausse de 52% et vu sa capitalisation boursière dépasser celle d'Apple à \$2980mds. Ces très fortes performances sont rares sur de grosses capitalisations, et encore plus lorsqu'il s'agit de leaders de la cote. Les marchés actions ont été étonnamment résilients dans l'ensemble malgré quelques prises de profits appuyées (le S&P 500 a perdu plus de 5% à 4 reprises), le plus souvent liées à des discours restrictifs des banquiers centraux. La performance du S&P 500 s'explique essentiellement par des valorisations en hausse (P/E passé de 17x à 22x) tandis que les BPAs n'ont que peu évolué. A l'approche de la fin de l'année, des flux acheteurs systématiques ont été observés et expliquent l'envolée des actions malgré des taux toujours élevés. La surpondération des valeurs technologiques dans les indices US explique la surperformance par rapport à l'Europe en particulier. L'indice paneuropéen SX5E a gagné 19% en 2023, porté par le FTSEMIB (+28%) et l'IBEX (+23%). Résilient en 2022, l'indice UK affiche une contre-performance significative (+3.8%) alors que les minières ont chuté de 6.5% sur l'année (indice SXPP) et que les pétrolières sont également en bas de l'échelle (+3% sur le SXEP). En Asie, le Japon a rebondi vers son plus haut depuis 1990, affichant +28% sur l'année alors que la BOJ est restée accommodante et que le JPY a continué de baisser. L'Inde a continué sur sa lancée (+20% en 2023) et se retrouve avec 8 années de hausses consécutives (Nifty 50). Côté contre-performance, la Chine a clôturé 2023 en baisse de -11% (après -22% en 2022), marquée par un ralentissement économique (la reprise post-covid ne s'est pas réellement matérialisée) et une PBOC en attente. Enfin, la growth a nettement surperformé la value, de l'ordre de 27% (MSCI World).

Sur le marché obligataire, la volatilité est restée élevée (l'indice MOVE a eu un niveau moyen de 121 vs 120 en 2022 mais surtout 70 entre 2012 et 2022) à mesure que les taux directeurs étaient augmentés. Les taux longs US (10y) ont terminé l'année 2023 exactement là où ils l'ont commencée (à 3.87%) mais le chemin n'a pas été sans écueil. Au plus haut, le US 10y a touché 5% (mi-octobre) avant de rebaisser à 3.8% le 27/12. La courbe US 2y10y s'est légèrement pentifiée (de -55bps à -37bps) sur l'année alors que le marché a commencé à anticiper des baisses de taux pour 2024. En Europe, les mouvements ont également été importants et nous observons surtout un rally sur la dette périphérique (le spread 10y BTP / Bund est ainsi passé de 213bps début 2023 à 167bps). Au UK, le 10y a fini à l'équilibre autour de 3.5% après plusieurs passages au-dessus de 4.5%. Au 4ème trimestre, les investisseurs obligataires se sont focalisés sur les anticipations de baisses de taux pour 2024. La FED est ainsi attendue à -161bps (donc une 1ère baisse au T2 2024), la BCE à -150bps et la BOE à -137bps.

Sur le crédit, le resserrement des spreads a été marqué à la fois sur l'investment grade et sur le high yield. Les indices de CDS ont baissé aux US (CDX IG : -25bps à 57bps / CDX HY : -127bps à 356bps) et en Europe (Main : -32bps à 58bps / Xover : -163bps à 310bps) et les indices cash ont connu les mêmes mouvements. Les indices Bloomberg de crédit ont récupéré une partie des pertes de 2022. Le Bloomberg US Aggregate a ainsi gagné 5.5% en 2023 alors qu'il affichait une perte de 3.4% mi-octobre. Le rally duration et spread en novembre et décembre a permis de terminer l'année dans le vert.

Sur les devises, le dollar a subi des prises de profits (DXY : -2.1% en 2023), à la fois à cause du sentiment pro-risque dominant après l'assouplissement des conditions monétaires mais aussi parce que la FED a été la première banque centrale à mettre une baisse des taux sur la table et c'est aussi là où les plus fortes baisses étaient anticipées par les marchés. Dans cet environnement, l'euro a rebondi de 3% face au dollar, la livre sterling de 5% et le franc suisse de 10%. Seul le yen a sombré (-7%) alors qu'une BOJ toujours accommodante a pesé, tout comme l'accumulation de positions vendeuses sur le JPY dans le cadre de stratégies de portage (short JPY vs long USD ou encore MXN par exemple).

Pour finir, les cours des matières premières se sont repliés (WTI : -11% / Aluminium : -1%), confrontées à la faible croissance en Chine combinée à des stocks records. L'indice matières premières de Bloomberg (BCOM) a ainsi perdu 12.5% et le sous-indice métaux (BCOMIN) chuté de 14%. Enfin, les métaux précieux ont par contre bien performé sur l'année, notamment l'or (+13%).

Grphe de la performance relative du fonds Solferino Credit (blanc) contre l'indice Bloomberg High Yield Europe (rouge), mis dans le contexte des niveaux de taux (swap 10ans EUR en vert) et de spreads CDS (itraxx Xover en violet).



Stratégie, mouvements de portefeuille et attribution de performance

En début d'année, le portefeuille de Solferino a un Beta élevé attribuable à un rating moyen B/B+ et profite des baisses des spreads courant janvier pour remonter en qualité. Les obligations les moins bien notées ont alors logiquement surperformé (contribution de quasiment 450bps de la poche B/CCC sur le mois de janvier).

En mars, après un mois de février calme (-0.04%, portefeuille qui augmente encore en qualité avec la vente de certaines lignes Special Sits comme Casino), les crises SVB puis Crédit Suisse ont pénalisé le portefeuille et la poche financière dans sa globalité (représentant 19% du portefeuille à fin février). La ligne AT-1 Crédit Suisse a été liquidé à 2.5c coûtant 385bps au portefeuille (500bps de contribution négative sur les financières avec la baisse du reste des instruments du segment). La poche HY a néanmoins bien résisté et a offert une très bonne diversification au portefeuille.

Les mois suivants, le fonds a continué de largement améliorer la qualité du portefeuille (note moyenne de BB fin juin), prenant par la même occasion une exposition plus élevée aux taux longs à travers des instruments Investment Grade aux maturités plus longues (duration qui est montée jusqu'à 5.4 fin juin vs 3.7 fin mars). La position des financières est réduite pour ne représenter plus que 11% du portefeuille fin mai (majoritairement des Seniors qui ont eu une contribution positive sur la période) pour finalement être consolidée en juin avec un poids de 23% à la fin du premier semestre avec l'achat de dettes subordonnées de banques des pays périphériques (ABANCA au primaire, ISPIM ou CABKSM au secondaire).

L'été est relativement calme avec un portefeuille défensif convexe, combiné à un carry important qui permet de surperformer les indices de référence entre fin juin et fin septembre et d'enchaîner 6 mois de hausses consécutives.

Octobre est marqué par une crise géopolitique au Moyen-Orient et remet en cause la durabilité d'une croissance positive aux US et surtout en Europe, dépendante du pétrole moyen-oriental. Ces inquiétudes ont aussi potentiellement des conséquences inflationnistes et se matérialisent sur la courbe de taux avec une nouvelle forte hausse des taux longs et un écartement des spreads de crédit. Le sentiment sur les obligations d'Engean (société d'extraction d'hydrocarbures Israélienne à dominante gazière) est directement affecté avec une performance négative de 12% et une contribution de -50bps. Les cours de Seaspan (transport de containers) sont également impactés négativement sur fonds d'inquiétude sur la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que par la hausse des taux. Les OAT longue durée, utilisées comme hedge de récession, ont heureusement été vendues avant cette hausse des taux ce qui a épargné le portefeuille.

Le fonds Solferino a pu tirer profit d'un marché très largement favorable aux actifs risqués sur les deux derniers mois de l'année en profitant de cet environnement de rendements absolus élevés pour se positionner agressivement. Le resserrement des taux et des spreads de crédit a été le plus marqué sur les dettes subordonnées que le fonds a accumulé. La poche financière, qui composait 22% du portefeuille en moyenne sur la période, a ainsi contribué à hauteur de 241bps (grâce notamment à des noms comme Santander, DB, Caixa, etc.). Sur cette période, la quasi-totalité des lignes du portefeuille sont dans le vert avec très peu de lignes négatives.

Solferino finit l'année calendaire avec une performance de 6.69%. Le segment High Yield, composant la moitié du portefeuille, s'est montré très résilient sur l'année, avec une performance de 15% pour une contribution globale de 730bps à la NAV. Le secteur de l'Energie reste le meilleur contributeur (+319bps sur l'année) notamment à travers des obligations hybrides d'émetteurs IG (TotalEnergies ou Repsol) combiné aux sociétés d'exploration dont les titres offrent des spreads élevés et des notes faibles malgré un faible endettement (Tullow ou Enquest).

Pour la première fois depuis son lancement, la performance annuelle de Solferino est légèrement en deçà de celle des indices de référence qui s'explique par la surexposition aux AT-1 et autres financières lors de la crise SVB et Crédit Suisse en début d'année. Les résultats de fin d'année sont encourageants avec une performance en ligne avec l'indice High Yield. Depuis son lancement en Février 2020, le fonds est en ligne avec son objectif - plutôt Absolute Return - d'Eonia+200bps, battant tous les indices des classes d'actifs EUR utilisées.

Positionnement et perspectives pour 2024

La stratégie 2024 du fonds s'inscrit en ligne avec le positionnement et l'activité de fin d'année : réalisation progressive des plus-values latentes suite à un effet combiné resserrement des spreads mais surtout baisse des taux longs qui paraît relativement excessif vu le stade du cycle de crédit. Ces prises de profits sont réinvesties sur la partie courte de la courbe, peu sensible à un re-pricing des baisses de taux très agressives pricées par le marché et surtout très rémunératrice. Sur les taux longs, la zone d'intervention pour prise de risque reste plutôt autour de 4.5% et plus en USD et 3% et plus en EUR.

Par conséquent, la qualité moyenne du portefeuille continue d'augmenter (notation Investment Grade en moyenne pondérée) et sa durée se réduit (inférieure à 3) avec un rendement moyen s'affaiblissant certes mais restant élevé à plus 7% avec un spread moyen de 300bps.

Ce portefeuille permet de continuer de générer un rendement considérable, avec une composante directe considérable (presque 6%) et un risque faible (notation moyenne élevée et durée courte) en attendant des points d'entrée mieux sur les actifs plus risqués du marché du crédit ou ces titres seront mieux rémunérés.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opcvm : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2023) s'est élevé à 765 011 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 520 011 euros, soit 68% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 245 000 euros, 32% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice. Aucune rémunération n'a été versée par le FCP directement aux membres du personnel de la société de gestion.

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	54 905 750,00
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	54 905 750,00
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	GOLDMAN SACHS
-	JP MORGAN
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	57 223 041,99	65 624 449,98
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	57 000 375,39	64 419 944,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	222 666,60	1 204 505,06
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	5 839 858,64	36 168,96
Liquidités	5 839 858,64	36 168,96
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	63 062 900,63	65 660 618,94

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	61 930 034,15	64 295 489,25
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	533 004,77	1 343 933,31
• Report à nouveau	887 968,63	160 475,56
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 094 867,29	-4 760 209,19
• Résultat de l'exercice	2 701 993,64	4 270 263,84
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	62 958 133,90	65 309 952,77
Instruments financiers	42 632,00	283 303,26
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	42 632,00	283 303,26
Dettes	62 129,24	67 357,47
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	62 129,24	67 357,47
Comptes financiers	5,49	5,44
Concours bancaires courants	5,49	5,44
Emprunts	-	-
Total du passif	63 062 900,63	65 660 618,94

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	54 905 750,00	44 526 400,49
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	109 655,05	10 589,02
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 622 720,62	4 761 559,82
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 732 375,67	4 772 148,84
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-7 549,98	-29 367,81
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-7 549,98	-29 367,81
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 724 825,69	4 742 781,03
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-797 509,19	-784 465,26
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 927 316,50	3 958 315,77
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-225 322,86	311 948,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 701 993,64	4 270 263,84

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publiée à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évolués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap €STR

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts/Emprunts :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- **Contracts for différence (CFD) :** les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- **Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :**
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.
- **Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :**
 - Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action R : Maximum 0.25% TTC Action I1C, I2C, IID : Maximum 0.25% TTC
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de gestion : Néant Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) - Zone ESES ¹ : 6 euros - Marchés matures zone 1 ² : 10 euros - Marchés matures zone 2 ³ : 18 euros
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	Action R : 10% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé + 1.50%, avec High Water Mark relatif. Action I1C, I2C, IID : 10% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé + 2.00%, avec High Water Mark relatif

¹ Zone ESES : France, Belgique, Pays-Bas

² Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

³ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse

Il est rappelé que l'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Commission de surperformance pour les actions R

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »). Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice comptable de l'OPCVM.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la Société de Gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution de l'OPCVM et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2020. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la Société de Gestion au 31/12/2020.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net des actions I pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle du taux de référence €STR capitalisé

+ 1.50% en cours de clôture, exprimé en euros sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la Société de Gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si la SICAV surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance des actions R par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance des actions R par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la Société de Gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais des actions R est supérieure à celle de l'actif de référence et si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ainsi :

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux actions R représentera 10% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais des actions R et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.

Commission de surperformance pour les actions I1C, I2C ET I2D

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »). Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice comptable de l'OPCVM.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois minimum.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la Société de Gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution de l'OPCVM et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2020. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la Société de Gestion au 31/12/2020.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net des actions I pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur €STER capitalisé

+ 2% en cours de clôture, exprimé en euros sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la Société de Gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si la SICAV surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance des actions I par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance des actions I par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la Société de Gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais des actions I est supérieure à celle de l'actif de référence et si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ainsi :

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions I est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux actions I représentera 10% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais des actions I et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions I est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.

Frais de recherche

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

L'information relative à ces frais est décrite dans le rapport annuel du compartiment.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions R, I1C et I2C) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Distribution (action I1D) :

Résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report



2 évolutionactif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	65 309 952,77	59 871 232,56
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	9 196 754,20	11 797 731,12
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-15 383 653,93	-424 928,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 500 015,65	7 289 559,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 004 694,68	-16 176 905,68
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 774 637,69	4 733 964,75
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 890 324,14	-3 361 257,19
Frais de transaction	8 000,00	-70,00
Différences de change	-974 485,97	921 011,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4 809 905,19	-3 780 519,63
- Différence d'estimation exercice N	2 961 010,23	-1 848 894,96
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 848 894,96	1 931 624,67
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-315 289,38	481 818,88
- Différence d'estimation exercice N	-17 665,40	297 623,98
- Différence d'estimation exercice N-1	297 623,98	-184 194,90
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 927 316,50	3 958 315,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	62 958 133,90	65 309 952,77

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	37 314 425,13	-
Obligations à taux variable	19 685 950,26	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	9 735 750,00	45 170 000,00
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	37 314 425,13	-	19 685 950,26	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 839 858,64
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5,49
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	4 941 763,11	14 688 151,35	9 819 964,23	27 550 496,70
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 839 858,64	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5,49	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CAD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	27 282 676,24	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	2 198 033,26	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	5,49	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances				
Opérations de change à terme de devises :				-
Achats à terme de devises				-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises				-
Autres Créances :				-
-				-
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-
Dettes				62 129,24
Opérations de change à terme de devises :				-
Ventes à terme de devises				-
Montant total négocié des Achats à terme de devises				-
Autres Dettes :				-
Frais provisionnes				62 129,24
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION R / FR0013442605	-	-	-	-
ACTION I1C / FR0013442597	2 103,752	2 269 033,87	8 242,423	8 417 126,22
ACTION I2C / FR0013518123	-	-	-	-
ACTION I1D / FR0013518131	6 351,453	6 927 720,33	6 351,453	6 966 527,71
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION R / FR0013442605		-		-
ACTION I1C / FR0013442597		-		-
ACTION I2C / FR0013518123		-		-
ACTION I1D / FR0013518131		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION R / FR0013442605		-		-
ACTION I1C / FR0013442597		-		-
ACTION I2C / FR0013518123		-		-
ACTION I1D / FR0013518131		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION R / FR0013442605		-		-
ACTION I1C / FR0013442597		-		-
ACTION I2C / FR0013518123		-		-
ACTION I1D / FR0013518131		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :

ACTION R / FR0013442605	-
ACTION I1C / FR0013442597	1,25
ACTION I2C / FR0013518123	-
ACTION I1D / FR0013518131	1,25

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :

ACTION R / FR0013442605	-
ACTION I1C / FR0013442597	-
ACTION I2C / FR0013518123	-
ACTION I1D / FR0013518131	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	887 968,63	160 475,56
Résultat	2 701 993,64	4 270 263,84
Total	3 589 962,27	4 430 739,40

ACTION R / FR0013442605	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION IIC / FR0013442597	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 192 546,72	3 542 770,77
Total	2 192 546,72	3 542 770,77
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2C / FR0013518123	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I1D / FR0013518131	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	887 968,63
Capitalisation	1 397 415,55	-
Total	1 397 415,55	887 968,63
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	533 004,77	1 343 933,31
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 094 867,29	-4 760 209,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 561 862,52	-3 416 275,88

ACTION R / FR0013442605	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I1C / FR0013442597	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 511 346,01	-3 949 280,65
Total	-2 511 346,01	-3 949 280,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2C / FR0013518123	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I1D / FR0013518131	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	533 004,77
Capitalisation	-50 516,51	-
Total	-50 516,51	533 004,77
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 22 août 2019.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Actif net	62 958 133,90	65 309 952,77	59 871 232,56	53 145 523,01	-

ACTION R / FR0013442605	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION IIC / FR0013442597	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre d'actions en circulation	46 658,141	52 796,812	41 863,516	44 934,664	-
Valeur liquidative	1 094,93	1 026,27	1 135,97	1 017,04	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-6,83	-7,69	104,58	37,04	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I2C / FR0013518123	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I1D / FR0013518131	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	10 221,747	10 221,747	10 221,747	6 682,343
Valeur liquidative	1 161,29	1 088,46	1 204,81	1 114,11
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	40,00
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	131,76	-	-	-0,98

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
ES0265936049	ABANCA CORPORACION BANCARIA SA VAR 23/09/2033	PROPRE	2 000 000,00	2 204 300,33	EUR	3,50
US04625HAG48	ASTON MARTIN CAPITAL HOL 10.5% 30/11/2025	PROPRE	3 300 000,00	3 064 739,37	USD	4,87
US05971KAQ22	BANCO SANTANDER SA VAR PERPETUAL 31/12/2099	PROPRE	1 000 000,00	1 002 162,14	USD	1,59
BE0002582600	BELFIUS BANK SA/NV PERP VAR	PROPRE	1 000 000,00	868 954,45	EUR	1,38
FR0013405537	BNP PARIBAS 1.125% 28/08/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 973 728,85	EUR	3,13
XS2327414061	CANARY WHARF GROUP 1.75% 07/04/2026	PROPRE	1 000 000,00	816 037,65	EUR	1,30
DE000DL19VZ9	DEUTSCHE BANK AG VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	853 508,80	EUR	1,36
DE000DL19WG7	DEUTSCHE BANK AG VAR PERPTUAL 31/12/2099	PROPRE	1 000 000,00	978 087,70	EUR	1,55
USF2941JAA81	ELECTRIITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	2 025 832,58	USD	3,22
XS2576550243	ENEL SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 096 832,87	EUR	1,74
IL0011971442	ENERGEAN ISRAEL FINANCE 8.5% 30/09/2033	PROPRE	3 000 000,00	2 705 432,88	USD	4,30
USG315APAG37	ENQUEST PLC 11.625% 01/11/2027	PROPRE	3 000 000,00	2 633 540,72	USD	4,18
XS2716891440	EPH FIN INTERNATIONAL AS 6.651% 13/11/2028	PROPRE	3 000 000,00	3 085 283,36	EUR	4,90
FR0014007TY9	FRANCE 0% 25/02/2025	PROPRE	5 000 000,00	4 837 500,00	EUR	7,68
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 968 034,26	EUR	4,71
USU37016AC37	GRAN TIERRA ENERGY INC 9.50% 15/10/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 023 673,95	USD	3,21
US46625HKC33	JPMORGAN CHASE & CO 23/01/2025	PROPRE	2 000 000,00	1 798 369,03	USD	2,86
BE0002961424	KBC GROUP PERP VAR 31/12/2099	PROPRE	2 000 000,00	2 181 647,25	EUR	3,47
US58175LAA89	MCLAREN FINANCE PLC 7.5% 01/08/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 212 429,86	USD	1,93
US62929RAC25	NMG HLDCO NEIMAN MARCUS 7.125% 01/04/2026	PROPRE	1 000 000,00	887 021,11	USD	1,41
XS2356570239	OHL OPERACIONES SA PIK VAR 31/03/2026	PROPRE	1 100 000,00	1 089 591,04	EUR	1,73
US71654QDD16	PETROLEOS MEXICANOS 7.69% 23/01/2050	PROPRE	1 500 000,00	1 016 236,81	USD	1,61
XS1824424706	PETROLEOUS MEXICANOS 4.75% 26/02/2029	PROPRE	1 000 000,00	864 932,60	EUR	1,37
XS2186001314	REPSOL INTERNATIONAL FINANCE VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	979 518,88	EUR	1,56
US81254UAK25	SEASPAN CORP 5.5% 01/08/2029	PROPRE	3 000 000,00	2 343 861,24	USD	3,72

LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
USF8600KAA46	SOCIETE GEN VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	1 962 481,65	USD	3,12
US835898AH05	SOTHEBYS 7.375% 15/10/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 760 281,55	USD	2,80
XS1185941850	SPP INFRASTRUCTURE FIN 2.625% 12/02/2025	PROPRE	1 000 000,00	982 463,29	EUR	1,56
XS2646608401	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	2 000 000,00	2 183 164,59	EUR	3,47
US883199AR25	TEXTRON FINANCIAL CORP VAR 15/02/2042	PROPRE	700 000,00	505 754,75	USD	0,80
ES0880907003	UNICAJA BANCO SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	812 303,75	EUR	1,29
XS2252958751	VEON HOLDINGS BV 3.375% 25/11/2027	PROPRE	3 500 000,00	2 340 858,60	USD	3,72
XS2342732646	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	941 809,48	EUR	1,50
Total Obligation				57 000 375,39		90,54
Total Valeurs mobilières				57 000 375,39		90,54
Options						
Change (Livraison du sous-jacent)						
XDDR2401CP01	XDDR/202401/C/1.11	PROPRE	30 000 000,00	125 640,60	EUR	0,20
Total Change (Livraison du sous-jacent)				125 640,60		0,20
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ITRJ2403PT05	ITRJ/202403/P/0.7	PROPRE	100 000 000,00	97 026,00	EUR	0,15
ITRJ2403PT06	ITRJ/202403/P/0.85	PROPRE	-100 000 000,00	-42 632,00	EUR	-0,07
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				54 394,00		0,09
Total Options				180 034,60		0,29
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	-8,04	-5,49	CAD	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	3 641 825,38	3 641 825,38	EUR	5,78
	BANQUE USD SGP	PROPRE	2 428 826,75	2 198 033,26	USD	3,49
Total BANQUE OU ATTENTE				5 839 853,15		9,28
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-10 080,19	-10 080,19	EUR	-0,02
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-2 345,66	-2 345,66	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-40 320,76	-40 320,76	EUR	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-9 382,63	-9 382,63	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-62 129,24		-0,10
Total Liquidités				5 777 723,91		9,18
Total LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND				62 958 133,90		100,00

LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats- Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (classe d'actions : SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I1H, I2UH, S11UHEA, S11UHGA, S11UHUA et S11H) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale
Résultat net	X
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X

Distribution (Parts S11UHED et S11UHGD) :

	Capitalisation totale	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
Résultat net		X
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X	

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de réaliser, une performance relative et absolue nette de frais supérieure à son indicateur de référence, un indice représentatif du marché japonais sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence du compartiment est le MSCI Daily Total Return Net Japan Index, soumis aux variations suivantes en fonction de la couverture de change action.

- Pour les actions « capitalisation » libellées en euros et non-couvertes contre le risque de change (SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I2UH, S11UHEA et S11UH), l'Indicateur de Référence est le MSCI Daily Total Return Net Japan Index (symbole : MSDEJNN Index), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc. ; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour l'action « distribution » libellée en euros et non-couverte contre le risque de change (S11UHED), l'Indicateur de Référence est le MSCI Japan Index libellé en EUR (symbole : MXJP Index), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc. ; cet indicateur est un indice calculé sans réinvestissement des dividendes, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. L'administrateur du MSCI Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour l'action « capitalisation » libellée en dollars américains et non-couverte contre le risque de change (S11UHUA), l'Indicateur de Référence est le MSCI Japan Net Total Return USD Index (symbole : NDDUJN Index), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC ; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.

- Pour l'action « capitalisation » libellée en livres sterling et non-couverte contre le risque de change (SI1UHGA), l'Indicateur de Référence est le MSCI Japan Net Total Return GBP Index (symbole : MAJP Index), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC ; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour l'action « distribution » libellée en livres sterling et non-couverte contre le risque de change (SI1UHGD), l'Indicateur de Référence est le MSCI Japan Index libellé en GBP (symbole : MXJP), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC, est un indice calculé sans réinvestissement des dividendes, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. L'administrateur du MSCI Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour les actions « capitalisation » libellées en euro et couvertes contre le risque de change (I1H et SI1H), l'Indicateur de Référence est le MSCI Japan 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (symbol : MXJPHEUR Index) ; cet indicateur est un indice « total return », qui réplique l'indice de référence principal en intégrant la couverture de change en Euro/Yen.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice

Stratégie d'investissement :

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en achetant et vendant principalement des titres de sociétés domiciliées au Japon, ou qui réalisent ou devraient réaliser une partie significative de leurs revenus présents ou futurs au Japon. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la société de gestion déléguée estime sous évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un événement prédit venait à se produire, (b) des investissements directs dans des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en Private Equity, mais dans des sociétés cotées et affichant un flottant) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la société de gestion déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier. Le processus de construction de portefeuille suit une démarche « bottom-up » afin d'élaborer un portefeuille d'entreprises solides avec des avantages compétitifs qui devraient pouvoir profiter de la croissance à long terme.

Spécifiquement, DALTON vise des leaders du marché :

- Dans des marchés de niche
- Démontrant un alignement des dirigeants avec les actionnaires
- Traitant à des niveaux d'évaluation que DALTON juge très sous-évalués en termes de EV/EBITDA, Net Cash/Market Capitalisation, Price/Book and Return on Equity.

La philosophie d'investissement de DALTON est basée sur l'application disciplinée des principes d'investissement de valeur avec un accent particulier sur l'alignement d'intérêt des dirigeants des sociétés et les actionnaires. Notre philosophie d'investissement se traduit par un processus qui inclut les quatre critères d'investissement suivants :

1. De bonnes entreprises – avec typiquement des flux de trésorerie et des bilans solides, en avance sur la compétition.
2. Une importante marge de sécurité – l'action se négocie à escompte significatif par rapport à la valeur intrinsèque évaluée par DALTON.
3. Les intérêts des dirigeants sont alignés avec ceux des actionnaires.
4. La direction a démontré un solide historique de réinvestissement du capital.

Pour sélectionner les entreprises dans lesquelles le compartiment investit, DALTON réalise dans un premier temps une analyse des sociétés et de leur bilan financier en utilisant des bases de données disponibles au public, en mettant en œuvre les filtres d'investissement internes et en utilisant d'autres outils quantitatifs propriétaires. L'historique des programmes de rachats et des hausses de dividendes est aussi étudié car ce sont des facteurs importants pour l'évaluation d'une opportunité d'investissement.

Les équipes de gestion des entreprises prospectées sont ensuite étudiées par l'équipe d'analystes de DALTON située au Japon pour identifier les décisionnaires clés des sociétés. DALTON cherche notamment à s'assurer de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires minoritaires de la société.

Suite à cette analyse, DALTON effectue une visite de la société sur place et cherche à confirmer les avantages compétitifs durables au sein du secteur et les attentes de l'équipe de direction lors d'une « due-diligence » complète.

Enfin, suite à cette visite, DALTON réétudie ce qu'ils pensent être la vraie valeur intrinsèque de chaque titre en appliquant leur analyse fondée sur la valeur actualisée des cash flows. Cette analyse aide DALTON à déterminer les points d'entrée et de sortie.

Analyse extra-financière

Lorsqu'ils évaluent les opportunités d'investissements à envisager pour le compartiment, Dalton Investments Inc (la « Société de Gestion par Délégation » ou le « Gérant Délégué ») tient également compte de sa politique d'investissement durable. Le Gérant Délégué cherchera donc à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et à prendre en compte le risque de durabilité dans sa philosophie d'investissement, son analyse et son processus décisionnel.

Le Gérant Délégué estime que la prise en compte du risque de durabilité et des facteurs ESG complète l'approche plus large liée à la sélection de titres de « bonnes entreprises » avec un horizon d'investissement à long terme.

Dans la mesure du possible et lorsque cela est jugé approprié, Dalton s'engagera auprès des sociétés du portefeuille, cherchant à promouvoir des changements positifs sur les questions ESG et en se concentrant, entre autres, sur les facteurs de gouvernance.

Dans le cadre de sa politique d'investissement durable, Dalton applique sa propre méthodologie, ce qui favorise à son sens l'évaluation la plus précise des pratiques ESG d'une société en portefeuille. Dalton attribue une note interne qui se fonde notamment sur l'analyse par ses équipes des informations communiquées par une entreprise et de l'ensemble des données disponibles mises à disposition par des tiers. Sur la base de ce référentiel propriétaire, Dalton est en mesure de fournir une analyse extra-financière ou une notation pour au moins 90% des positions en portefeuille dont les émetteurs sont situés au Japon ou dans des pays « développés ».

Dalton applique également un filtrage d'exclusion similaire à la liste d'exclusion de la Société Financière Internationale du Groupe de la Banque Mondiale :

(https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/company-resources/ifcexclusionlist).

Ce Compartiment répond à la classification d'un Article 8 (Règlement SFDR) car il promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

La politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse :

www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Le Compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Politique d'investissement

Le compartiment peut investir ses actifs dans n'importe quel secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégué.

Le compartiment peut investir dans des Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale en investissements dans des organismes de placements collectifs.

Le compartiment ne prendra pas de position physique courte.

Le maximum d'exposition longue nette du compartiment est limité à 100% de la valeur de l'actif net.

Le gestionnaire de portefeuille délégué, peut investir dans des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières. Ces investissements peuvent inclure des sociétés de petites ou grandes capitalisations boursières, mais seront principalement sur des sociétés avec une capitalisation boursière supérieure à 0.5 milliards de dollars.

Le risque du compartiment sera géré en employant des limites sur les positions (suivi de « stop-loss ») et en gérant le niveau d'exposition entre 0% et 100%.

Le compartiment cherche à générer des rendements absolus et relatifs supérieurs à son indicateur de référence qui est calculé et publié par MSCI, Inc.

Le compartiment sera principalement investi en Yen.

Cependant, si la société de gestion déléguée venait à identifier une opportunité d'investissement dans des sociétés libellées dans d'autres devises mais dont une partie significative des revenus provient ou devait provenir du Japon, le compartiment pourrait, à la marge, investir dans d'autres devises à hauteur de maximum 10% de la NAV.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé au marché actions.

Cependant, en cas d'anticipations négatives sur le marché actions japonais, le compartiment se réserve la possibilité d'investir une part de son actif net en instruments du marché monétaire et obligataire court terme de la zone OCDE libellés en Yen exclusivement (maximum 100%) dans le cadre d'une stratégie plus défensive.

La société de gestion déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits obligataires et monétaires.

Les catégories d'actions SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I2UH, SI1UHEA, SI1UHED et SI1UH seront libellées en euros et seront entièrement exposées au risque de change Euro/Yen (EUR/JPY).

Les catégories d'actions I1H et SI1H seront libellées en euros. Le risque de change Euro/Yen (EUR/JPY) sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/-5% de l'actif.

Les catégories d'actions SI1UHGA et SI1UHGD seront libellées en livres sterling (GBP) et seront entièrement exposées au risque de change Livre/Yen (GBP/JPY).

Les catégories d'actions SI1UHUA sera libellée en dollars américains (USD) et sera entièrement exposée au risque de change Dollar/Yen (USD/JPY).

Stratégie d'investissement - actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions japonaises ou de sociétés dont une partie significative de leurs revenus présents et/ou futurs provient ou devrait provenir du Japon.

Le compartiment pourra investir dans des sociétés de capitalisations boursières de toute taille mais se concentrera sur les capitalisations boursières supérieures à 0.5 milliards de dollars.

Les actions seront principalement en Yen.

La proportion des actions dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100%.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100%.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE libellés en Yen. Ces titres seront notés au moins BBB- lors de leur acquisition selon l'analyse de la société de gestion (Investment Grade).

Dettes privées

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations privées à taux fixe ou à taux variable libellés en Yen.

Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire et obligataire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de BBB- lors de leur acquisition selon l'analyse de la société de gestion (Investment Grade).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

Parts ou actions d'opcvm/fia

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, ou fonds d'investissement de droit français, et plus particulièrement en OPCVM ou FIA Monétaires afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.

Le compartiment s'autorise à investir dans les OPC gérés par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

Le compartiment pourra investir dans des OPCVM/FIA de type Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des 10% en investissements dans des organismes de placement collectifs.

Instruments dérivés

Le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure : des contrats de changes à terme, futures, options ou swaps de change pour couvrir le risque de change pour la part couverte en risque devises.

Le compartiment n'a pas vocation à investir dans des produits dérivés pour de la couverture sauf pour la part couverte en risque devises. Pour les parts I1H et SI1H, le risque de change Euro/Yen sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/- 5%.

Titres intégrant des dérivés

Néant.

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Contrat constituant des garanties financières

Néant.

Profil de risque :

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion déléguée. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque de marché actions : le risque est lié à une évolution du marché action inverse à l'exposition du portefeuille, tel qu'une baisse globale du marché actions.

Risque de taux : il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de change : Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'assèchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risques en matière de durabilité : Les risques de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur du compartiment. Cette incidence négative (financière, juridique ou réputationnelle) peut résulter des impacts (ou impacts perçus) d'une entreprise sur l'environnement (c'est-à-dire l'air, l'eau, le sol), sur les parties prenantes de l'entreprise (par exemple, les employés, clients, communautés locales) ou sur la structure de gestion de l'entreprise (par exemple, mauvaise conduite, corruption, droits des actionnaires, conformité fiscale).

Le risque de durabilité est une catégorie de risque évolutive qui varie selon les secteurs et les emplacements géographiques. Etant donné que le compartiment est investi dans divers secteurs et industries, les sociétés sous-jacentes peuvent être exposées à divers risques environnementaux, sociaux et gouvernementaux tels que la pollution, l'accès aux ressources naturelles, la confidentialité des données, la chaîne d'approvisionnement et risque lié au travail. Le compartiment étant principalement investi dans des entreprises opérant dans les marchés émergents, il peut être exposé à des risques de durabilité plus élevés dans certains domaines tels que la pollution, le stress hydrique, le changement climatique, la corruption et le travail des enfants ou le travail forcé. En raison de la nature diversifiée des titres détenus en portefeuille, le délégataire financier n'a pas identifié un risque de durabilité spécifique auquel le compartiment serait exposé de manière significative, réduisant ainsi la probabilité d'une incidence importante sur le rendement du compartiment. Cependant, en raison de la nature systémique des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur les rendements du compartiment.

INFORMATIONS CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE AU NIVEAU DU COMPARTIMENT

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion a classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR. La Société de Gestion Déléguée évalue et intègre certains facteurs ESG à plusieurs étapes du processus d'investissement. Cette analyse est considérée comme un élément important pour contribuer au rendement des investissements à long terme et une

technique efficace d'atténuation des risques. La Société de Gestion Déléguée estime que ses capacités de recherche liées à l'ESG peuvent contribuer à améliorer la performance relative du portefeuille, en particulier en réduisant l'exposition aux pays, aux secteurs et aux titres présentant des risques ESG négatifs importants.

Pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG, la politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

SUH

Investisseurs institutionnels

R1UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

R2UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I1UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I1H

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I2UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHEA

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHGA

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHUA

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHED

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHGD

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1H

Tout souscripteur, plus particulièrement destiné aux sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à

servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com*
- *Date de création du Fonds : 13 juillet 2018*

rapport d'activité

En 2023, l'action SUH de Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund (le "Fonds") a enregistré une hausse de 22,91% par rapport à l'indice, qui lui a progressé de 16,24%.

L'action SI1UHGA a augmenté de 23,79%.

L'action SI1UHUA a augmenté de 23,79%.

L'action SI1UHGD a augmenté de 23,79%.

L'action I1UH a augmenté de 23,79%.

L'action I2UH a augmenté de 22,45%.

L'action SI1UH a augmenté de 3,35% depuis son lancement le 5 décembre.

Les principaux contributeurs de l'année incluent Macnica et Disco Corporation.

Les derniers résultats trimestriels de Macnica (croissance des ventes de 15,4% et croissance du bénéfice opérationnel de 68,4% en glissement annuel) démontrent l'environnement favorable continu pour le secteur de la distribution de semi-conducteurs. La demande dans les secteurs industriels de base et de l'automobile est solide et ne devrait pas diminuer significativement. De plus, la part de marché de l'entreprise continue de croître principalement en remportant de nouveaux contrats auprès de Renesas, NXP et ADI (en prenant des contrats à d'autres distributeurs). La nouvelle collaboration avec Nvidia devrait également se développer, et Nvidia deviendra probablement l'un des plus grands fournisseurs de l'entreprise au cours des prochaines années.

En 2023, le cours de l'action de Disco a augmenté parallèlement à celui d'autres entreprises liées aux semi-conducteurs, alimenté par une vague de nouvelles liées à l'IA générative. Ce sentiment positif découle de la position unique de Disco dans la chaîne d'approvisionnement matérielle de l'IA. Les équipements de fabrication de semi-conducteurs de pointe de Disco jouent un rôle crucial dans la production de mémoire à bande passante élevée (HBM) et de solutions d'emballage - composants clés utilisés dans les GPU d'IA. La société détient une part de marché mondiale dominante dans ces gammes de produits. Pour renforcer la confiance des investisseurs, le PDG de Disco, lors de la réunion de présentation des résultats du T3 de l'exercice 2024, a prédit que les expéditions liées à l'IA atteindraient un total de 50 milliards de yens dans les quatre prochains trimestres. Ce chiffre représente environ 20% des ventes consolidées de l'exercice 2023/3.

Les principaux détracteurs de l'année incluaient Square Enix et BML.

Le cours de l'action de Square Enix a baissé au T3 après que ses résultats trimestriels les plus récents aient manqué le consensus du marché. Les coûts ont été gonflés au cours du trimestre, notamment dans le COGS, principalement en raison de l'amortissement des actifs de contenu associés au lancement du nouveau titre de sa franchise "Final Fantasy" et des coûts de développement initiaux associés à la prise en charge de la nouvelle plateforme et à la préparation des mises à jour du patch. Malgré ce démarrage lent, l'entreprise n'a pas révisé ses perspectives annuelles.

Un autre détracteur était BML, que le Fonds a liquidé. La société a annoncé un rachat d'actions et une augmentation des dividendes en février 2023, mais le rachat d'actions ne représentait que 0,9 % du nombre total d'actions émises, avec une limite supérieure de 1 milliard de yens. Il s'agit là d'un effort dérisoire étant donné les importants soldes de trésorerie de BML et sa faible valorisation. La famille fondatrice détient 40% des actions, et le président Kondo, issu de la famille fondatrice, est conservateur, semble avoir peu de conscience de l'importance du cours de l'action pour les actionnaires minoritaires et est peu susceptible de mettre en œuvre un important rachat d'actions. Et bien que l'activité de test clinique de BML pour les institutions médicales soit stable, il nous est difficile d'exercer une pression sur BML, dont la composition actionnariale protège la famille fondatrice. Par conséquent, le Fonds a vendu la position BML pour se tourner vers d'autres meilleures options d'investissement.

Rétrospective et perspectives

Alors que l'économie mondiale s'est remise de l'emprise de la pandémie, l'année 2023 a également vu émerger de nouveaux risques géopolitiques sur les marchés financiers. Malgré ces défis, nous pouvons conclure 2023 avec un sentiment d'accomplissement, ayant généré des rendements louables pour nos clients propriétaires d'actifs. Nous sommes profondément reconnaissants de votre soutien continu et de votre patience.

En 2023, le monde s'est également intéressé de plus en plus au marché boursier japonais. Nous croyons que l'intérêt des investisseurs pour le marché japonais pourrait continuer à croître en raison des avantages relatifs du marché japonais énumérés ci-dessous.

- L'impact relativement faible du renforcement des risques géopolitiques (et avantages possibles des politiques Chine Plus One)

- Le trésor de technologies de base pour résoudre les problèmes sociaux tels que la conservation de l'énergie, les technologies environnementales et le bien-être
- L'augmentation des salaires qui peuvent signaler la fin de la déflation prolongée
- Les bilans solides (bien que la solidité excessive soit une inefficacité du capital !)
- L'engagement fort de la TSE pour accroître la confiance des investisseurs
- L'activisme croissant mettant une pression saine sur les entreprises cotées
- L'abondance continue d'opportunités d'investissement valeur

En plus de la géopolitique, de la politique monétaire et des fondamentaux économiques, nous considérons cet intérêt accru comme une indication d'attentes plus élevées en matière de réformes des marchés financiers. Nous avons reçu de nombreuses demandes de renseignements de la part d'investisseurs du monde entier, demandant "Que se passe-t-il avec les directions japonaises ?" et "La réforme est-elle réelle cette fois-ci ?" De plus, de nombreux propriétaires d'actifs sont venus au Japon pour voir les changements de première main. Nous exprimons notre sincère gratitude à toutes les entreprises qui ont gracieusement accueilli ces visites.

Comme discuté ci-dessus, nous avons acquis une forte conviction que les réformes sont authentiques. Nous croyons que les aspects formels des réformes du marché financier japonais, qui ont débuté avec l'adoption des codes de gestion et de gouvernance d'entreprise, sont désormais achevés, et que 2023 marque le début d'une évolution à part entière des aspects substantiels.

Bien sûr, il existe de nombreux risques. L'économie japonaise n'est pas à l'abri des risques économiques et géopolitiques dans le monde, et le pays est confronté au défi unique d'une pénurie de main-d'œuvre qui deviendra encore plus aiguë à l'avenir. Maintenant que la capitalisation boursière des actions japonaises a atteint un niveau post-bulle, il deviendra encore plus important de préserver le capital en restant fidèle aux fondements de notre philosophie d'investissement : des entreprises solides, une marge de sécurité et un alignement des bénéfices. Nous continuerons à évaluer prudemment les entreprises et la valeur corporative afin de remplir nos responsabilités en tant que bons gestionnaires du capital client.

Nouvelles positions acquises au cours de l'année 2023 :

DAI NIPPON PRINTING CO LTD
 EBARA CORP
 FUJI MEDIA HOLDINGS INC
 MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC
 NHK SPRING CO LTD
 SHIMANO INC
 SQUARE ENIX HLDGS
 TOYO SUISAN KAISHA LTD
 TOYOTA INDUSTRIES CORP
 TSURUHA HOLDINGS INC

Positions liquidées au cours de l'année 2023 :

KATAKURA INDUSTRIES CO LTD
 HOKUETSU CORP
 ZENKOKU HOSHO CO LTD
 BML INC
 NISSIN FOODS HOLDINGS CO LTD
 ROHTO PHARMACEUTICAL CO LTD
 TRANCOSMOS
 TOYO SEIKAN GROUP HOLDINGS LTD
 YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP INC
 AI HOLDINGS CORP
 TRANCOM
 FUJITEC
 ROHM CO LTD
 TOYOTA MOTOR CORP

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2023) s'est élevé à 765 011 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 520 011 euros, soit 68% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 245 000 euros, 32% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice. Aucune rémunération n'a été versée par le FCP directement aux membres du personnel de la société de gestion.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-15-1 du Code Monétaire et Financier.

comptes
annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	278 106 944,43	172 123 550,40
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	278 106 944,43	172 123 550,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 388 186,88	5 347 337,88
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 388 186,88	5 347 337,88
Comptes financiers	24 787 740,61	14 530 681,65
Liquidités	24 787 740,61	14 530 681,65
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	305 282 871,92	192 001 569,93

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	289 311 992,77	177 390 275,13
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	20,89	10,16
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 513 423,91	2 387 558,80
• Résultat de l'exercice	-701 688,21	1 327 497,34
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	300 123 749,36	181 105 341,43
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5 159 120,57	10 896 220,96
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 159 120,57	10 896 220,96
Comptes financiers	1,99	7,54
Concours bancaires courants	1,99	7,54
Emprunts	-	-
Total du passif	305 282 871,92	192 001 569,93

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	390 158,35	21 037,65
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 313 523,89	3 877 338,38
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 703 682,24	3 898 376,03
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-77,48	-33 236,68
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-77,48	-33 236,68
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 703 604,76	3 865 139,35
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 353 189,02	-2 386 943,73
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-649 584,26	1 478 195,62
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-52 103,95	-150 698,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-701 688,21	1 327 497,34

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap €STR

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts/Emprunts :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- **Contracts for différence (CFD) :** les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- **Changes à terme (Forex Forwards) :** les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.
- **Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :**
 - Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) ¹	Actif net	<ul style="list-style-type: none"> · Part SUH: 0,25% · Part R1UH: 2,50% · Part R2UH: 1,35% · Part I1UH: 1,50% · Part I1H: 1,70% · Part I2UH: 0,75% · Part S11UHEA : 1,50% maximum · Part S11UHGA : 1,50% maximum · Part S11UHUA : 1,50% maximum · Part S11UHED : 1,50% maximum · Part S11UHGD : 1,50% maximum · Part S11H : 1,70% maximum · Part S11UH : 0,75% maximum
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	<ul style="list-style-type: none"> · Société de Gestion : Néant · Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) Zone ESES² : 6 euros · Marchés matures zone 1³ : 10 euros · Marchés matures zone 2⁴ : 18 euros
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	<ul style="list-style-type: none"> · Actions SUH, R2UH, I2UH, S11UH : 25% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà du MSCI Daily Total Return Net Japan Index, avec High Water Mark relatif · Actions R1UH, I1UH, I1H, S11UHEA, S11UHGA, S11UHUA, S11UHED, S11UHGD, S11H : Néant

¹ Pour les actions I1H, I2H et S11H couvertes en risque de change, le taux maximum de frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion annoncé inclus 0.20% de frais liés à la couverture de change

² Zone ESES : France, Belgique, Pays-Bas

³ Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

⁴ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse

Il est rappelé que le compartiment sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

COMMISSION DE SURPERFORMANCE

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »). Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice du compartiment.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution du compartiment et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2021. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net du compartiment pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur MSCI Daily Total Return Net Japan Index (MSCI Japan EUR, MSDEJNN) en cours de clôture, exprimé en euros, dividendes réinvestis sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le compartiment.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée,

que si le compartiment surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance du compartiment par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance du compartiment par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à celle de l'actif de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ainsi :

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux actions SUH, R2UH, I2UH, S11UH représentera 25% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais du compartiment et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais du compartiment est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.

Frais de recherche

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

L'information relative à ces frais est décrite dans le rapport annuel du compartiment.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

armes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation (Parts SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I1H, I2UH, S11UHEA, S11UHGA, S11UHUA et S11H) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Distribution (Parts S11UHED et S11UHGD) :

Résultat net : Capitalisation et/ou distribution et/ou report

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale



2 évolutionactif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	181 105 341,43	220 917 182,26
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	104 920 567,44	75 431 732,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-32 399 535,50	-96 602 800,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 981 965,18	15 300 486,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-443 738,99	-6 753 024,16
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-370 046,22	-217 131,03
Différences de change	-17 920 296,44	-10 986 009,28
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	42 916 861,25	-17 459 913,45
- Différence d'estimation exercice N	52 090 196,25	9 173 335,00
- Différence d'estimation exercice N-1	9 173 335,00	26 633 248,45
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-17 784,53	-3 378,06
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-649 584,26	1 478 195,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments*	-	0,46
Actif net en fin d'exercice	300 123 749,36	181 105 341,43

*Soulte fusion de parts du 16/09/2022 (part I2H dans part I2UH)

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	24 787 740,61
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,99
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	24 787 740,61	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,99	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	GBP	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	278 106 944,43	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 331 198,57	-	-	-
Comptes financiers	-	88 852,85	1 088,19	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 031 258,84	-	-	-
Comptes financiers	1,99	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 388 186,88
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Frais provisionnes	-
Ventes reglements differes	1 031 258,84
Achats reglements differes	1 026 467,60
Coupons a recevoir	299 939,73
Souscriptions à recevoir	30 520,71
Autres opérations	-
Dettes	5 159 120,57
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	4 075 090,03
Ventes reglements differes	1 031 258,84
RACHAT à payer	52 771,70
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
ACTION SUH / FR0013321957	352,95	490 688,74	-	-
ACTION I1UH / FR0013321965	6 909,438	8 201 984,46	1 433,683	1 859 852,14
ACTION I1H / FR0013321973	-	-	-	-
ACTION I2UH / FR0013321999	39 412,398	52 653 051,04	18 897,354	25 802 266,34
ACTION R1UH / FR0013413689	-	-	-	-
ACTION S1IUHEA / FR0013456357	-	-	-	-
ACTION S1IUHGA / FR0013456365	1 389,876	2 037 758,17	2 663,921	3 620 116,89
ACTION S1IUHUA / FR0013456381	410,578	442 257,49	75,42	82 930,36
ACTION R2UH / FR0013532926	-	-	500	526 390,00
ACTION S1IH / FR0013456415	-	-	-	-
ACTION I2H / FR0014000OR9	-	-	-	-
ACTION S1IUH / FR001400M9C6	40 210	40 623 457,54	-	-
ACTION S1IUHED / FR0013456399	471,37	471 370,00	471,37	483 125,97
ACTION S1IUHGD / FR0013456407	-	-	17,386	24 853,80
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013321957		-		7 557,51
ACTION I1UH / FR0013321965		-		-
ACTION I1H / FR0013321973		-		-
ACTION I2UH / FR0013321999		-		-
ACTION R1UH / FR0013413689		-		-
ACTION S1IUHEA / FR0013456357		-		-
ACTION S1IUHGA / FR0013456365		-		-
ACTION S1IUHUA / FR0013456381		-		-
ACTION R2UH / FR0013532926		-		-
ACTION S1IH / FR0013456415		-		-
ACTION I2H / FR0014000OR9		-		-
ACTION S1IUH / FR001400M9C6		-		-
ACTION S1IUHED / FR0013456399		-		-
ACTION S1IUHGD / FR0013456407		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013321957		-		7 557,51
ACTION I1UH / FR0013321965		-		-
ACTION I1H / FR0013321973		-		-
ACTION I2UH / FR0013321999		-		-
ACTION R1UH / FR0013413689		-		-
ACTION S1IUHEA / FR0013456357		-		-
ACTION S1IUHGA / FR0013456365		-		-
ACTION S1IUHUA / FR0013456381		-		-
ACTION R2UH / FR0013532926		-		-
ACTION S1IH / FR0013456415		-		-
ACTION I2H / FR0014000OR9		-		-
ACTION S1IUH / FR001400M9C6		-		-
ACTION S1IUHED / FR0013456399		-		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions	Rachats
ACTION SIIUHGD / FR0013456407	-	-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :	Montant	Montant
ACTION SUH / FR0013321957	-	-
ACTION I1UH / FR0013321965	-	-
ACTION I1H / FR0013321973	-	-
ACTION I2UH / FR0013321999	-	-
ACTION R1UH / FR0013413689	-	-
ACTION SIIUHEA / FR0013456357	-	-
ACTION SIIUHGA / FR0013456365	-	-
ACTION SIIUHUA / FR0013456381	-	-
ACTION R2UH / FR0013532926	-	-
ACTION SIIH / FR0013456415	-	-
ACTION I2H / FR00140000R9	-	-
ACTION SIIUH / FR001400M9C6	-	-
ACTION SIIUHED / FR0013456399	-	-
ACTION SIIUHGD / FR0013456407	-	-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
ACTION SUH / FR0013321957	0,25
ACTION I1UH / FR0013321965	1,50
ACTION I1H / FR0013321973	-
ACTION I2UH / FR0013321999	0,75
ACTION R1UH / FR0013413689	-
ACTION S11UHEA / FR0013456357	-
ACTION S11UHGA / FR0013456365	1,50
ACTION S11UHUA / FR0013456381	1,50
ACTION R2UH / FR0013532926	1,35
ACTION S11H / FR0013456415	-
ACTION I2H / FR00140000R9	-
ACTION S11UH / FR001400M9C6	0,65
ACTION S11UHED / FR0013456399	1,50
ACTION S11UHGD / FR0013456407	1,50
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie de part :	
ACTION SUH / FR0013321957	1 703 822,58
ACTION I1UH / FR0013321965	-
ACTION I1H / FR0013321973	-
ACTION I2UH / FR0013321999	2 230 373,18
ACTION R1UH / FR0013413689	-
ACTION S11UHEA / FR0013456357	-
ACTION S11UHGA / FR0013456365	-
ACTION S11UHUA / FR0013456381	-
ACTION R2UH / FR0013532926	-
ACTION S11H / FR0013456415	-
ACTION I2H / FR00140000R9	-
ACTION S11UH / FR001400M9C6	-
ACTION S11UHED / FR0013456399	-
ACTION S11UHGD / FR0013456407	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	20,89	10,16
Résultat	-701 688,21	1 327 497,34
Total	-701 667,32	1 327 507,50

ACTION SUH / FR0013321957	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-138 423,64	907 130,40
Total	-138 423,64	907 130,40
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I1UH / FR0013321965	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	62 183,38	18 730,20
Total	62 183,38	18 730,20
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I1H / FR0013321973	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2UH / FR0013321999	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-670 757,42	330 426,85
Total	-670 757,42	330 426,85
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R1UH / FR0013413689	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIIUHEA / FR0013456357	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	<u>-</u>	<u>-</u>
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIIUHGA / FR0013456365	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	42 006,78	45 441,90
Total	<u>42 006,78</u>	<u>45 441,90</u>
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIIUHUA / FR0013456381	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7 368,29	4 529,85
Total	<u>7 368,29</u>	<u>4 529,85</u>
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R2UH / FR0013532926	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	3 442,88
Total	-	3 442,88
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIIH / FR0013456415	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2H / FR0014000OR9	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION S11UH / FR001400M9C6	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-24 370,66	-
Total	-24 370,66	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIIUHED / FR0013456399	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIIUHGD / FR0013456407	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	20 323,85	17 784,53
Report à nouveau de l'exercice	2,10	20,89
Capitalisation	-	-
Total	20 325,95	17 805,42
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 466,487	2 483,873
Distribution unitaire	8,24	7,16
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 513 423,91	2 387 558,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	11 513 423,91	2 387 558,80

ACTION SUH / FR0013321957	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 134 212,22	1 006 513,55
Total	4 134 212,22	1 006 513,55
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I1UH / FR0013321965	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	512 602,14	46 931,35
Total	512 602,14	46 931,35
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I1H / FR0013321973	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2UH / FR0013321999	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 065 675,77	1 167 273,52
Total	6 065 675,77	1 167 273,52
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R1UH / FR0013413689	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SIIUHEA / FR0013456357	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SIIUHGA / FR0013456365	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	346 280,25	107 371,73
Total	346 280,25	107 371,73
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SIIUHUA / FR0013456381	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	60 740,36	10 703,24
Total	60 740,36	10 703,24
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R2UH / FR0013532926	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	6 701,96
Total	-	6 701,96
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION S11H / FR0013456415	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2H / FR0014000OR9	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION S11UH / FR001400M9C6	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	226 133,01	-
Total	226 133,01	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION S11UHED / FR0013456399	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION S11UHGD / FR0013456407	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	167 780,16	42 071,28
Total	167 780,16	42 071,28
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 13 juillet 2018

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Actif net	300 123 749,36	181 105 341,43	220 917 182,26	169 552 044,29	124 024 229,16

ACTION SUH / FR0013321957	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	63 210,38	62 857,43	62 698,656	62 489,279	61 167,327
Valeur liquidative	1 498,2	1 218,97	1 344,46	1 225,06	1 122,17
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	63,21	30,44	150,68	-14,07	13,65

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I1UH / FR0013321965	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	8 689,28	3 213,525	5 295,59	4 296,889	-
Valeur liquidative	1 357,48	1 096,57	1 218,24	1 124,03	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	66,14	20,43	122,40	7,05	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I1H / FR0013321973	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I2UH / FR0013321999	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	93 215,608	72 700,564	24 478,201	28 085,654	32 011,184
Valeur liquidative	1 489,45	1 216,39	1 352,64	1 238,78	1 139,10
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	57,87	20,60	145,23	-18,50	15,82

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R1UH / FR0013413689	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION S1IUHEA / FR0013456357	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	779,019	779,019	779,019
Valeur liquidative	-	-	1 192,56	1 096,48	996,36
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	123,71	-5,79	0,47

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND

ACTION SIIUHGA / FR0013456365		Devise de la part et de la valeur liquidative : GBP			
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	5 045,831	6 319,876	7 134,74	7 939,41	3 733,000
Valeur liquidative	1 372,39	1 131,42	1 190,48	1 176,36	1 008,58
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	76,95	24,17	146,97	-6,88	1,63

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SIIUHUA / FR0013456381		Devise de la part et de la valeur liquidative : USD			
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	1 162,921	827,763	827,763	1 833,94	2 165,580
Valeur liquidative	1 328,08	1 035,54	1 221,27	1 217,54	1 007,99
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	58,56	18,40	111,86	-5,23	0,68

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R2UH / FR0013532926	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	500	1 000	1 000,000	-
Valeur liquidative	-	1 007,61	1 117,73	1 029,74	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	20,28	113,86	7,14	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION S1IH / FR0013456415	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I2H / FR0014000OR9	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	72 124,839	24 110,933	-
Valeur liquidative	-	-	1 116,13	1 002,24	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	128,94	-1,80	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION S11UH / FR001400M9C6	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	40 210	-	-	-	-
Valeur liquidative	1 033,53	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	5,01	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SIIUHED / FR0013456399	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SIIUHGD / FR0013456407	Devise de la part et de la valeur liquidative : GBP				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019
Nombre de parts en circulation	2 466,487	2 483,873	2 483,873	11 645,266	9 947,000
Valeur liquidative	1 360,49	1 127,7	1 187,78	1 176,23	1 008,58
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	8,24	7,16	1,36	3,03	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	68,02	16,93	145,32	-10,89	1,63

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
JP3778630008	BANDAI NAMCO HOLDINGS INC	PROPRE	610 900,00	11 045 281,46	JPY	3,68
JP3155350006	C. UYEMURA & CO	PROPRE	93 300,00	6 600 767,61	JPY	2,20
JP3493800001	DAI NIPPON PRINTING CO LTD	PROPRE	447 400,00	11 942 686,62	JPY	3,98
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	46 000,00	10 292 842,06	JPY	3,43
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	110 300,00	5 890 004,48	JPY	1,96
JP3161200005	EZAKI GLICO	PROPRE	312 100,00	8 335 044,46	JPY	2,78
JP3819400007	FUJI MEDIA HOLDINGS INC	PROPRE	1 342 200,00	13 466 645,56	JPY	4,49
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	PROPRE	89 300,00	13 355 299,69	JPY	4,45
JP3840800001	HOGY MEDICAL	PROPRE	162 100,00	3 748 426,41	JPY	1,25
JP3765400001	HOUSE FOODS GROUP	PROPRE	353 100,00	7 035 799,27	JPY	2,34
JP3862960006	MACNICA HOLDINGS INC	PROPRE	377 500,00	17 958 597,20	JPY	5,98
JP3902900004	mitsubishi UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	2 108 300,00	16 338 549,54	JPY	5,44
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	670 900,00	12 844 647,22	JPY	4,28
JP3742600004	NHK SPRING	PROPRE	725 800,00	5 557 363,27	JPY	1,85
JP3977400005	RINNAI	PROPRE	973 800,00	20 356 799,08	JPY	6,78
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	PROPRE	1 340 000,00	18 330 390,84	JPY	6,11
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	130 200,00	8 457 628,09	JPY	2,82
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	238 800,00	8 546 574,55	JPY	2,85
JP3358000002	SHIMANO	PROPRE	52 000,00	7 262 969,36	JPY	2,42
JP3162600005	SMC CORP	PROPRE	18 200,00	8 820 008,96	JPY	2,94
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	135 200,00	11 597 466,90	JPY	3,86
JP3164630000	SQUARE ENIX	PROPRE	383 800,00	12 429 984,01	JPY	4,14
JP3627000007	TODA CORP	PROPRE	1 466 400,00	8 749 810,78	JPY	2,92
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	171 200,00	7 972 468,50	JPY	2,66
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES CORP	PROPRE	205 300,00	15 102 347,60	JPY	5,03

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3536150000	TSURUHA HOLDINGS	PROPRE	73 400,00	6 068 540,91	JPY	2,02
Total Action				278 106 944,43		92,66
Total Valeurs mobilières				278 106 944,43		92,66
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-52 771,70	-52 771,70	EUR	-0,02
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 026 467,60	1 026 467,60	EUR	0,34
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	24 697 799,57	24 697 799,57	EUR	8,23
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	77 217,57	88 852,85	GBP	0,03
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-311,00	-1,99	JPY	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	1 202,45	1 088,19	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	30 520,71	30 520,71	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES JPY	PROPRE	161 216 694,00	1 031 258,84	JPY	0,34
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-161 216 694,00	-1 031 258,84	JPY	-0,34
Total BANQUE OU ATTENTE				25 791 955,23		8,59
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-12 495,63	-12 495,63	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-18 544,89	-18 544,89	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-13 827,30	-13 827,30	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-80 495,20	-80 495,20	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-9 347,79	-9 347,79	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 643,41	-1 643,41	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 540,05	-4 540,05	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-1 703 822,58	-1 703 822,58	EUR	-0,57
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-1 997 222,67	-1 997 222,67	EUR	-0,67
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-233 150,51	-233 150,51	EUR	-0,08
Total FRAIS DE GESTION				-4 075 090,03		-1,36
Total Liquidités				21 716 865,20		7,24
Coupons						
Action						
JP3166000004	EBARA CORP	ACHLIG	110 300,00	58 256,49	JPY	0,02
JP3161200005	EZAKI GLICO	ACHLIG	312 100,00	67 626,66	JPY	0,02
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	ACHLIG	89 300,00	70 142,88	JPY	0,02

LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3840800001	HOGY MEDICAL	ACHLIG	162 100,00	17 562,13	JPY	0,01
JP3358000002	SHIMANO	ACHLIG	52 000,00	40 140,47	JPY	0,01
JP3536150000	TSURUHA HOLDINGS	ACHLIG	63 900,00	46 211,10	JPY	0,02
Total Action				299 939,73		0,10
Total Coupons				299 939,73		0,10
Total LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND				300 123 749,36		100,00

informations SFDR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund
Identifiant d'entité juridique : 969500FLYZI36XB9CI53

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proposition de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Lorsque le gérant délégué détermine les investissements à réaliser pour le Compartiment, dans le cadre de la politique d'investissement durable des Gérants d'investissement par délégation, il prend en compte les facteurs environnementaux et sociaux (au niveau de l'industrie ou de l'entreprise) dans l'évaluation de la solidité des entreprises individuelles

et des risques qui leur sont associés. En ce qui concerne les facteurs environnementaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple d'évaluer, par le biais de sa propre diligence et de données externes de tiers, les politiques d'une entreprise en matière de gestion des émissions, d'utilisation de l'énergie et de gestion des déchets. En ce qui concerne les facteurs sociaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple de l'importance accordée par une entreprise à la gestion des talents et à la fidélisation des employés, ainsi que des politiques relatives à la santé, à la sécurité et aux pratiques de travail.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund - Q4 2023	% of NAV Aligned
EU Taxonomy Aligned	41%
ISO14001 or Equivalent	61%
ISO9001	55%
OHAS18001 or Equivalent	29%
Minimal Social Safeguards	94%
UN GC Member	17%
Paris Agreement	45%

Emissions - Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund - Q4 2023		Coverage
Total Scope 1 Emissions (tonnes)	1,875,426	63%
Total Scope 2 Emissions (tonnes)	9,989,136	68%
Total Scope 3 Emissions (tonnes)	72,252,120	42%
Total Scope 1 Emissions (tonnes/\$1m invested)	9	
Total Scope 2 Emissions (tonnes/\$1m invested)	26	
Total Scope 3 Emissions (tonnes/\$1m invested)	433	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Au cours de l'année 2023, les indicateurs de durabilité ont dans l'ensemble augmenté. Les indicateurs qui ont augmenté sont le EU Taxonomy Aligned, le ISO14001, le ISO9001, le Minimal Social Safeguards, le UN GC Member et le Paris Agreement. Il y a eu une augmentation importante sur l'année de l'indicateur Paris Agreement qui était de 27.7% en 2022 et qui est de 45% à fin 2023. L'indicateur qui a baissé est le OHAS18001.

Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable??

N/A

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

N/A

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

N/A



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
FY 2023



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

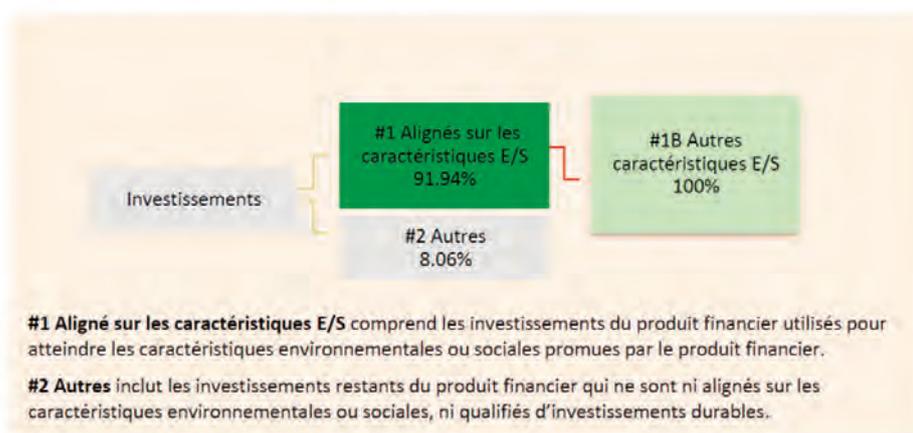
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MACNICA HOLDINGS	Information Technology	6.20%	Japan
SANWA HOLDINGS CORP	Industrials	5.99%	Japan
RINNAI	Consumer Discretionary	5.10%	Japan
HIKARI TSUSHIN	Industrials	4.70%	Japan
MURATA	Information Technology	4.54%	Japan
TOYOTA INDUSTRIES	Industrials	4.35%	Japan
SONY GROUP	Consumer Discretionary	4.26%	Japan
SECOM CO	Industrials	3.73%	Japan
BANDAI NAMCO	Consumer Discretionary	3.51%	Japan
MITSUBISHI	Financials	3.48%	Japan



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement à faible teneur en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sector	Portfolio Average Weight 2023
Information Technology	17.14%
Industrials	29.30%
Materials	5.28%
Consumer Staples	12.62%
Consumer Discretionary	16.42%
Financials	5.65%
Energy	1.04%
Health Care	1.97%
Communication Services	4.17%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Oui: Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté fortement. Le capex est passé de 12% en 2022 à 45% en 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

N/A



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gérant délégué a pris les mesures suivantes pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement
- S'est engagé activement auprès des entreprises en portefeuille pour les encourager à adopter des pratiques durables et à améliorer leur impact environnemental et social
- Le gérant fait appel à un conseiller en procuration, l'Institute Shareholder Services, pour gérer ses votes. Vous trouverez ci-dessous un résumé de l'activité totale de vote pour le fonds au cours de l'année 2023. Ce résumé comprend la recommandation du conseiller en vote par procuration, la recommandation de la direction et les résultats de vote du fonds.

JLOUCITS	Fund	ISS	Management Recommendation
Number of Companies	30	30	30
Number of Resolutions	400	400	400
Votes For	368	351	349
Votes Against	32	49	51



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché?

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

- **Quelle a été la performance par rapport à l'indice de référence ?**

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché?**

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

LONGCHAMP AUTOCALL FUND

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats- Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts A, Parts B, Parts C)

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.

Distribution (Parts D)

Les sommes distribuables sont intégralement distribuées chaque année.

Résultat net : Distribution totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report.

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

Le compartiment vise à réaliser, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance moyenne annualisée (nette de frais) supérieure à

- 5,00% au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans pour l'action C
- 6,00% au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans pour les actions B et D
- 6,30% au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans pour l'action A

Cet objectif est recherché au travers :

- d'une stratégie centrale basée sur un portefeuille d'instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré), aussi appelée « Stratégie Autocalls », dont les sous-jacents sont les marchés actions européens et/ou américains (ou certaines de leurs composantes), les « Sous- Jacents »

La stratégie peut être implémentée par :

- L'achat direct d'Autocall (« Méthode directe »)
- Et/ou via des contrats d'échange de performance (« Méthode d'exposition synthétique »)

Le poids de la stratégie Autocall pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment avec une cible à 70%.

Durant la période de chargement du portefeuille, estimée à 3 mois maximum, le compartiment peut ne pas être totalement exposé à la stratégie Autocalls. Par conséquent, durant cette période, la performance du compartiment pourra être inférieure à la performance recherchée dans le cadre de l'objectif de gestion.

- d'une stratégie satellite de diversification de la stratégie Autocall

Les produits structurés (Autocalls) étant corrélés aux marchés actions peuvent subir une perte notamment en cas de baisse prononcée des actions. La société de gestion se réserve la possibilité d'allouer jusqu'à 40% de l'actif net du compartiment dans des stratégies complémentaires, diversifiantes ou défensives, avec une cible d'exposition à 30%.

L'exposition du compartiment aux marchés sous-Jacents sera variable dans le temps. La valeur liquidative du compartiment ne suivra pas systématiquement l'évolution de ses marchés car sa valorisation dépendra notamment de celles des différents Autocalls détenus en portefeuille et de leurs caractéristiques, ainsi que de l'évolution des stratégies de diversification. La nature même des Autocalls, fait que l'exposition du compartiment aux Sous-Jacents sera variable dans le temps.

Les Sous-Jacents des Autocalls seront des indices phares des marchés européens, américains ou des actions appartenant à ces indices. Les Autocalls peuvent avoir un ou plusieurs Sous-Jacents. Le processus de sélection des Autocalls effectué par l'équipe de gestion, notamment le choix des coupons, le choix des barrières de protection du capital, des barrières de protection des coupons et des barrières de rappel anticipé dépendront des vues de l'équipe de gestion et de ses évaluations.

Le compartiment conserve aussi la possibilité d'allouer dans des stratégies de diversification du portefeuille d'Autocalls jusqu'à 40% de l'actif net. Ces stratégies de diversifications pourront prendre la forme de compartiment, de titres intégrant des dérivés et présenter une décorrélation aux marchés actions.

L'objectif de gestion ne constitue ni une garantie de rendement, ni de capital et la société de gestion ne garantit pas qu'il sera atteint, même en cas de conservation des actions sur la période d'investissement recommandée. La baisse des marchés actions, les « Sous-Jacents », peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de baisse significative durable des marchés actions européens et/ou américains, la performance du compartiment sera probablement négative.

Le compartiment peut être exposé au risque de change dans la limite de 30% de son actif net. La devise sur laquelle peut porter ce risque est le USD.

Indicateur de référence :

La performance nette de frais annuelle des actions du compartiment peut être comparée à :

- l'€STR capitalisé +8.5Bps + 5.00% pour l'action C
- l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6.00% pour les actions B et D
- l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6.30% pour l'action A

Il est précisé que l'administrateur de l'indice (EMMI) bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement benchmark, en tant qu'indice de banque centrale, et n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Il est publié entre autres sur le site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Stratégie d'investissement :**Sur les stratégies utilisées :**

La société de gestion cherche à atteindre l'objectif de gestion en exposant le compartiment aux deux stratégies complémentaires suivantes :

- Une stratégie centrale de gestion de Produits Structurés négociés de gré à gré (OTC) aussi nommée « Stratégie Autocalls » ; elle pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment avec une cible d'exposition à 70%.

Elle pourra être implémentée : soit de manière directe, par l'achat de produits structures sous forme obligataire (« Méthode directe »), soit de manière synthétique via des swaps de performance (« Méthode d'exposition synthétique »).

Les Sous-Jacents de référence des Autocalls appartiennent à l'univers des marchés actions européens et/ou américains. La Stratégie Autocalls et donc la valeur liquidative du compartiment ne suit pas systématiquement l'évolution de ces marchés en raison, notamment, de la combinaison d'Autocalls et de leurs caractéristiques (notamment en terme de barrières de rappel, de barrières de risque en capital, de plafonnements de gains), de l'influence sur la performance de l'Autocall, de la distance entre le niveau du Sous-Jacent de référence et la barrière de risque en capital, du temps restant par rapport à la date d'échéance prévue de l'Autocall, de la volatilité du « Sous-Jacent » de référence et de ses dividendes notamment.

- Une stratégie satellite de diversification. Les produits structurés étant corrélés aux marchés actions peuvent subir une perte notamment en cas de baisse prononcée des actions. La société de gestion se réserve la possibilité d'allouer jusqu'à 40% de l'actif net du compartiment dans des stratégies complémentaires, diversifiantes ou défensives, avec une cible d'exposition à 30%. La stratégie de diversification est effectuée au travers d'investissements dans des OPCVM externes, ou via des titres intégrant des dérivés.

Stratégie autocalls

La stratégie Autocalls consiste à gérer activement le portefeuille de dérivés, les Autocalls.

Les Autocalls sont des instruments financiers à terme négociés de gré à gré (OTC). Les Autocalls visent à délivrer des coupons conditionnels liés à l'évolution des actifs Sous-Jacents de l'Autocall. Le compartiment sera exposé aux marchés actions européens et/ou américains à travers les Autocalls. Les Autocalls peuvent prendre fin en étant automatiquement rappelés par anticipation à certaines dates (« date(s) de rappel ») si le niveau du Sous-Jacent de référence est supérieur ou égal à des niveaux prédéterminés (« barrière(s) de rappel ») à des dates d'observation spécifiques. Un coupon conditionnel au niveau du Sous-Jacent peut alors être versé à la date de rappel ou à la date d'échéance (en l'absence de fin automatique par anticipation). En l'absence de fin automatique par anticipation, un Autocall est exposé à la performance négative de son sous-jacent, en particulier à la date d'échéance, si le sous-jacent de référence a franchi à la baisse à cette date d'échéance la barrière de risque en capital.

Dans le cadre de la stratégie Autocalls, la société de gestion procède à une diversification en termes de points d'entrée, en termes de Sous-Jacents, en termes de niveau de barrière pour le paiement des coupons, de barrières pour le rappel, de barrières en termes de protection du capital.

Les Autocalls sont sélectionnés par la société de gestion en fonction de leur type (il existe différentes catégories d'Autocalls), de leur niveau de risque, de leur impact sur le risque global du panier d'Autocalls et de l'adéquation entre le gain moyen attendu du panier d'Autocalls et le niveau de risque attendu de ce dernier. La société de gestion décide, discrétionnairement, de l'investissement dans chaque Autocall afin d'assurer une diversification suffisante au sein du compartiment. En l'absence de fin automatique par anticipation, un Autocall est exposé à la performance négative de son Sous-Jacent, en particulier à la date d'échéance, si le Sous-Jacent de référence a franchi à la baisse à cette date d'échéance la barrière de risque en capital. Les Autocalls peuvent ainsi présenter un risque de perte en capital total même si la société de gestion peut par sa sélection de Sous-Jacents et selon le niveau de barrières tenter de réduire la probabilité de perte totale.

Dans la limite de 30% de son Actif Net, l'équipe de gestion peut sélectionner des Autocalls libelles en USD, lorsque le taux de coupon servi en USD est plus élevé que le taux servi en Euro pour le même produit, s'exposant aussi à un risque de change.

L'exposition aux marchés actions sera ainsi variable dans le temps : la société de gestion peut, discrétionnairement, décider de n'exposer le compartiment que partiellement aux Autocalls, voire de ne pas s'y exposer du tout en cas de conditions extrêmes de marché, durant une période de temps limitée ; dans ce cas, la stratégie de Diversification seront les seules mises en œuvre dans le portefeuille.

La performance de chaque Autocall a ainsi un impact positif ou négatif sur la performance du compartiment. Dans le cas d'une

évolution défavorable du Sous-Jacent de référence d'un Autocall et notamment s'il y a franchissement de la barrière de risque en capital à l'échéance de ce dernier, le compartiment sera exposé à un risque de perte en capital.

La stratégie Autocall pourra être implémentée de deux manières complémentaires, permettant ainsi de d'optimiser la gestion du risque émetteur dans le respect des ratios statutaires.

- Méthode directe : l'équipe de gestion sélectionnera des Autocalls émis par des institutions financières.
- Méthode d'exposition synthétique : l'équipe de gestion sélectionnera des contreparties bancaires pour s'exposer à des Autocalls de façon synthétique (via des contrats d'échange de performance) tout en limitant son exposition de crédit à la contrepartie.
- Les deux méthodes ne sont pas exclusives et peuvent être implémentées seules ou ensemble.

Méthode d'exposition synthétique

En cas d'exposition synthétique l'équipe de gestion sélectionne une ou plusieurs contreparties. Les contreparties sont sélectionnées en fonction de plusieurs critères (notamment l'expérience dans les Autocalls, la compétitivité prix, l'efficacité opérationnelle, le rating).

Le nombre de contreparties sera fonction des besoins de diversification et des en-cours en gestion du compartiment.

Dans le cadre d'une prise d'exposition synthétique, le compartiment a recours à des swaps, et notamment des contrats d'échange sur rendement global (total return swap ou TRS) :

- Face à des actifs détenus par le compartiment (Actions et/ou Titres de Créance et/ou OPC), le compartiment entre dans un TRS avec la contrepartie dont l'effet est d'échanger la performance d'actifs détenus par le compartiment avec un rendement de type monétaire.
- En parallèle, le compartiment entre dans un autre TRS par lequel le compartiment verse à la contrepartie un rendement de type monétaire et reçoit en échange la performance d'un ou plusieurs Autocalls choisis par l'équipe de gestion et généralement émis par la contrepartie du TRS.

Les Autocalls constituent ainsi le moteur essentiel de la performance de la stratégie Autocalls.

Stratégie de diversification

Dans le cadre de la stratégie de diversification, la société de gestion a recours à des compartiment OPCVM ou des titres intégrant des dérivés dont l'objectif est d'apporter une diversification, au portefeuille d'Autocalls.

A titre d'exemple le compartiment pourra investir dans des parts ou actions d'obligations convertibles, des fonds d'obligations à hauts rendements (« High Yield »), des fonds « Buy Write » (des stratégies qui prennent une exposition aux marchés actions et génèrent un rendement par la vente d'options de vente), des fonds « Momentum » (fonds qui suivent les tendances de marché).

Stratégie d'investissement - actifs

Actions

Le compartiment est investi en direct sur les marchés actions et titres assimilés émis ou via des OPC. La performance de ces actifs fait l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global où le compartiment échange leur performance y compris les dividendes reçus contre la performance d'un placement monétaire dans le cadre de la stratégie d'exposition synthétique. Les actions éventuellement sélectionnées sont des actions de grande capitalisation de pays de l'OCDE.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le compartiment peut investir, selon l'évolution des marchés :

De 0 à 100% dans des titres obligataires et monétaires, conformément aux ratios de diversification applicables avec tout type de durée, présentant les caractéristiques suivantes :

- Émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE, par des collectivités territoriales d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Émis par des entreprises publiques de pays membres de l'OCDE appartenant à la zone euro ; et
- Instruments du marché monétaire, titres de créances négociables avec ou sans garantie d'Etat, Bons du Trésor ou instruments financiers équivalents sur les marchés internationaux, par le biais d'acquisitions ou d'opérations de pension livrée.

Les titres de créances référencés ci-dessus sont émis par des émetteurs qualifiés d' « Investment grade » lors de leur acquisition par les agences de notations avec des notations minimum de A2/P2 pour le court terme et de BBB-/Baa3 pour le long terme selon les échelles respectives de Standard & Poor's et de Moody's ou équivalent. Néanmoins la société de gestion procède à sa propre analyse de crédit et ne recourt pas mécaniquement et exclusivement aux notations fournies par les agences de notations.

La performance de ces actifs peut faire l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global où le compartiment échange leur performance contre la performance d'un placement monétaire dans le cadre de la stratégie d'exposition synthétique.

Parts ou actions d'opcvm ou fonds d'investissement

Jusqu'à 10% de l'actif en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger quelle que soit leur classification et plus particulièrement des :
 - Actions ou parts d'OPCVM actions (notamment des Exchange Traded Funds - ETF)
 - Actions ou parts d'OPCVM obligataires

- OPCVM appliquant des stratégies diversifiées et de recherche de performance absolue
- Actions ou parts d'OPCVM monétaires et/ou obligataires
- Parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'UE ou des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions posées à l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces fonds pourront être utilisés dans le cadre de la stratégie d'exposition synthétique en étant assortis de contrats d'échange de performance avec une ou des contreparties bancaires.

La SICAV s'autorise à investir dans les OPC gérés par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

Les instruments financiers à terme (dérivés)

Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment effectue des opérations sur les instruments financiers à terme décrits ci-dessous dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'exposition synthétique de la stratégie Autocalls.

Par ailleurs, la méthode de suivi du risque global du compartiment utilisée par la société de gestion est la méthode de la valeur en risque (« Value at Risk » ou « VaR ») absolue telle que décrite dans la section V Risque Global.

- La nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Corrélations (notamment dans les Autocalls portant sur plusieurs Sous-Jacents)
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- La nature des instruments utilisés :
 - Options (dont Autocalls)
 - Swaps (dont Autocalls)
 - Autre : Total Return Swap
- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques (Total Return Swap sur Autocalls)
 - Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché (Cf. Ci-dessous)
 - Autre stratégie : néant.

Le niveau de l'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs absolues des nominaux des positions sur l'actif net du compartiment. Le niveau d'effet de levier indicatif attendu se situe entre 75% et 400% de l'actif. Le niveau de l'effet de levier effectif peut toutefois dépasser ce niveau attendu en fonction de l'évolution des conditions de marché. Le levier net calculé après prise en compte des accords de compensation est compris entre 0% et 100% de l'actif net du compartiment.

Les instruments financiers à terme permettent :

- De mettre en œuvre la stratégie Autocalls ; et
- De couvrir le portefeuille contre les risques liés aux marchés actions ou taux et /ou à certains de leurs paramètres ou composantes de ces marchés.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme constituant des contrats d'échange sur rendement global (aussi appelés instruments financiers à terme d'échange de performance ou total return swaps).

Ces instruments sont utilisés afin de concourir à la réalisation de l'objectif de gestion.

La société de gestion peut avoir recours à de tels instruments dans le but d'échanger la performance des actifs détenus avec un rendement de type monétaire ou un taux fixe dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'exposition synthétique.

Les actifs du compartiment pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global sont les actions, les obligations, les compartiment et /ou titres de créance. La société de gestion s'attend à ce que de telles opérations portent sur 60% des actifs du compartiment, cependant le compartiment peut réaliser de telles opérations dans la limite de 100% de ses actifs.

Le compartiment peut avoir comme contrepartie des instruments financiers à terme (en ce compris tout contrat d'échange sur rendement global) tout établissement financier répondant aux critères mentionnés à l'article R214-19 du Code monétaire financier, et sélectionné par la société de gestion conformément à sa politique d'exécution des ordres disponible sur son site internet. Dans ce cadre, la société de gestion conclura des contrats d'échange sur rendement global avec des établissements financiers ayant leur

siège dans un Etat membre de l'OCDE et ayant une notation minimale de leur dette long terme de BBB- selon l'échelle Standard&Poor's (ou juge équivalent par la société de gestion).

Aucune contrepartie à de tels contrats d'échange sur rendement global ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ou sur l'actif sous-jacent de ces contrats.

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme et/ou d'opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres, et conformément à la réglementation applicable, l'OPCVM peut être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière (collatéral) dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité et/ou d'actifs, notamment des actions ou des obligations jugées liquides par la société de gestion, de toute maturité, émises ou garanties par des Etats membres de l'OCDE ou par des émetteurs de premier ordre dont la performance n'est pas hautement corrélée avec celle de la contrepartie, des OPCVM.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financières, la société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus à titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité

La société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (marked-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

L'OPCVM pourra réinvestir les garanties financières reçues sous forme d'espèces conformément à la réglementation en vigueur. Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage. La contrepartie peut également réinvestir les garanties financières reçues de l'OPCVM selon les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire de l'OPCVM ou à défaut par tout dépositaire tiers (tel qu'Euroclear Bank SA/NV) faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

En dépit de la qualité de crédit des émetteurs des titres reçues à titre de garantie financières ou des titres acquis au moyen des espèces reçues à titre de garantie financière, le compartiment pourrait supporter un risque de perte en cas de défaut de ces émetteurs ou de la contrepartie de ces opérations.

Les garanties financières reçues sont conservées auprès de la Banque dépositaire du compartiment.

Sur les titres intégrant des dérivés

L'OPCVM peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net selon les opportunités de marché. La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés est la même que celle décrite pour les dérivés.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action ;
 - Change ;
 - Crédit ;
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
 - Autre nature : néant.
- La nature des instruments utilisés : EMTN, Warrants
- La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Achat / Vente d'instruments émis par des institutions financières.

Les dépôts

Afin de gérer sa trésorerie, le compartiment peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 25% de l'actif net.

Les emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (aussi appelées opérations de financement sur titres) sont réalisées conformément au Code monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de l'optimisation des revenus du compartiment.

Ces opérations consistent en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions. Les actifs de l'OPCVM pouvant faire l'objet d'Opérations de financement sur titres sont des actions ou des OPCVM liquides.

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront garanties selon les principes décrits à la section « Contrats constituant des garanties financières » et seront négociées selon les critères relatifs aux contreparties décrits à la section « instruments financiers à terme (dérivés) » ci-dessus.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres sont associées aux contrats constituant des garanties financières décrits plus haut. Les contreparties éligibles sont nécessairement des banques de premier plan de l'Union Européenne, préférablement françaises avec une expertise reconnue et vérifiée par la société de gestion dans le domaine des dérivés actions, avec un rating minimum de A-.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, les Total Return Swaps et les Contrats Constituants des Garanties Financières sont liés et mis en place avec une ou plusieurs contreparties pour mettre en place la stratégie Autocall. Les contreparties sont des Banques de rating minimum A-. Tout revenu éventuel en provenance de ces opérations est intégralement acquis au compartiment ou utilisé pour l'amélioration des termes économiques des TRS. Les garanties reçues sont conservées auprès de la banque dépositaire du compartiment et ne peuvent faire l'objet de réutilisation.

Profil de risque :

Considérations générales

Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du compartiment est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs que l'objectif de gestion sera atteint, ni qu'ils ne subiront pas de pertes pour donner suite à leur investissement dans le compartiment.

L'actionnaire s'expose principalement aux risques suivants au travers du compartiment :

Risque de perte de capital : Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas restitué même si les souscripteurs conservent leurs actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la période de chargement du portefeuille (« Ramp-Up ») : Durant le Ramp-Up (qui peut s'étendre sur plusieurs mois), le compartiment peut ne pas être totalement exposé à la stratégie Autocalls. Par conséquent, durant cette période, la performance du compartiment pourra par moment être inférieure à la performance recherchée dans le cadre de l'objectif de gestion.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Lorsqu'elle gère le compartiment, la société de gestion utilise un processus d'investissement, des techniques et une analyse du risque spécifiques dans ses décisions d'investissement, mais il n'y a aucune garantie que ses décisions produiront les résultats escomptés.

En particulier, la société de gestion peut ne pas sélectionner les types d'Autocalls ou les indices actions, secteurs d'actions comme « Sous- Jacents » de référence des Autocalls qui auraient offert meilleure performance. En outre, la société de gestion peut décider de ne pas exposer le compartiment intégralement à la stratégie Autocalls durant une période alors qu'une exposition intégrale aurait eu une meilleure performance. Par conséquent, l'objectif de gestion peut ne pas être atteint et l'investisseur peut subir des pertes en capital.

Risque lié au marché actions : Les cours des actions et indices actions sur le marché boursier peuvent fluctuer en fonction des prévisions ou des attentes des investisseurs. Le compartiment peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours à la hausse comme à la baisse (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s)), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment. Une baisse très importante des marchés actions entraînera une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de taux : Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux (long et/ou court terme) découlant de la variation des taux d'intérêt. A titre d'exemple, le prix d'une obligation à taux fixe tend à baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Le compartiment est indirectement sensible aux évolutions des taux d'intérêt via ses investissements en Autocalls : en cas de hausse sensible des taux d'intérêt, la valeur des actifs pourrait baisser.

Risque de change : Le compartiment est exposé au risque de change. Il peut être exposé à des Titres intégrant des dérivés libelles en USD.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie découle de l'utilisation par le compartiment d'instruments financiers à tenue négociés de gré à gré (« OTC ») et/ou des opérations d'acquisition et cession temporaire de titre. Le compartiment est exposé au risque que la contrepartie ne remplisse pas ses obligations de performance dans le cadre des OTC (notamment les Autocalls). Le défaut de la contrepartie (ou le manquement de la contrepartie à l'une quelconque de ses obligations) dans le cadre de ces opérations peut avoir un effet défavorable significatif sur la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Risques liés aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financières : Ces opérations et les garanties qui y sont relatives sont susceptibles de créer des risques pour le compartiment tels que :

- Le risque de contrepartie (tel que décrit ci-dessus),
- Le risque juridique,
- Le risque de conservation,
- Le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque résultant de la difficulté d'acheter, vendre, résilier ou valoriser un titre ou une

transaction du fait d'un manque d'acheteurs, de vendeurs, ou de contreparties), et, le cas échéant,

- Les risques liés à la réutilisation des garanties (c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières remises par le compartiment ne lui soient pas restituées, par exemple à la suite de la défaillance de la contrepartie).

Risque de liquidité : Les contreparties sélectionnées en « méthode directe » (achat de Titres) et/ou « méthode d'exposition synthétique » (via swap) sont sélectionnées sur un engagement de liquidité des instruments. Néanmoins le compartiment peut rester exposé à un risque de liquidité. Les instruments financiers à terme sont par nature suffisamment liquides, mais dans certaines circonstances peuvent avoir un niveau de liquidité relativement faible. Par ailleurs, le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le compartiment est investi ou de ceux reçus en garantie, en cas, notamment, de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié aux dérivés : Le compartiment utilise des dérivés qui sont des dérivés de gré à gré à des fins d'investissement et/ou de couverture. Ces instruments sont volatils et peuvent être soumis à différents types de risques, y compris, mais sans limitation, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. De plus, les investissements dans des dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur le marché secondaire et il peut être difficile d'évaluer la valeur d'une telle position. Pour ces raisons, rien ne garantit que les stratégies utilisant des instruments dérivés atteignent l'objectif prévu.

Risques spécifiques liés aux Autocalls : Un Autocall a une maturité variable et peut être rappelé par anticipation à une date de rappel. En cas de rappel anticipé d'un Autocall, ou d'une échéance, le compartiment peut être soumis à un risque de réinvestissement car le compartiment peut ne pas être en mesure de le remplacer par un Autocall offrant des caractéristiques similaires. Dans le cas des Autocalls sur plusieurs Sous-Jacents, le compartiment peut être exposé à un risque de corrélation entre les Sous-Jacents.

Risque lié à l'investissement dans des dérivés à barrière : Le compartiment est exposé à des produits dérivés dont la valorisation dépend du niveau des Sous-Jacents à certaines dates d'observation. La sensibilité de la valorisation du compartiment aux variations de prix des Sous-Jacents est accrue à proximité de ces dates, en particulier, sur certains niveaux de marchés pouvant amplifier à la hausse ou à la baisse l'effet de variation de marché des Sous-Jacents.

Risque lié à la volatilité implicite : Le compartiment est exposé à des produits dérivés dont la valorisation dépend de variables non observables directement sur les marchés financiers et difficilement observables par l'investisseur. En particulier, une hausse de la volatilité implicite du Sous-Jacent provoque le plus souvent une baisse de la valorisation des produits dérivés, qui entraîne une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de participation partielle à la hausse du marché action : Entre leur date de lancement et leur maturité, l'évolution de la valeur des Autocall peut s'écarter de celle de leurs Sous-Jacents action ou indice. En particulier, la performance de ces produits depuis le lancement est limitée à la hausse du fait du mécanisme de plafonnement des gains (coupons conditionnels) ; par conséquent, l'actionnaire peut ne bénéficier que partiellement de la hausse des Sous-Jacents actions ou indices actions.

Risques en matière de durabilité : Le compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le compartiment. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment » du Prospectus.

INFORMATIONS CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE AU NIVEAU DU COMPARTIMENT

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du

Compartiment et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Compartiment ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du Compartiment, la Société de Gestion Déléguée estime que les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Compartiment.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- A : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- B : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- C : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- D : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 26 février 2019.*
- *Date de création du Fonds : 29 avril 2019.*

rapport d'activité

L'environnement de marché

L'année 2023 a été le contre-pied parfait d'une année 2022 difficile pour les actifs risqués, et notamment sur les actions. Les banques centrales ont poursuivi la normalisation des politiques monétaires débutée l'année dernière avec 4 hausses de taux pour la FED (+100bps), 5 de la BOE (+175bps) et 6 de la BCE (+200bps). Les taux ont atteint des niveaux plus entrevus depuis 2001 aux US par exemple (5.50%). Le déclin continu de l'inflation, avec un CPI US passant de 9.1% en juin 2022 à 3.1% en novembre 2023, a cependant permis aux banquiers centraux de se montrer moins restrictifs depuis le 2ème semestre 2023. C'est d'ailleurs dans ce contexte que les investisseurs tablent sur des baisses de taux significatives en 2024. La FED est prévue à -161bps sur l'année (6.4 baisses de 25bps), la BOE à -154bps et la BCE à -149bps. La récession attendue en 2023 (60% des économistes l'anticipaient début 2023) ne s'est pas matérialisée, et le ralentissement économique a été repoussé à 2024. Le consensus estime que l'économie US progressera de 1.3% en 2024, à comparer avec 2.4% en 2023. En Europe, la croissance est attendue stable mais à un niveau plus faible (+0.5%).

Début 2023, le consensus était orienté vers un ralentissement dur de l'économie mondiale, expliqué par l'impact des hausses de taux des banques centrales. Le marché tablait sur 1 baisse de taux FED (-25bps) sur l'année. Mais une inflation persistante vers 6% et une économie résiliente ont convaincu les banques centrales de poursuivre les hausses de taux. Rapidement, le marché a donc corrigé cet excès et +100bps ont été anticipés dès le mois de mars. La faillite de SVB (Silicon Valley Bank), banque spécialisée dans le financement des start-ups et 16ème banque US en termes d'actifs, le 10 mars a fait craindre une contagion globale. Mais l'impact a été limité aux banques régionales (Signature Bank) avec comme point d'inflexion le rachat par JPMorgan de First Republic Bank. Les banques US ont été ébranlées par les retraits massifs de la part de clients, inquiets de la situation financière de certaines face aux hausses de taux. En Europe, les craintes sont venues de Credit Suisse, après que l'actionnaire SNB ait annoncé qu'il ne participerait à une recapitalisation du Groupe bancaire suisse si nécessaire. Le titre Credit Suisse a chuté de 24% suite à cette déclaration, et le sauvetage par UBS a été acté dans la foulée afin d'éviter une contagion à l'échelle européenne. Entre fin mars et mi-juillet, les investisseurs ont profité d'un environnement favorable. Les banques centrales tenaient des discours plus accommodants et les indices actions ont progressé de 13% sur la période. A Jackson Hole, Jerome Powell a cependant douché les espoirs des investisseurs, en indiquant que le cycle de hausses de taux n'était pas terminé. Entre fin août et mi-octobre, le taux US 10y a explosé de 88bps jusqu'à 5%, à un niveau record depuis 2007, et le Bund 10y de 55bps au-dessus de 3%. La corrélation actions / obligations a été positive sur la période avec la chute combinée des indices actions et obligataires jusqu'au point bas de fin-octobre. Des indicateurs économiques publiés début novembre moins solides que prévus (chiffres emplois US à 150k en octobre vs consensus à 180k mais surtout vs septembre à 260k) ont permis une accalmie sur les taux et donc sur les actions. Le chiffre CPI sous les attentes en octobre (3.2% vs 3.3% et surtout 3.7% en septembre) a confirmé que le ralentissement économique était accompagné d'une inflation plus faible. Ce cocktail a notamment permis au S&P 500 de reprendre 10% au mois de novembre et au US 10y de chuter de 60bps. En décembre, la fin des cycles de hausses de taux a été confirmée par les principales banques centrales, à l'exception de la BOJ qui pourrait en 2024 sortir des taux d'intérêts négatifs.

Performances des principales classes d'actifs

Dans cet environnement, les marchés actions ont enregistré un fort rebond (MSCI World : +21.77%), compensant presque l'intégralité des pertes de 2022. Le portefeuille traditionnel 60/40 (60% actions & 40% obligations) a progressé de 19.32% sur l'année.

Les actions US ont clôturé en hausse (S&P 500 : +24% / Nasdaq : +54%). Les valeurs technologiques ont surperformé dans un contexte porteur, en particulier sur le segment « intelligence artificielle ». Nvidia, l'un des principaux bénéficiaires de cette tendance a ainsi gagné 228% en 2023 et Microsoft (via Chat-GPT) a terminé en hausse de 52% et vu sa capitalisation boursière dépasser celle d'Apple à \$2980mds. Les marchés actions ont été résilients dans l'ensemble malgré des prises de profits appuyées (le S&P 500 a perdu plus de 5% à 4 reprises), liées à des discours restrictifs des banquiers centraux. La performance du S&P 500 est le fait de valorisations en hausse (P/E passé de 17x à 22x) alors que les BPAs n'ont que peu évolué. A l'approche de la fin de l'année, des flux acheteurs systématiques ont été observés et expliquent l'envolée des actions malgré des taux toujours élevés. La surpondération des valeurs technologiques dans les indices US explique la surperformance par rapport à l'Europe en particulier. L'indice paneuropéen SX5E a gagné 19% en 2023, porté par le FTSEMIB (+28%) et l'IBEX (+23%). Résilient en 2022, l'indice UK affiche une contre-performance significative (+3.8%) alors que les minières ont chuté de 6.5% sur l'année (indice SXPP) et que les pétrolières sont également en bas de l'échelle (+3% sur le SXEP). En Asie, le Japon a rebondi vers son plus haut depuis 1990, affichant +28% sur l'année alors que la BOJ est restée accommodante et que le JPY a continué de baisser. L'Inde a continué sur sa lancée (+20% en 2023) et se retrouve avec 8 années de hausses consécutives (Nifty 50). Côté contre-performance, la Chine

a clôturé 2023 en baisse de 11% (après -22% en 2022), marquée par un ralentissement économique (la reprise post-covid ne s'est pas réellement matérialisée) et une PBOC en attente. Enfin, la growth a nettement surperformé la value, de l'ordre de 27% (MSCI World).

Sur le marché obligataire, la volatilité est restée élevée (l'indice MOVE a eu un niveau moyen de 121 vs 120 en 2022 mais surtout 70 entre 2012 et 2022) à mesure que les taux directeurs étaient augmentés. Les taux longs US (10y) ont terminé l'année 2023 exactement là où ils l'ont commencée (à 3.87%) mais le chemin n'a pas été sans écueil. Au plus haut, le US 10y a touché 5% (mi-octobre) avant de rechuter jusqu'à 3.8% le 27/12. La courbe US 2y10y s'est légèrement pentifiée (de -55bps à -37bps) sur l'année alors que le marché a commencé à anticiper des baisses de taux pour 2024. En Europe, les mouvements ont également été importants et nous observons surtout un rally sur la dette périphérique (le spread 10y BTP / Bund est ainsi passé de 213bps début 2023 à 167bps). Au UK, le 10y a fini à l'équilibre autour de 3.5% après plusieurs passages au-dessus de 4.5%. Au 4ème trimestre, les investisseurs obligataires se sont focalisés sur les anticipations de baisses de taux pour 2024. La FED est ainsi attendue à -161bps (donc une 1ère baisse au T2 2024), la BCE à -150bps et la BOE à -137bps.

Sur le crédit, le resserrement des spreads a été marqué à la fois sur l'investment grade et sur le high yield. Les indices de CDS ont baissé aux US (CDX IG : -25bps à 57bps / CDX HY : -127bps à 356bps) et en Europe (Main : -32bps à 58bps / Xover : -163bps à 310bps) et les indices cash ont connu les mêmes mouvements. Les indices Bloomberg de crédit ont récupéré une partie des pertes de 2022. Le Bloomberg US Aggregate a ainsi gagné 5.5% en 2023 alors qu'il affichait une perte de 3.4% mi-octobre. Le rally duration et spread en novembre et décembre a permis de terminer l'année dans le vert.

Sur les devises, le dollar a subi des prises de profits (DXY : -2.1% en 2023), dans un contexte pro-risque et alors que la FED a été la première banque centrale à mettre sur la table. Dans cet environnement, l'euro a rebondi de 3% face au dollar, la livre sterling de 5% et le franc suisse de 10%. Seul le yen a sombré (-7%) alors qu'une BOJ toujours accommodante a pesé, tout comme l'accumulation de positions vendeuses sur le JPY dans le cadre de stratégies de portage (short JPY vs long USD par exemple)

Enfin les matières premières ont souffert (WTI : -11% / Aluminium : -1%), confrontées à la faiblesse de la croissance en Chine et alors que les stocks étaient au plus haut. L'indice matières premières de Bloomberg (BCOM) a ainsi perdu 12.5% et le sous-indice métaux (BCOMIN) chute de 14%. Enfin, les métaux précieux ont bien performé sur l'année, avec l'or notamment (+13%).

Performances du fonds

Le fonds Lonchamp Autocall affiche une performance 2023 de 17.87 % pour la part A, 17.51 % pour la part D et 1.02 % pour la part B.

Les différentes contributions sur l'année sont résumé ci-dessous :

Strategy	Contribution 2023	Avg Weight 2023
Autocall Single Stocks	5.13%	75.82%
Autocall Indices	2.10%	6.75%
Autocall Div	1.45%	11.50%
Div Delta One	7.12%	14.35%
Outperformance	2.35%	9.34%
Treso (Credit/CLN/Stab)	1.71%	39.75%
Hedges (Put & QIS)	-2.18%	3.90%
Other	-0.19%	3.86%
Total	17.50%	

Parmi les contributeurs, les Autocalls Single Stocks & Indices ont contribué pour 7.23% sur l'année porté par des marchés actions largement positifs.

Les dividendes ont également connu une performance remarquable en 2023 (Dec 27 est passé de 105 début 2023 à 135 aujourd'hui.). Cette thématique contribue à hauteur de 8.57%

Côté détracteur, nous retrouvons les Hedges Put + Steepener. Si ces produits ont coûté 2.18% sur l'année, ils ont apporté une protection intéressante au MTM du fonds sur la période août – octobre 2023 (voir graph ci-dessus) avant que les marchés s'emballent début novembre du principalement à des anticipations de baisse de taux pour 2024.

Nous avons mis en place de nouveaux types de payoff structurés, les outperformances. Ces produits représentant à la fin de l'année 2022 4% du fonds permettent d'améliorer la convexité du portefeuille dans les mouvements de hausse des marchés.

Parmi les 10 contributeurs et détracteurs sur 2023 nous retrouvons les produits suivants :

Autocall Portfolio

Top 10 contributors

Name	ISIN	Contrib
Phoenix WO Alibaba Sony Toyota	XS2428205418	1.12%
Athena WO MIB IBEX	CH0524352371	0.62%
Athena Crédit Agricole - BIL	CH1143780315	0.59%
Swap Phoenix WO	SWAP03901951	0.57%
Athena LC BP, Sony	CH1156737293	0.49%
Athena LC Enel, Repsol	CH1148261121	0.48%
Athena LC Decrement Total	XS2307405857	0.46%
Athena LC Fixed Div on UBS NC 5Y	XS2654930929	0.40%
Note BNP - Athena on Div UKX	XS2024915295	0.40%
Athena LC BNP GLE	CH0585066993	0.38%

Top 10 detractors

Name	ISIN	Contrib
Phoenix WO Vivendi, l'Oreal, Credit Suisz	XS2505345582	-0.90%
BBVA Athena LC WO Alstom, Klepierre, l'X	XS2580097892	-0.74%
Athena LC Alstom Engie	CH0585069757	-0.59%
EFG Athena LC BABA BNP -Restru	CH1253173871	-0.51%
Athena LC WO BABA + BNP	CH0585067090	-0.28%
MB Athena Put Lev Sanofi, Bayer	XS2593114460	-0.23%
MB Athena WO l'Oreal, Kering, Danone	XS2609415422	-0.15%
MAREX Athena Baba Sony UBS	XS2526211219	-0.11%
Athena Bayer AG REG	CH0534160509	-0.11%
Athena Casino	CH0534160483	-0.28%

Diversification Portfolio

Top 10 contributors

Name	ISIN	Contrib
Lock-in Div Swap	SWAP03941792	1.04%
Div Basket CS 2025	XS2292472631	1.00%
Dividend Note Autocallable	XS2364402573	0.93%
Div Basket CS 2027	XS2292477275	0.89%
Outperf Stellantis Décrément	XS2425253700	0.89%
Div Basket CS 2026	XS2292477432	0.89%
Outperf WO Apple, BNP, Microsoft	CH1158657697	0.54%
Swap SG - Athena on Div ISP	SWAP03951688	0.45%
Swap SG - Athena on SX5E	SWAP03964138	0.40%
LEON- Outperf WO on Mitsubishi,UBS 3C	CH1277655572	0.39%

Top 10 detractors

Name	ISIN	Contrib
Steepener BNP Swap	SWAP04035333	-0.71%
Put SPX 95% 4331 Dec 2023	SPX12312PO03	-0.60%
Put SX5E 4100 17032023	SX5Y2303PO01	-0.58%
Put SPX 4280 03/24	SPX12403PO01	-0.33%
Option Palladium	GSZ32303C-02	-0.29%
La Banque Postale 3 Perp	FR0014005090	-0.20%
Reverse Convertible US Treasury 20Y	XS2608724196	-0.14%
FRANCE GOVT OF 2.50% 25/05/2043	FR001400CMX2	-0.10%
Div Unibaïl 2024- SG	SWAP03904259	-0.06%
Dispersion warrant Marex	XS2329169234	-0.04%

Mouvements du portefeuille

L'activité de trading a été assez soutenue sur l'année.

Le fonds est au total composé de 73 positions à la fin de l'année et présente ainsi une bonne diversification.

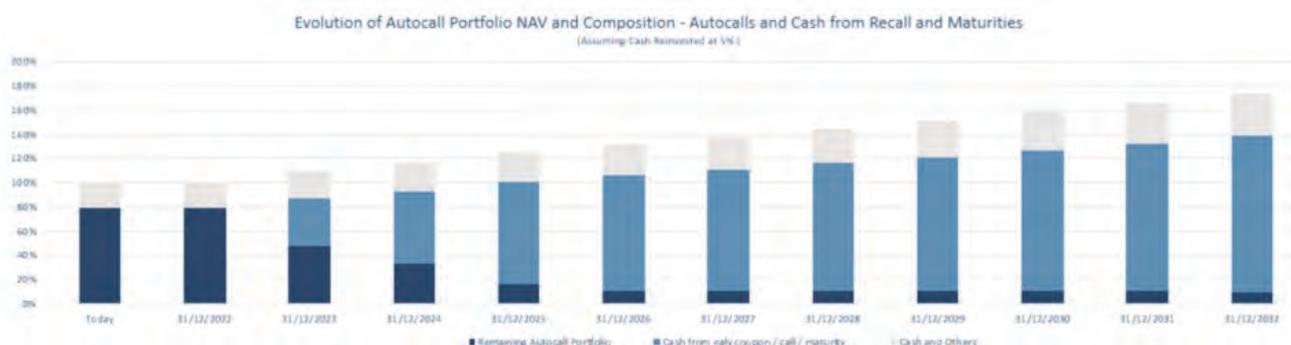
- Portefeuille Autocalls : 44 produits
- Portefeuille Diversification : 29 produits

Le rendement moyen du portefeuille s'élève à environ 18.80%.

Positionnement et perspectives

Notre sensibilité actuelle aux marchés actions (Delta) est de 64.29%.

Le portefeuille est aujourd'hui bien investi et son niveau de risque aura tendance à se réduire avec le temps à mesure que certains produits seront rappelés ou terminés.



La simulation ci-dessus montre l'évolution du fonds et particulièrement du portefeuille autocall au cours du temps en fonction des cycles de vie des produits (coupons, rappels anticipés, maturités). On constate que 20% du portefeuille est en situation de rappel ou de maturité en 2024.

La recherche de nouvelles opportunités de rendement pour réinvestir les remboursements sera cruciale au cours de l'année.

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

La Société de Gestion utilisera la méthode de la valeur en risque (« Value at Risk » ou « VaR ») absolue pour mesurer le risque global du FCP. La VaR maximum du FCP est de -6.44% sur une période constatée de 5 jours ouvrés avec un seuil de confiance de 95%. Cette limite de VaR correspond à une VaR de 20% sur une période de 20 jours ouvrés avec un seuil de confiance de 99% sous certaines hypothèses et selon une loi normale de distribution.

Le levier net calculé après prise en compte des accords de compensation est compris entre 60% et 100% de l'Actif Net du Fonds.

Le niveau maximum de VaR est de -4.91%.

Le niveau minimum de VaR est de -2.94%.

La moyenne des niveaux de VaR est de -3.74%.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2023) s'est élevé à 525 190 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 280 190 euros, soit 53% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 245 000 euros, 47% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice. Aucune rémunération n'a été versée par le FCP directement aux membres du personnel de la société de gestion.

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	27 299 953,78
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	53,35

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination					-
	Montant					-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	BNP
	Montant	-	-	-	-	21 500 000,00
2	Dénomination	-	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	-	5 599 953,73
3	Dénomination	-	-	-	-	GOLDMAN SACHS
	Montant	-	-	-	-	200 000,00

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes.

3.1. Type et qualité des garanties.

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	10 000 000,00
3 mois à 1 an	-	-	-	-	13 649 953,78
Plus d'1 an	-	-	-	-	3 650 000,00
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	27 299 953,78

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	27 299 953,78

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral).

Les garanties reçues sont constituées de titres ne pouvant faire l'objet d'un reuse (maximal autorité = montant effectif = 0%).
Aucune donnée relative aux revenus sur garanties espèces n'est donc à relever.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global.

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Dans le cadre des opérations de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT assure la sélection des contreparties, la mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, et le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation. Les revenus nets résultant de ces opérations reviennent en totalité au OPCVM.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	41 317 455,54
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	14 017 501,76
- Swap :	27 299 953,78

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BNP
-	GOLDMAN SACHS
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes
annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	46 643 099,75	39 590 839,30
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	820 822,52	8 210 021,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	44 169 546,02	30 406 884,92
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	504 822,50	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 147 908,71	973 932,77
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	622 000,00	2 332 000,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	622 000,00	2 332 000,00
Comptes financiers	5 381 717,45	734 648,27
Liquidités	5 381 717,45	734 648,27
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	52 646 817,20	42 657 487,57

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	48 387 494,70	39 172 405,08
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	505 896,70	383 126,17
• Report à nouveau	6,69	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 334,32	811 902,35
• Résultat de l'exercice	2 286 134,02	525 344,28
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	51 174 197,79	40 892 777,88
Instruments financiers	841 817,52	1 423 242,96
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	841 817,52	1 423 242,96
Dettes	587 264,05	341 466,73
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	587 264,05	341 466,73
Comptes financiers	43 537,84	-
Concours bancaires courants	43 537,84	-
Emprunts	-	-
Total du passif	52 646 817,20	42 657 487,57

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	27 517 616,83	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	27 562 910,18
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	7 299 954,02	12 192 748,10
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	71 031,51	11 172,67
• Produits sur actions et valeurs assimilées	265 359,72	114 000,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 276 205,44	744 155,86
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	68,76
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 612 596,67	869 397,29
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-26 808,40	-20 123,75
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-26 808,40	-20 123,75
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 585 788,27	849 273,54
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-416 767,02	-365 286,51
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 169 021,25	483 987,03
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	117 112,77	41 357,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 286 134,02	525 344,28

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap €STR.

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments financiers structurés suivants représentant 86,28% de l'actif net au 29 décembre 2023 sont valorisés à partir des prix communiqués par les émetteurs. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Isin	Nom	Emetteur
CH1143780281	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 03/12/2024	BIL
CH1143780307	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 03/12/2024	BIL
CH1143780315	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 03/12/2024	BIL
XS2542327858	BARCLAYS BANK PLC 25/10/2033	BARCLAYS
XS2542328070	BARCLAYS BANK PLC 25/10/2033	BARCLAYS
XS2663291990	BBVA GLOBAL MARKETS 05/12/2025	BBVA
XS2580097892	BBVA GLOBAL MARKETS 12/09/2025	BBVA
XS2580100514	BBVA GLOBAL MARKETS 15/09/2025	BBVA
XS2024915295	BNP PARIBAS 05/01/2027	BNP
XS2630614118	BNP PARIBAS 05/01/2027	BNP
XS2630585268	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE 09/12/2024	CIBC
XS2598527658	CITIGROUP GLOBAL MARKETS 15/10/2024	CITIGROUP
XS2307405857	CITIGROUP GLOBAL MARKETS 12/08/2031	CITIGROUP
XS2632898891	CITIGROUP GLOBAL MARKETS 20/06/2033	CITIGROUP
XS2292477432	CREDIT SUISSE 07/01/2027	CS
XS2292477275	CREDIT SUISSE 07/01/2027	CS
XS2292472631	CREDIT SUISSE 07/01/2026	CS
CH1253173871	EFG INTERNATIONAL 04/11/2024	EFG
CH0534160509	EFG INTERNATIONAL 05/05/2026	EFG
CH0524720536	EFG INTERNATIONAL 05/03/2025	EFG
CH1253172477	EFG INTERNATIONAL 18/11/2024	EFG
XS1971525750	GOLDMAN SACHS 14/05/2029	GS
CH1277655572	LEONTEG SECURITIES 06/07/2026	LEONTEQ
CH0524352371	LEONTEQ SECURITIES 09/03/2026	LEONTEQ
CH1158657697	LEONTEQ SECURITIES 31/01/2024	LEONTEQ
XS2487783933	MAREX FINANCIAL 06/07/2026	MAREX
XS2487786795	MAREX FINANCIAL 06/07/2026	MAREX
XS2487786878	MAREX FINANCIAL 06/07/2026	MAREX
XS2487786951	MAREX FINANCIAL 06/07/2026	MAREX
XS2487520418	MAREX FINANCIAL 16/08/2024	MAREX
XS2526241398	MAREX FINANCIAL 28/09/2026	MAREX
XS2526211219	MAREX FINANCIAL 04/08/2025	MAREX
XS2428194034	MAREX FINANCIAL 27/02/2024	MAREX
XS2656440158	MEDIOBANCA 05/04/2026	MEDIOBANCA
XS2607182313	MEDIOBANCA 03/04/2028	MEDIOBANCA

XS2609415422	MEDIOBANCA 08/04/2026	MEDIOBANCA
XS2593110559	MEDIOBANCA 02/03/2026	MEDIOBANCA
XS2593114460	MEDIOBANCA 02/03/2026	MEDIOBANCA
XS2593115608	MEDIOBANCA 02/03/2026	MEDIOBANCA
XS2593116911	MEDIOBANCA 02/03/2026	MEDIOBANCA
XS2651079746	MEDIOBANCA 20/06/2028	MEDIOBANCA
XS2593116325	MEDIOBANCA 02/03/2026	MEDIOBANCA
XS2425253882	MORGAN STANLEY 19/05/2025	MS
XS2575271239	MORGAN STANLEY 23/02/2024	MS
XS2575211847	MORGAN STANLEY 19/02/2024	MS
XS2654952907	MORGAN STANLEY 07/11/2033	MS
XS2654930929	MORGAN STANLEY 16/08/2033	MS
CH1156737293	RAIFFEISEN 17/02/2025	RAIFFEISEN
CH1156737301	RAIFFEISEN 17/02/2025	RAIFFEISEN
CH1156737327	RAIFFEISEN 17/02/2025	RAIFFEISEN
XS2708279935	ROYAL BANK OF CANADA 13/06/2025	RBC
XS2596498464	ROYAL BANK OF CANADA 20/06/2028	RBC
XS2699552795	SG ISSUER 04/01/2027	SG ISSUER
XS2593217354	SG ISSUER 04/01/2027	SG ISSUER
XS2175922835	SG ISSUER 23/09/2025	SG ISSUER
DE000VM505B6	VONTOBEL FINANCIAL PRODUCT GMBH 08/12/2025	VONTOBEL

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts/Emprunts :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- **Contracts for difference (CFD) :** les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- **Changes à terme (Forex Forwards) :** les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion maximum	Actif net	Part A : 0,60% Part B : 0,90% Part C : 1,90% Part D : 0,90%
Frais administratifs externes à la société de gestion		Part A, B, C, D : 0,25%
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de Gestion : Max. 0,25% Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) Zone ESES¹ : 6 € Marchés matures zone 1² : 10 € Marchés matures zone 2³ : 18 €
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	Part A : 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6.30%, avec High Water Mark relatif Part B : 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6%, avec High Water Mark relatif Part C : 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps + 5%, avec High Water Mark relatif Part D : 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6%, avec High Water Mark relatif

¹ Zone ESES : France, Belgique, Pays-Bas

² Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

³ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »).

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice du compartiment.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution du compartiment et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2021. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net du compartiment pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur de référence, exprimé en euros, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark et Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

La méthodologie du rHWM n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- le compartiment surperforme la performance de l'actif de référence ;
- la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée.

Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- Si sur la période de référence, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à la performance de l'actif de référence et répond aux conditions du rHWM, la part variable de frais de gestion interne représentera 20% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais du compartiment et la performance de l'actif de référence.
- Si sur la période de référence, la performance nette de frais du compartiment est inférieure à la performance de l'actif de référence ou ne répond pas aux conditions du rHWM, la part variable de frais de gestion internes sera nulle

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à la performance de l'actif de référence et si la valeur liquidative du compartiment est supérieure à la plus haute valeur liquidative de fin d'exercice depuis le lancement du compartiment. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Frais de recherche

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Compartiment, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

L'information relative à ces frais est décrite dans le rapport annuel du compartiment.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts **Capitalisation (Parts A, Parts B, Parts C)**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.

armes

Distribution (Parts D)

Les sommes distribuables sont intégralement distribuées chaque année.

Résultat net : Distribution totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report.



2 évolutionactif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	40 892 777,88	36 941 170,08
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	19 286 263,81	17 248 505,22
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-16 267 893,56	-11 590 714,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 104 756,97	1 493 448,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 078 994,76	-1 958 549,31
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 395 846,93	1 143 383,67
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 510 274,71	-182 840,93
Frais de transaction	-327,89	-739,20
Différences de change	-176 633,56	390 831,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4 178 284,22	-970 989,73
- Différence d'estimation exercice N	4 723 965,72	545 681,50
- Différence d'estimation exercice N-1	545 681,50	1 516 671,23
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 249 477,27	-2 104 713,81
- Différence d'estimation exercice N	94 687,04	-1 154 790,23
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 154 790,23	949 923,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-68 106,06	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 169 021,25	483 987,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	51 174 197,79	40 892 777,88

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	820 822,52	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	44 169 546,02

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	7 517 616,83	-	20 000 000,00
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	7 299 954,02
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	820 822,52	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	44 169 546,02
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 381 717,45
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	43 537,84
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	820 822,52	-	-
Titres de créances	2 863 038,44	6 423 367,50	18 000 427,63	9 002 047,22	7 880 665,23
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 381 717,45	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	43 537,84	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	820 822,52	-	-	-
Titres de créances	6 067 117,65	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	43 537,84	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	7 517 616,83	-	-	-
Autres opérations	1 809 955,00	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	622 000,00
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôt de garantie versé	622 000,00
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	587 264,05
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	35 375,83
RACHAT à payer	31 888,22
Dépôt de garantie reçu	520 000,00
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
ACTION A / FR0013405461	15 458,306	18 692 544,13	13 462,038	16 267 893,56
ACTION B / FR0013405685	594	593 719,68	-	-
ACTION C / FR0013405693	-	-	-	-
ACTION D / FR0013405701	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013405461		-		4 547,03
ACTION B / FR0013405685		-		-
ACTION C / FR0013405693		-		-
ACTION D / FR0013405701		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013405461		-		4 547,03
ACTION B / FR0013405685		-		-
ACTION C / FR0013405693		-		-
ACTION D / FR0013405701		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013405461		-		-
ACTION B / FR0013405685		-		-
ACTION C / FR0013405693		-		-
ACTION D / FR0013405701		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
ACTION A / FR0013405461	0,85
ACTION B / FR0013405685	1,15
ACTION C / FR0013405693	-
ACTION D / FR0013405701	1,15
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie de part :	
ACTION A / FR0013405461	58,49
ACTION B / FR0013405685	-
ACTION C / FR0013405693	-
ACTION D / FR0013405701	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	
Collatéral cash versé à la contrepartie SGCIB	622 000,00
Collatéral cash reçu de la contrepartie BNP.....	200 000,00
Collatéral cash reçu de la contrepartie Goldman Sachs	320 000,00

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	504 822,50
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	6,69	-
Résultat	2 286 134,02	525 344,28
Total	2 286 140,71	525 344,28

ACTION A / FR0013405461	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 961 820,31	457 231,53
Total	1 961 820,31	457 231,53
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION B / FR0013405685	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	20 182,37	-
Total	20 182,37	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION C / FR0013405693	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION D / FR0013405701	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	304 090,25	68 106,06
Report à nouveau de l'exercice	47,78	6,69
Capitalisation	-	-
Total	304 138,03	68 112,75
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 043,129	6 043,129
Distribution unitaire	50,32	11,27
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	505 896,65	383 126,17
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 334,32	811 902,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	500 562,33	1 195 028,52

ACTION A / FR0013405461	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	205,04	689 131,89
Total	205,04	689 131,89
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION B / FR0013405685	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 824,78	-
Total	-5 824,78	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION C / FR0013405693	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION D / FR0013405701	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	506 182,07	505 896,61
Capitalisation	-	-
Total	506 182,07	505 896,61
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 29 avril 2019.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	51 174 197,79	40 892 777,88	36 941 170,08	20 603 623,43	10 293 529,17

ACTION A / FR0013405461	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	35 066,545	33 070,277	18 453,333	11 855,66	4 366,788
Valeur liquidative	1 237,8	1 050,11	1 109,57	954,01	1 021,57
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	55,95	34,66	61,91	-9,89	21,01

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION B / FR0013405685	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	594	-	-	50	-
Valeur liquidative	1 010,24	-	-	925,38	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	24,17	-	-	-12,64	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LONGCHAMP AUTOCALL FUND

ACTION C / FR0013405693	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	12	10	10
Valeur liquidative	-	-	1 052,2	921,37	1 010,52
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	41,24	-31,34	21,89

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION D / FR0013405701	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	6 043,129	6 043,129	15 228,513	9 956,696	5 705,142
Valeur liquidative	1 186,22	1 020,22	1 080,42	927,78	1 020,55
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	19,39
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	50,32	11,27	-	-	0,66
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-1,90	-13,19	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé Valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Obligations						
XS2317279060	TELEG 7% 03/26	VMOB	1 000 000,00	820 822,52	USD	1,60
Total Obligations				820 822,52		1,60
Titres de créances						
CH0524352371	LEONTEQ SECURI 03/26	VMOB	700 000,00	1 171 450,00	EUR	2,29
CH0524720536	EFG INTL LTD 03/25	VMOB	500 000,00	534 325,00	EUR	1,04
CH0534160509	EFG INTERNL 05/26	VMOB	150 000,00	92 730,00	EUR	0,18
CH1143780281	BANQUE INTL A LUX 24	VMOB	200 000,00	243 590,00	EUR	0,48
CH1143780307	BANQUE INTERNA 12/24	VMOB	500 000,00	551 700,00	EUR	1,08
CH1143780315	BANQUE INTL A LUX 24	VMOB	950 000,00	1 126 177,50	EUR	2,20
CH1156737293	RAIFFEISEN SW 02/25	VMOB	1 000 000,00	1 171 100,00	EUR	2,29
CH1156737301	RAIFFEISEN 02/25	VMOB	200 000,00	251 830,00	EUR	0,49
CH1156737327	RAIFFEISEN SW 02/25	VMOB	200 000,00	160 040,00	EUR	0,31
CH1158657697	LEONTEQ SECURI 24	VMOB	580 000,00	656 843,44	USD	1,28
CH1253172477	EFG INTERNA 2024	VMOB	800 000,00	923 040,00	EUR	1,80
CH1253173871	EFG INTERNATIONAL 24	VMOB	1 200 000,00	207 900,00	EUR	0,41
CH1277655572	LEONTEG SECURITIE 26	VMOB	500 000,00	652 466,06	USD	1,27
DE000VM505B6	VONTOBEL 12/25	VMOB	1 500 000,00	1 551 000,00	EUR	3,03
XS1971525750	GOLDMAN SACHS 2029	VMOB	500 000,00	766 950,23	USD	1,50
XS2024915295	BNP PARIBAS 27	VMOB	1 700 000,00	1 742 000,00	USD	3,40
XS2175922835	SG ISSUER 09/25	VMOB	100 000,00	118 260,00	EUR	0,23
XS2292472631	CREDIT SUI 01/2026	VMOB	25,00	1 844 906,75	EUR	3,61
XS2292477275	CREDIT SUISSE 01/27	VMOB	18,00	1 193 722,38	EUR	2,33
XS2292477432	CREDIT SUISSE 01/27	VMOB	18,00	1 224 969,84	EUR	2,39
XS2307405857	CITIGROUP GL 08/2031	VMOB	950 000,00	1 581 845,00	EUR	3,09
XS2425253882	MORGAN STA 05/25	VMOB	100 000,00	115 000,00	EUR	0,22
XS2428194034	MAREX GROUP 2024	VMOB	500 000,00	526 975,00	EUR	1,03
XS2487520418	MAREX FINANCIAL 24	VMOB	500 000,00	538 315,00	EUR	1,05
XS2487783933	MAREX FINAN 26	VMOB	300 000,00	360 418,10	USD	0,70
XS2487786795	MAREX FINANCIAL 2026	VMOB	200 000,00	184 003,62	USD	0,36
XS2487786878	MAREX FINAN 26	VMOB	200 000,00	204 941,18	USD	0,40
XS2487786951	MAREX FINANCIAL 2026	VMOB	300 000,00	325 905,88	USD	0,64
XS2526211219	MAREX GROUP 04/08/25	VMOB	600 000,00	269 788,24	USD	0,53
XS2526241398	MAREX GROUP 09/26	VMOB	500 000,00	492 890,00	EUR	0,96
XS2542327858	BARCLAYS BANK 2033	VMOB	1 000 000,00	1 018 800,00	EUR	1,99
XS2542328070	BARCLAYS BANK 2033	VMOB	1 000 000,00	1 057 100,00	EUR	2,07
XS2575211847	MORGAN STAN 24	VMOB	600 000,00	629 820,00	EUR	1,23
XS2575271239	MORGAN STAN 02/24	VMOB	1 000 000,00	1 049 400,00	EUR	2,05
XS2580097892	BBVA GLOBAL 25	VMOB	1 000 000,00	648 100,00	EUR	1,27
XS2580100514	BBVA GLOBAL 25	VMOB	700 000,00	667 240,00	EUR	1,30
XS2593110559	MEDIOBANCA 2026	VMOB	600,00	610 419,00	EUR	1,19
XS2593114460	MEDIOBANCA 2026	VMOB	1 000,00	729 145,00	EUR	1,42
XS2593115608	MEDIOBANCA 03/26	VMOB	1 000,00	1 042 135,00	EUR	2,04
XS2593116325	MEDIOBANCA 2026	VMOB	500,00	530 937,50	EUR	1,04
XS2593116911	MEDIOBANCA 2026	VMOB	500,00	500 952,50	EUR	0,98
XS2593217354	SG ISSUER 01/2027	VMOB	400 000,00	486 800,00	EUR	0,95
XS2596498464	ROYAL BK OF CA 2028	VMOB	1 000 000,00	1 078 900,00	EUR	2,11
XS2598527658	CITIGROUP GLOBAL 24	VMOB	1 300 000,00	1 377 870,00	EUR	2,69
XS2607182313	MEDIOBANCA 2028	VMOB	800,00	947 012,00	EUR	1,85
XS2609415422	MEDIOBANCA 4/26	VMOB	900,00	786 019,50	EUR	1,54
XS2630585268	CANADIAN IMP 2024	VMOB	1 400 000,00	1 454 775,00	EUR	2,84
XS2630614118	BNP PARIBAS ARBITRAG	VMOB	500 000,00	514 300,00	EUR	1,00
XS2632898891	CITIGROUP 6/33	VMOB	1 500 000,00	844 350,00	EUR	1,65
XS2651079746	MEDIOBANCA INTL 2028	VMOB	1 000,00	1 069 823,00	EUR	2,09
XS2654930929	MORGAN STANLEY 33	VMOB	1 200 000,00	1 397 880,00	EUR	2,73
XS2654952907	MORGAN 11/2033	VMOB	1 100 000,00	1 213 740,00	EUR	2,37

LONGCHAMP AUTOCALL FUND

XS2656440158	MEDIOBANCA 2026	VMOB	1 000,00	1 032 223,40	EUR	2,02
XS2663291990	BBVA GLBL MKT 0% 25	VMOB	1 000 000,00	1 048 400,00	EUR	2,05
XS2699552795	SG ISSUER 01/2027	VMOB	700 000,00	744 520,00	EUR	1,45
XS2708279935	RYL BANK OF CA 2025	VMOB	1 000 000,00	903 800,90	USD	1,77
Total Titres de Créances				44 169 546,02		86,31
Options						
SPX12403PO01	SPX1/202403/P/4280.	OPTI	3 999,00	58 983,82	USD	0,12
Total Options				58 983,82		0,12
Opcvm						
FR0014004KZ2	LONGCHAMP ACCES FPS	VMOB	350,00	354 021,50	EUR	0,69
FR001400GDV6	LONGCHAMP ACCES FPS	VMOB	150,00	150 801,00	EUR	0,30
Total Opcvm				504 822,50		0,99
Swap de Taux						
SWAP03869163	SWAP EN FP	SWAT	400 000,00 -	7 400,00	EUR	0,01
SWAP03869164	SWAP ENGI FP	SWAT	200 000,00 -	1 760,00	EUR	-
SWAP03869171	SWAP SESG FP	SWAT	400 000,00 -	267 400,00	EUR	0,52
SWAP03875598	SWAP IBEX-FTSEMIB	SWAT	400 000,00	149 160,00	EUR	0,29
SWAP03904245	ELI-1286673995	SWAT	34 998,80	15 040,16	EUR	0,03
SWAP03904248	ELI-1286675545	SWAT	35 000,06	12 288,33	EUR	0,02
SWAP03904256	ELI-1286680718	SWAT	35 000,16	5 421,55	EUR	0,01
SWAP03904258	ELI-1529525919	SWAT	35 000,00 -	3 856,12	EUR	0,01
SWAP03905759	ORAN.PA	SWAT	100 000,00	28 511,08	EUR	0,06
SWAP03905761	ENI.MI	SWAT	100 000,00	143 856,71	EUR	0,28
SWAP03941792	SI3612OG BNP	SWAT	1 500 000,00	595 346,47	EUR	1,16
SWAP03955085	SWAP_KO_URW_NA	SWAT	250 000,00 -	95 275,00	EUR	0,19
SWAP03955089	SWAP_KO_TEF_SM NA	SWAT	250 000,00	9 925,00	EUR	0,02
SWAP03979077	OP3673OG	SWAT	1 750 000,00 -	388 173,97	EUR	0,76
SWAP04035333	SI3761OG BNP	SWAT	10 000 000,00 -	77 952,43	EUR	0,15
SWAP04041836	SGIXST3P	SWAT	2 000 000,00	36 199,10	USD	0,07
SWAP04096683	SI3764OG BNP	SWAT	10 000 000,00	93 176,49	EUR	0,18
Total Swap de Taux				247 107,37		0,48
Trésorerie						
Rachats à payer						
RP065EUR	Ach diff op de capi	TRES	- 31 888,22 -	31 888,22	EUR	0,06
Total Rachats à payer				31 888,22		0,06
Collatéral cash						
MGEUR	Appel marge EUR	TRES	102 000,00	102 000,00	EUR	0,20
Total Collatéral cash				102 000,00		0,20
Banque						
BK065EUR	Banque EUR SGP	TRES	5 381 717,45	5 381 717,45	EUR	10,52
BK065USD	Banque USD SGP	TRES	- 48 109,31 -	43 537,84	USD	0,09
Total Banque				5 338 179,61		10,43
Frais de gestion						
F110EURC1	PrComGestFin	TRES	- 19 973,64 -	19 973,64	EUR	0,04
F110EURC2	PrComGestFin	TRES	- 417,89 -	417,89	EUR	-
F110EURC4	PrComGestFin	TRES	- 5 077,06 -	5 077,06	EUR	0,01
F120EURC1	PrComGestAdm	TRES	- 8 322,36 -	8 322,36	EUR	0,02
F120EURC2	PrComGestAdm	TRES	- 116,08 -	116,08	EUR	-
F120EURC4	PrComGestAdm	TRES	- 1 410,31 -	1 410,31	EUR	-
F171EURC1	PrComVariableAcqu	TRES	- 58,49 -	58,49	EUR	-
Total Frais de gestion				35 375,83		0,07
TOTAL TRESORERIE				5 372 915,56		10,50
Total LONGCHAMP AUTOCALL FUND				51 174 197,79		100,00

LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKETS UCITS FUND

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Société de gestion	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats- Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions SUH, I2UH, SIUH) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKETS UCITS FUND est de réaliser, une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, un indice représentatif des « pays marchés émergents » au sens de la définition de MSCI sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Indicateur de référence :

Le compartiment n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un objectif de performance a posteriori.

L'indicateur de référence du compartiment est le MSCI Emerging Markets Index, soumis aux variations suivantes en fonction de la devise de libellé chaque action.

- Pour les actions euros non-couvertes contre le risque de change (I2UH, SIUH), l'Indicateur de Référence est le MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (EUR) (symbole : MSDEEMN), produit par MSCI Inc. C'est un indice total return, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance de sociétés de moyennes et grosses capitalisations de « pays marchés émergents » au sens de la définition de MSCI. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (EUR) est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour les actions GBP non-couvertes contre le risque de change (SUH), l'Indicateur de Référence est le MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (GBP) (symbole : MGEF), produit par MSCI Inc. C'est un indice total return, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance de sociétés de moyennes et grosses capitalisations de « pays marchés émergents » au sens de la définition de MSCI. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (GBP) est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

Pour atteindre l'objectif de gestion, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a choisi de déléguer la gestion à un spécialiste des marchés émergents actions, DALTON INVESTMENT, INC. (« DALTON »). James B. Rosenwald III, associé fondateur de la Société de Gestion Déléguée, est en charge de la gestion déléguée du compartiment.

Stratégie d'investissement

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en achetant et vendant principalement des actions ou instruments liés à des actions (incluant, sans que cette liste soit limitative, des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), des EDR (European Depositary Receipts) et des P-Notes), de sociétés domiciliées dans les Pays Marchés Émergents Mondiaux ou qui réalisent ou devraient réaliser au moins 50% de leur bénéfice d'exploitation présent ou futur dans les Pays Marchés Émergents Mondiaux ou qui ont une exposition importante aux Pays Marchés Émergents Mondiaux selon l'estimation de la Société de Gestion Déléguée. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la Société de Gestion Déléguée estime sous-évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un événement prédict venait à se produire, (b) des investissements directs dans des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en private equity, mais des investissements minoritaires dans des sociétés cotées) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier. Les « Pays Marchés Émergents Mondiaux » sont tous ceux qui ne sont pas représentés dans la l'indice MSCI Daily Total Return Net World Index (MSCI World, symbol : NDDUWI).

Le processus de construction de portefeuille suit une démarche « bottom-up » afin d'élaborer un portefeuille d'entreprises solides avec des avantages compétitifs qui devraient pouvoir profiter de la croissance à long terme.

Spécifiquement, DALTON vise des leaders du marché :

- Dans des marchés de niche
- Démontrant un alignement des dirigeants avec les actionnaires
- Traitant à des niveaux d'évaluation que DALTON juge très sous-évalués en termes de EV/EBITDA, Net Cash/Market Capitalisation, Price/Book and Return on Equity.

La philosophie d'investissement de DALTON est basée sur l'application disciplinée des principes d'investissement de valeur avec un accent particulier sur l'alignement d'intérêt des dirigeants des sociétés et les actionnaires. La philosophie d'investissement se traduit par un processus qui inclut les quatre critères d'investissement suivants :

1. De bonnes entreprises selon l'analyse de DALTON – avec typiquement des flux de trésorerie et des bilans solides, en avance sur la compétition.
2. Une importante marge de sécurité – l'action se négocie à escompte significatif par rapport à la valeur intrinsèque évaluée par DALTON.
3. Les intérêts des dirigeants sont alignés avec ceux des actionnaires.
4. La direction a démontré un solide historique de réinvestissement du capital.

Pour sélectionner les entreprises dans lesquelles le compartiment investit, DALTON réalise dans un premier temps une analyse des sociétés et de leur bilan financier en utilisant des bases de données disponibles au public, en mettant en œuvre les filtres d'investissement internes et en utilisant d'autres outils quantitatifs propriétaires. L'historique des programmes de rachats et des hausses de dividendes est aussi étudié car ce sont des facteurs importants pour l'évaluation d'une opportunité d'investissement.

Les équipes de gestion des entreprises prospectées sont ensuite étudiées par l'équipe d'analystes de DALTON située en Californie, en Inde et en Australie pour identifier les décisionnaires clés des sociétés. DALTON cherche notamment à s'assurer de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires minoritaires de la société.

Suite à cette analyse, DALTON effectue une visite de la société sur place et cherche à confirmer les avantages compétitifs durables au sein du secteur et les attentes de l'équipe de direction lors d'une « due-diligence » complète.

Enfin, suite à cette visite, DALTON réétudie ce qu'ils pensent être la vraie valeur intrinsèque de chaque titre en appliquant leur analyse fondée sur la valeur actualisée des cash flows. Cette analyse aide DALTON à déterminer les points d'entrée et de sortie.

Analyse extra-financière

Lorsqu'ils évaluent les opportunités d'investissements à envisager pour le compartiment, Dalton Investments Inc (la « Société de Gestion par Délégation » ou le « Gérant Délégué ») tient également compte de sa politique d'investissement durable. Le Gérant Délégué cherchera donc à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et à prendre en compte le risque de durabilité dans sa philosophie d'investissement, son analyse et son processus décisionnel.

Le Gérant Délégué estime que la prise en compte du risque de durabilité et des facteurs ESG complète l'approche plus large liée à la sélection de titres de « bonnes entreprises » avec un horizon d'investissement à long terme.

Dans la mesure du possible et lorsque cela est jugé approprié, Dalton s'engagera auprès des sociétés du portefeuille, cherchant à promouvoir des changements positifs sur les questions ESG et en se concentrant, entre autres, sur les facteurs de gouvernance.

Dans le cadre de sa politique d'investissement durable, Dalton applique sa propre méthodologie, ce qui favorise à son sens l'évaluation la plus précise des pratiques ESG d'une société en portefeuille. Dalton attribue une note interne qui se fonde notamment sur l'analyse par ses équipes des informations communiquées par une entreprise et de l'ensemble des données disponibles mises à disposition par des tiers. Sur la base de ce référentiel propriétaire, Dalton est en mesure de fournir une analyse extra-financière ou une notation pour au moins 80% des positions en portefeuille dont les émetteurs sont situés dans des pays « Émergents ».

Dalton applique également un filtrage d'exclusion similaire à la liste d'exclusion de la Société Financière Internationale du Groupe de la Banque Mondiale :

(https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/company-resources/ifcexclusionlist).

Ce Compartiment répond à la classification d'un Article 8 (Règlement SFDR) car il promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

La politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse :

www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Le Compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Politique d'investissement - générale

Le compartiment peut investir ses actifs dans n'importe quel zone géographique, secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégué.

Le compartiment peut investir dans des Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des investissements dans des organismes de placements collectifs.

Le compartiment ne prendra pas de position physique courte.

L'exposition nette aux actions du compartiment sera limitée à 100% de l'actif net du compartiment.

La Société de Gestion Déléguée peut investir dans des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières. Ces investissements peuvent inclure des sociétés de petites ou grandes capitalisations boursières dans les limites suivantes, mesurées à la date d'investissement et exprimées en pourcentage maximum de l'actif net:

- Small Cap (capitalisations boursières inférieures à 1 milliards d'Euros) : 20% ;
- Mid Cap (capitalisations boursières entre 1 et 5 milliards d'Euros) : 100% ;
- Large Cap (capitalisations boursières supérieures à 5 milliards d'Euros) : 100%.

Le risque du compartiment sera géré en employant des limites sur les positions (suivi de « stop-loss ») et en gérant le niveau d'exposition actions entre 0% et 100% de l'actif net.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), des EDR (European Depositary Receipts) et des P-Notes dans la limite de 100% de l'actif net et dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net dans un but d'exposition du portefeuille.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être entièrement exposé au marché actions.

Le compartiment pourra également investir dans des instruments monétaires et obligataires de la zone OCDE jusqu'à 10% maximum de l'actif net. Il pourra toutefois dépasser la limite de 10 % dans le cas où l'exposition actions est obtenue de manière synthétique au travers d'instruments dérivés et ce, dans la limite de 100% maximum l'actif net.

La Société de Gestion Déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits obligataires et monétaires.

L'action SUH sera libellée en livres sterling et sera exposée au risque de change GBP contre devises des Pays Marchés Emergents Mondiaux jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actions I2UH et SIUH seront libellées en euros et seront exposées au risque de change EUR contre devises des Pays Marchés Emergents Mondiaux jusqu'à 100% de l'actif net.

Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert.

Politique d'investissement- spécifique

Types d'instruments utilisés :

Le compartiment investira principalement en actions, Despositray Receipts, call warrant sur actions ordinaires et en instruments dérivés à des fins d'exposition en lieu et place des actions sous-jacentes. La Société de Gestion Déléguée peut également utiliser des instruments dérivés de manière discrétionnaire afin de couvrir le risque de change. Les instruments utilisés peuvent être, sans que cette liste soit limitative:

1. Actions ordinaires, y compris des titres de participation cotés en bourse ou des real estate invesment trusts.
2. American Depositary Receipts, Global Depositary Receipts, European Depositary Receipts et P-Notes.
3. Cash, instruments monétaire, fonds monétaires et autres obligations liquides, y compris des opérations de pension, des commercial papers, des certificats de dépôt, des obligations d'états de l'OCDE et des OPC investissants dans les instruments susmentionnés (marché monétaire).
4. Futures, options et autres instruments dérivés listés ou de gré à gré.
5. Parts ou actions d'OPC et d'Exchange Traded Funds (ETF) que la Société de Gestion Déléguée juge utile à la réalisation de l'objectif d'investissement du compartiment.

Caractéristiques des instruments utilisés :

1. Au travers d'actions ou d'instruments liés à des actions le compartiment sera investi ou exposé principalement à des sociétés négociées sur des bourses de Pays Marchés Emergents Mondiaux ou à des sociétés qui réalisent ou devraient réaliser au moins 50% de leur bénéfice d'exploitation présent ou futur de Pays Marchés Emergents Mondiaux ou qui ont une exposition importante aux Pays Marchés Emergents Mondiaux selon l'estimation de la Société de Gestion Déléguée mais cotés sur des bourses d'autres pays.
2. L'exposition minimale aux marchés actions est de 90% de l'actifs net du compartiment, mesurée au moment de l'achat.
3. De manière générale, le compartiment sera entièrement investi ou exposé quelles que soient les conditions de marché. Toutefois, jusqu'à 10% de l'actif net du Compartiment peut être investi en produits monétaires et obligataires, et le compartiment aura la possibilité de dépasser 10%, dans la limite de 100% de l'actif net, dans le but de s'exposer aux marchés actions à l'aide d'instruments dérivés.
4. Le ratio maximum d'un secteur (tel que défini par le Global Industry Classification Standard) sera de 40% de l'actif net du compartiment. Le compartiment doit investir ou être exposé à au moins 4 secteurs.
5. Généralement, le Compartiment détiendra entre 20 et 60 titres.

Le Société de Gestion Délégué ne sera pas tenue de respecter ces dispositions spécifiques si elle y ait empêchée pour des raisons indépendantes de sa volonté, par exemple, sans que cette liste soit limitative, du fait des souscriptions et rachats, de fluctuations majeures des cotations ou de conditions de marché anormales. En cas de non respect de ces dispositions, la Société de Gestion

Déléguée devra toutefois prendre toutes les mesures qu'elle juge nécessaires dans l'intérêt des porteurs pour y remédier dans un délai raisonnable. Les actifs dans lesquels le compartiment peut investir sont décrits plus en détail ci-dessous.

Stratégie d'investissement - actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions de Pays Marchés Emergent Mondiaux.

Le compartiment pourra investir dans des sociétés de capitalisations boursières de toute taille dans les limites exprimées dans la section Politique D'investissement – Général ci-dessus.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), des EDR (European Depositary Receipts) et des P-Notes dans un but d'exposition du portefeuille dans la limite de 100% de l'actif net.

L'exposition aux actions du compartiment sera comprise entre 90% et 100% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le compartiment sera limitée à 10% de l'actif net. Le compartiment aura toutefois la possibilité de dépasser 10% dans le cas où l'exposition actions est obtenue de manière synthétique au travers d'instruments dérivés, et ce, dans la limite de 100% maximum l'actif net, dans le but de s'exposer aux marchés actions de Pays Marchés Emergents Mondiaux Les titres obligataires sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que dans le secteur privé.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE. Ces titres seront notés au moins BBB-(S&P) / Baa3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion Déléguée (Investment Grade) à la date d'investissement.

Dettes privées

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en obligations privées à taux fixe ou à taux variable. Le compartiment aura toutefois la possibilité de dépasser 10%, dans la limite de 100% de l'actif net, dans le but de s'exposer aux marchés actions de Pays Marchés Emergents Mondiaux à l'aide d'instruments dérivés.

Le compartiment pourra également investir dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net dans le but de s'exposer aux marchés actions de Pays Marchés Emergents Mondiaux. Le compartiment n'investira pas dans des obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).

Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire et obligataire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de BBB- (S&P) / Baa3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion Déléguée (Investment Grade) à la date d'investissement.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

Parts ou actions d'opc (OPCVM/FIA)

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, ou fonds d'investissement de droit français, et plus particulièrement en OPCVM ou FIA Monétaires afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.

Le compartiment s'autorise à investir dans les OPC gérés par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

Le compartiment pourra investir dans des OPCVM/FIA de type Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des 10% maximum en investissements dans des organismes de placement collectifs.

Instruments dérivés

Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment pourra effectuer des opérations sur les instruments financiers à terme décrits ci-dessous.

- La nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés ;
 - Organisés ;
 - De gré à gré.
- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action ;
 - Change.

• La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition.

• La nature des instruments utilisés :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps ;
- Change à terme ;
- Autre : total return swaps.

• La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques.

Spécifiquement, le compartiment pourra intervenir sur les instruments dérivés aux fins suivantes :

- 1- Le compartiment peut utiliser des futures sur actions et des futures sur indices actions afin de s'exposer au risque action de manière efficiente.
- 2- Le compartiment peut investir dans des call options, notamment des call options sur single stocks et des call options sur indices actions afin de s'exposer au risque action de manière efficiente.
- 3- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de gré-à-gré sur actions afin de s'exposer au risque action dans les pays où l'investissement direct n'est pas disponible (total return swaps).
- 4- Le compartiment peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture du risque devise.

L'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs de marché des actions et indices auxquels le compartiment est exposé en investissement direct et par le biais d'instruments financiers à terme, soit l'exposition longue totale. Le niveau d'effet de levier (exposition brute) sera limité à 100% de l'actif net.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme constituant des contrats d'échange sur rendement global (aussi appelés instruments financiers à terme d'échange de performance ou total return swaps).

Ces instruments sont utilisés afin de concourir à la réalisation de l'objectif de gestion.

La Société de Gestion Déléguée peut avoir recours à de tels instruments dans le but de s'exposer au risque action dans les pays où l'investissement direct n'est pas disponible dans la limite de 100% de l'actif net. Au titre d'un tel total return swap, le compartiment reçoit la performance positive et paye la performance négative d'actions en échange du paiement d'un rendement de type monétaire.

Le compartiment peut avoir comme contrepartie des instruments financiers à terme (en ce compris tout contrat d'échange sur rendement global) tout établissement financier répondant aux critères mentionnés à l'article R214-19 du Code monétaire financier, et sélectionné par la société de gestion conformément à sa politique d'exécution des ordres disponible sur son site internet. Dans ce cadre, la société de gestion conclura des contrats d'échange sur rendement global avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et ayant une notation minimale de leur dette long terme de BBB- selon l'échelle Standard&Poor's (ou juge équivalent par la société de gestion).

Aucune contrepartie à de tels contrats d'échange sur rendement global ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ou sur l'actif sous-jacent de ces contrats.

Titres intégrant des dérivés

Le compartiment peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net dans le but de s'exposer aux marchés actions des Pays Marchés Emergents Mondiaux.

• Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Crédit

• La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Exposition

• La nature des instruments utilisés : ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), EDR (European Depositary Receipts), P-Notes et obligations convertibles. Cette liste n'est pas limitative.

• La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Achat / Vente.

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Contrat constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque :

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion Déléguée. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque de marché actions : le risque est lié à une évolution du marché action inverse à l'exposition du portefeuille, tel qu'une baisse globale du marché actions. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents : L'investissement dans les pays des marchés émergents présente des risques résultant du fait que ces pays sont confrontés à l'absence de cadres juridiques, politiques, commerciaux et sociaux robustes pour soutenir les marchés des valeurs mobilières. Ces risques comprennent, sans limitation, les risques de liquidité (qui peuvent être aggravés par des sorties rapides et importantes de « hot money » et des fuites de capitaux), les risques de change et les risques politiques, y compris des réglementations possibles de contrôle des changes et les restrictions possibles sur les investissements étrangers et le rapatriement des capitaux, les risques d'instabilité sociale et de trouble de l'ordre public, terrorisme, omniprésence de la corruption et de la criminalité, retards dans le règlement des transactions du portefeuille du compartiment, risque de perte découlant des systèmes d'enregistrement et de conservation des titres, réglementation gouvernementale et contrôle moins efficaces des entreprises et des secteurs d'activité et probabilité plus importante de perturbations du fait de conflits régionaux et de guerre. La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations : Le risque est lié au fait que, sur les marchés des petites et moyennes

capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de taux : il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux obligations convertibles : Le compartiment peut être soumis au risque d'obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'assèchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés pourrait faire perdre au compartiment plus que le montant investi. En outre, les transactions dérivées nécessaires peuvent ne pas être disponibles en toutes les circonstances et il n'est pas certain que le compartiment puisse conclure les transactions nécessaires pour réduire son exposition en temps voulu ou de manière avantageux. Les cours des produits dérivés peuvent être très volatils. Les mouvements de prix des contrats dérivés sont influencés, entre autres, par les taux d'intérêt, l'évolution entre l'offre et la demande, les programmes et politiques de contrôle commercial, fiscal, monétaire et de change des gouvernements, les événements politiques et économiques nationaux et internationaux, les changements dans les lois et politiques locales. En outre, les gouvernements interviennent de temps à autre sur certains marchés, directement ou par voie réglementaire, notamment sur les marchés des devises et des taux d'intérêt.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à la fiscalité : Les revenus et plus-values perçus par le Compartiment sur des titres émis dans des pays autres que la France ou des actifs situés dans des pays autres que la France peuvent être soumis à des impôts, y compris une retenue à la source dans les pays où ces revenus et plus-values sont générés. Il n'y a aucune garantie que le Compartiment puisse bénéficier de taux réduits de retenue à la source en vertu des conventions de non-double imposition en vigueur entre la France et d'autres pays quand elles existent. Le régime fiscal et/ou l'environnement réglementaire de certains pays dans lesquels le Compartiment est investi ou exposé peuvent être instables ou incertains. Toute modification de la législation fiscale dans tout pays dans lequel le Compartiment est investi ou exposé pourrait affecter le traitement fiscal du Compartiment.

Dans la mesure du possible, sur la base d'une obligation de moyens uniquement et lorsqu'ils estiment que l'impact de la fiscalité est potentiellement important, la Société de Gestion et/ou la Société de Gestion Déléguée chercheront à estimer et à prendre en compte la fiscalité dans la valeur liquidative du Compartiment, sur la base des conseils qu'ils reçoivent des conseillers fiscaux locaux. Cependant, rien ne garantit que le Compartiment sera en mesure d'estimer et de comptabiliser correctement la fiscalité dans la valeur liquidative. Les obligations fiscales peuvent avoir un impact sur le principe d'égalité et les investisseurs potentiels doivent tenir compte de ce risque lors de l'évaluation de leur investissement dans le Compartiment. En cas de divergence entre le traitement fiscal estimé et effectif appliqué au Compartiment et/ou à une contrepartie de swap, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

La Société de Gestion et/ou la Société de Gestion Déléguée ne pourront pas être tenues responsables vis-à-vis des investisseurs ou d'une quelconque partie de tout paiement devant être effectué par le Compartiment auprès d'une autorité fiscale.

Risques en matière de durabilité : Les risques de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur du compartiment. Cette incidence négative (financière, juridique ou réputationnelle) peut résulter des impacts (ou impacts perçus) d'une entreprise sur l'environnement (c'est-à-dire l'air, l'eau, le sol), sur les parties prenantes de l'entreprise (par exemple, les employés, clients, communautés locales) ou sur la structure de gestion de l'entreprise (par exemple, mauvaise conduite, corruption, droits des actionnaires, conformité fiscale).

Le risque de durabilité est une catégorie de risque évolutive qui varie selon les secteurs et les emplacements géographiques. Etant

donné que le compartiment est investi dans divers secteurs et industries, les sociétés sous-jacentes peuvent être exposées à divers risques environnementaux, sociaux et gouvernementaux tels que la pollution, l'accès aux ressources naturelles, la confidentialité des données, la chaîne d'approvisionnement et risque lié au travail. Le compartiment étant principalement investi dans des entreprises opérant dans les marchés émergents, il peut être exposé à des risques de durabilité plus élevés dans certains domaines tels que la pollution, le stress hydrique, le changement climatique, la corruption et le travail des enfants ou le travail forcé. En raison de la nature diversifiée des titres détenus en portefeuille, le délégataire financier n'a pas identifié un risque de durabilité spécifique auquel le compartiment serait exposé de manière significative, réduisant ainsi la probabilité d'une incidence importante sur le rendement du compartiment. Cependant, en raison de la nature systémique des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur les rendements du compartiment.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion a classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR. La Société de Gestion Déléguée évalue et intègre certains facteurs ESG à plusieurs étapes du processus d'investissement. Cette analyse est considérée comme un élément important pour contribuer au rendement des investissements à long terme et une technique efficace d'atténuation des risques. La Société de Gestion Déléguée estime que ses capacités de recherche liées à l'ESG peuvent contribuer à améliorer la performance relative du portefeuille, en particulier en réduisant l'exposition aux pays, aux secteurs et aux titres présentant des risques ESG négatifs importants.

Pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG, la politique d'investissement durable du Gérant Délégué est disponible sur son site Web à l'adresse www.daltoninvestments.com/our-firm/sustainable-investment-policy/.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

SUH

Investisseurs institutionnels

I2UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SIUH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également

de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 26 février 2019.*
- *Date de création de la Sicav : 29 avril 2019.*

rapport de gestion du conseil d'administration

En 2023, l'action SUH du fonds Dalton Global Emerging Markets UCITS Fund (le "Fonds") a progressé de 8,16 % par rapport à l'indice, qui a augmenté de 3,63 %.

L'action SIUH a augmenté de 9,73%.

Le sentiment du marché était extrêmement volatil l'année dernière. Les opinions des investisseurs ont oscillé d'une perspective de "taux plus élevés pour plus longtemps" au trimestre dernier à une probabilité de 70 % selon laquelle la Réserve fédérale américaine réduira les taux d'ici mars 2024. Malgré ce sentiment haussier, la réalité est que les incertitudes abondent. Le risque économique d'un ralentissement de l'économie américaine, une économie chinoise incapable de trouver un solide fondement pour la croissance, en passant par les risques géopolitiques dans la région Ukraine/Russie, Israël/Hamas, et plus récemment l'antagonisme des Houthis envers tout le commerce maritime en mer Rouge (maintenant même l'Iran et le Pakistan pourraient être en désaccord), ainsi que le risque continu de réunification de Taiwan avec la Chine continentale et les élections présidentielles aux États-Unis. La liste est assez longue. À notre avis, investir à l'échelle mondiale dans les marchés émergents a toujours été une entreprise risquée. Certains risques peuvent être évités complètement en n'investissant pas dans une région particulière (par exemple, la Turquie, ou sous-pondérer la Chine) ou dans une industrie particulière (par exemple, aucun investissement immobilier en raison d'un environnement de resserrement monétaire). D'autres sont plus difficiles à atténuer. La première ligne de défense de Dalton pour atténuer les risques commence par l'identification d'entreprises dotées de modèles commerciaux solides que nous pouvons acheter avec une marge de sécurité. La gestion du risque intrinsèque de l'entreprise est là où nous pensons avoir un avantage, car nous nous concentrons sur les mêmes objectifs à long terme que les propriétaires d'entreprise. Nous arbitrons le trading à court terme avec l'investissement à long terme, visant à faire croître les rendements au fil du temps, et pas seulement sur un ou deux trimestres. La deuxième ligne de défense pour atténuer le risque est la diversification. À chaque étape du cycle d'investissement de Dalton, nous nous efforçons d'avoir un portefeuille d'investissements entièrement diversifié par région et par groupes de secteurs, dans la mesure du possible.

Comme vous pouvez le constater à partir des résultats du Fonds au cours des trois dernières années, la performance tend à fluctuer par régions (Asie, EEMEA ou Amérique latine) et par secteurs. Les corrélations entre les régions sont faibles, sans aucune région majeure statistiquement corrélée entre elles. L'EMEA et l'Asie, bien qu'elles ne soient pas corrélées, ont la plus forte mesure à 0,5x. Au niveau des pays, la plus forte corrélation sur 10 ans de 0,7x est entre l'indice de référence TWSE de Taïwan et le KOSPI coréen, deux indices à forte composante technologique. La plupart des indices boursiers des pays émergents ont des corrélations inférieures à 0,5x (statistiquement non corrélées) entre eux. De plus, la diversification du portefeuille au niveau sectoriel ajoute un autre niveau d'atténuation des risques, comme le démontrent les résultats du Fonds. Le trimestre dernier, par exemple, le Fonds était rentable dans les régions Asie et EEMEA ainsi que dans neuf des dix groupes de secteurs dans lesquels nous sommes investis. Pour l'ensemble de l'année 2023, le Fonds était rentable dans les trois régions (Asie, EEMEA et Amérique latine) et six des dix groupes de secteurs. À l'avenir, tout en étant conscient des nombreux risques, nous croyons qu'une approche disciplinée de la diversification des investissements dans des idées à forte conviction peut continuer à surperformer à long terme malgré les moments d'incertitude.

Les principaux contributeurs de l'année incluaient Accton et Eurobank.

Accton, est un important fournisseur de commutateurs et de périphériques, qui a enregistré une performance remarquable de +45 % au cours du trimestre. Stimulée par l'engouement pour l'intelligence artificielle, qui a accéléré la nécessité de bande passante et de taille de réseau nécessaires pour les clusters d'IA/ML, Accton se trouve au cœur de l'action avec la bonne offre de produits. Les réseaux d'IA nécessitent des systèmes à capacité élevée capables de gérer de grandes quantités de données avec une faible latence et un débit élevé. Les produits Accton sont capables de répondre à ces exigences. De plus, il y a des indications selon lesquelles la prochaine génération de réseaux 800G sera déployée plus tôt que prévu initialement. Nous restons convaincus que le meilleur d'Accton, malgré sa performance robuste, est encore à venir.

Eurobank a prolongé sa performance du premier trimestre (+15 %) en ajoutant une autre augmentation de prix de 24 % au cours du deuxième trimestre. Un solide ensemble de résultats du premier trimestre mettant en évidence un excellent contrôle des risques (exposition limitée aux nouveaux actifs non performants, en dessous des prévisions), une formation de capital plus élevée et l'approbation (comme nous l'avons prévu) d'un ratio de distribution de 25 % pour les résultats de 2023, a pavé la voie de la performance. De plus, la Grèce a réélu le candidat du Nouvelle Démocratie, M. Kyriakos. Un candidat favorable au marché qui servira encore 5 ans et qui a déjà annoncé le début du remboursement anticipé de l'argent du plan de sauvetage de la Grèce. Le désir tant convoité de la Grèce d'obtenir une note d'investissement ne semble plus être un rêve comme nous l'avons souligné l'année dernière. Se négociant à moins de la valeur comptable (0,7x) et à moins de 6 fois les bénéfices avec un objectif de rendement de 14% sur les capitaux propres tangibles (RoTE), nous restons optimistes quant à cet investissement grec.

Sur le front négatif, les plus grands détracteurs étaient l'opérateur de télévision payante MultiChoice en Afrique du Sud, suivi de Genpact (entreprise indienne de traitement externalisé, ex-GE).

MultiChoice, la plus grande plateforme de télévision payante d'Afrique, a été l'action la moins performante de l'année. Au deuxième trimestre, une tempête parfaite a frappé MultiChoice, entraînant un avertissement sur les bénéfices et des prévisions plus basses pour l'ensemble de l'année. Les pannes de courant en Afrique du Sud, associées à une augmentation des dépenses en immobilisations pour la plateforme de streaming Showmax (partenariat détenu à 70 % avec Comcast), auront un impact sur les résultats en 2024 et 2025. De plus, sur le plan politique, la position favorable de l'Afrique du Sud envers la Russie a eu un impact négatif sur la devise, qui a baissé de 5,4 % au cours du trimestre. La vision stratégique de l'entreprise n'a pas changé et reste de croître et d'atteindre le seuil de rentabilité sur le marché de l'Afrique subsaharienne tout en continuant à générer des flux de trésorerie à partir de l'exploitation de télévision payante en Afrique du Sud. Avec un bilan non endetté (1,0x dette nette sur EBITDA) et plus de 23 millions d'abonnés à la télévision payante, nous pensons que des jours meilleurs sont à venir et que MultiChoice sera en mesure de relancer la croissance. Se négociant à 10 fois les bénéfices anticipés et à moins de 4 fois l'EBITDA prévu, MultiChoice reste trop sous-évalué pour être ignoré. Un rendement de trésorerie libre de 14 % nous donne confiance dans la capacité de MultiChoice d'investir pour la croissance et de débloquer de la valeur à mesure que l'environnement économique s'améliore.

Genpact, l'ancienne unité de traitement des affaires de GE en Inde, a été le deuxième pire investissement de l'année, notamment en raison de la performance de l'action au deuxième trimestre. Les craintes d'une récession aux États-Unis ont affecté les résultats du deuxième trimestre de Genpact alors que les clients réduisaient leurs dépenses discrétionnaires, et de plus amples craintes entourant l'intelligence artificielle (IA) perturbant leur modèle commercial ont entraîné un sentiment négatif. Au contraire, la direction est d'avis qu'une adoption générale de l'IA par les clients devrait conduire à un cycle d'investissement solide pour mettre en œuvre des technologies à moyen terme. Genpact se négocie à 12 fois les bénéfices anticipés et à 9 fois l'EBITDA, des niveaux bas pour une entreprise prévoyant une croissance à un chiffre élevé du chiffre d'affaires en 2024-2025 et une croissance du bénéfice par action de +12 %. Nous restons optimistes quant aux perspectives de Genpact.

L'écart de valorisation entre les économies des marchés émergents et développés (à la fois SPX & MSCI World Index) n'a fait qu'augmenter au cours de la dernière année. Nous avons toujours soutenu que le prix importe et dans l'environnement actuel d'incertitude, d'autant plus. Nous croyons que la volatilité du marché boursier est quelque chose qui peut être utilisé comme un avantage car nous pouvons être opportunistes des dislocations de prix. Nous restons disciplinés, à la recherche de grandes opportunités d'investissement que nous espérons acheter avec une décote par rapport à la valeur intrinsèque pendant ces périodes turbulentes. Un portefeuille concentré mais diversifié (par région et par industrie) reste la méthodologie d'investissement préférée de Dalton, dont nous pensons qu'elle continuera à surperformer.

Nouvelles positions acquises au cours de l'année 2023 :

GMEXICO TRANSPORTES SAB DE CV

DELTA ELECTRONICS INC

AMERICA MOVIL SAB DE CV

TASKUS INC

Positions liquidées au cours de l'année 2023 :

YIJIAHE TECHNOLOGY CO LTD

LONGSHINE TECHNOLOGY GROUP CO LTD

REDE D'OR SAO LUIZ SA

L'OCCITANE INTERNATIONAL SA

SHANGHAI HAOHAI BIOLOGICAL TECHNOLOGY CO LTD

SHIN ZU SHING CO LTD

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité

à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2023) s'est élevé à 765 011 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 520 011 euros, soit 68% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 245 000 euros, 32% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice. Aucune rémunération n'a été versée par le FCP directement aux membres du personnel de la société de gestion.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFDR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-15-1 du Code Monétaire et Financier.

comptes annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	27 226 325,92	23 630 735,95
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	25 234 805,92	23 630 735,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	1 991 520,00	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	10 579,85	6 801,64
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	10 579,85	6 801,64
Comptes financiers	586 032,12	1 568 358,93
Liquidités	586 032,12	1 568 358,93
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	27 822 937,89	25 205 896,52

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	27 381 014,30	26 990 600,29
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 419,51	-2 101 004,75
• Résultat de l'exercice	442 271,22	303 796,59
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	27 809 866,01	25 193 392,13
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	13 071,88	12 504,39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	13 071,88	12 504,39
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	27 822 937,89	25 205 896,52

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35 527,89	3 753,63
• Produits sur actions et valeurs assimilées	550 320,94	465 074,03
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	12 971,03	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	598 819,86	468 827,66
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-322,94	-6 777,56
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-322,94	-6 777,56
Résultat sur opérations financières (I - II)	598 496,92	462 050,10
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-156 225,70	-157 869,91
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	442 271,22	304 180,19
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-383,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	442 271,22	303 796,59

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
 - Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

- Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap €STR

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Prêts/Emprunts :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- **Contracts for différence (CFD)** : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- **Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :**
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.
- **Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :**
 - Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue par le dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion financière	Actif net	· Actions SUH : 0.35% TTC · Actions I2UH : 1.25% TTC · Actions SIUH : 0.95% TTC
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion *.	Actif net	· Actions SUH : 0.25% TTC · Actions I2UH : 0.25% TTC · Actions SIUH : 0.25% TTC
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	· Société de Gestion : Néant · Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers). Le détail des commissions est disponible sur demande auprès de la société de gestion.
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	· Actions SUH, I2UH et SIUH : Néant

Il est rappelé que l'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

En plus des coûts décrits ci-dessus, le compartiment peut également supporter, le cas échéant, les coûts relatifs aux taxes, droits et prélèvements gouvernementaux ou réglementaires, tous honoraires d'avocats et frais de mise en place, les frais de contentieux auxquels le compartiment pourrait éventuellement être partie et les indemnités dont le compartiment pourrait éventuellement être redevable.

Frais de recherche

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés au Compartiment, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

L'information relative à ces frais est décrite dans le rapport annuel du compartiment.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions SUH, I2UH, SIUH) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale



	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	25 193 392,13	28 593 715,27
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	890 024,27
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-	-81 717,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	735 810,93	56 401,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-710 927,00	-2 103 476,02
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	7 863,13
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-541 985,71
Frais de transaction	-33 481,16	-34 439,45
Différences de change	-772 548,49	893 359,98
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 955 348,38	-2 765 613,17
- Différence d'estimation exercice N	518 281,98	-2 437 066,40
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 437 066,40	328 546,77
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-24 920,65
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	24 920,65
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	442 271,22	304 180,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	27 809 866,01	25 193 392,13

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	1 991 520,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	1 991 520,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	586 032,12
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	1 991 520,00	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	586 032,12	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	KRW	USD	TWD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	5 562 351,47	4 812 126,64	4 233 052,48	8 781 313,68
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	6 165,85	4 414,00
Comptes financiers	-	102,92	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	10 579,85
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	10 579,85
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	13 071,88
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	13 071,88
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4	-	-	-	-
ACTION I2UH / FR0014002V94	-	-	-	-
ACTION SIUH / FR0014002V86	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4		-		-
ACTION I2UH / FR0014002V94		-		-
ACTION SIUH / FR0014002V86		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4		-		-
ACTION I2UH / FR0014002V94		-		-
ACTION SIUH / FR0014002V86		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4		-		-
ACTION I2UH / FR0014002V94		-		-
ACTION SIUH / FR0014002V86		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION SUH / FR0014002VB4	0,60
ACTION I2UH / FR0014002V94	-
ACTION SIUH / FR0014002V86	1,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION SUH / FR0014002VB4	-
ACTION I2UH / FR0014002V94	-
ACTION SIUH / FR0014002V86	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	442 271,22	303 796,59
Total	442 271,22	303 796,59

ACTION SUH / FR0014002VB4	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	442 236,91	303 796,03
Total	442 236,91	303 796,03
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2UH / FR0014002V94	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIUH / FR0014002V86	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	34,31	0,56
Total	34,31	0,56
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 419,51	-2 101 004,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-13 419,51	-2 101 004,75

ACTION SUH / FR0014002VB4	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-13 417,74	-2 100 961,94
Total	-13 417,74	-2 100 961,94
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2UH / FR0014002V94	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SIUH / FR0014002V86	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,77	-42,81
Total	-1,77	-42,81
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 29 avril 2019.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
Actif net	27 809 866,01	25 193 392,13	28 593 715,27	-	-

ACTION SUH / FR0014002VB4	Devise de l'action et de la valeur liquidative : GBP				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	24 809,049	24 809,049	24 035,088	-	-
Valeur liquidative	974,05	900,56	996,16	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	17,28	-72,43	-1,67	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I2UH / FR0014002V94	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SIUH / FR0014002V86	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	3	3	100	-	-
Valeur liquidative	1 106,22	1 008,13	996,49	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	10,84	-14,08	-0,62	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
TW0002345006	ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	PROPRE	60 000,00	927 716,19	TWD	3,34
HK0000069689	AIA GROUP LTD -H-	PROPRE	90 200,00	711 137,24	HKD	2,56
US02390A1016	AMERICA MOVIL SAB DE CV ADR	PROPRE	32 700,00	548 057,92	USD	1,97
MX01AC100006	ARCA CONTINENTAL	PROPRE	85 900,00	850 645,41	MXN	3,06
INE238A01034	AXIS BANK	PROPRE	61 104,00	732 879,67	INR	2,64
KR7069620003	DAEWONG PHARMA.CO.LTD	PROPRE	8 729,00	711 149,92	KRW	2,56
INE00R701025	DALMIA BHARAT LTD	PROPRE	32 627,00	807 718,34	INR	2,90
TW0002308004	DELTA ELECTRONIC INDUSTRIAL INC	PROPRE	70 000,00	648 780,49	TWD	2,33
GRS323003012	EUROBANK ERGASIAS SERVICES AND HOLDINGS SA	PROPRE	505 430,00	813 742,30	EUR	2,93
KYG371091086	FU SHOU YUAN INTERNATIONAL	PROPRE	533 000,00	327 281,79	HKD	1,18
BMG3922B1072	GENPACT	PROPRE	23 596,00	741 192,00	USD	2,67
MX01GM1Z0019	GMEXICO TRANSPORTES SAB DE CV	PROPRE	123 500,00	251 972,16	MXN	0,91
KR7014680003	HANSOL CHEMICAL CO LTD	PROPRE	5 652,00	894 915,11	KRW	3,22
US45104G1040	ICICI BANK SP.ADR	PROPRE	55 664,00	1 200 931,91	USD	4,32
US4567881085	INFOSYS TECHNOLOGIES SP ADR	PROPRE	46 398,00	771 760,40	USD	2,78
CNE000000JP5	INNER MONGOLIA YILI INDUSTRIAL GROUP CO LTD	PROPRE	121 900,00	415 344,10	CNY	1,49
KR7175330000	JB FINANCIAL GROUP CO LTD	PROPRE	59 959,00	476 356,33	KRW	1,71
BRKLBNC DAM18	KLABIN SA UNIT	PROPRE	62 753,00	260 056,63	BRL	0,94
INE214T01019	LTIMINDTREE LIMITED	PROPRE	9 400,00	643 848,02	INR	2,32
BRMDIAAC NOR7	M.DIAS BRANCO S.A.	PROPRE	43 100,00	310 521,28	BRL	1,12
KR7215200007	MEGASTUDYEDU CO LTD	PROPRE	4 573,00	193 617,11	KRW	0,70
KR7138040001	MERITZ FINANCIAL	PROPRE	20 965,00	864 243,61	KRW	3,11
ZAE000265971	MULTICHOICE GROUP LIMITED	PROPRE	141 676,00	564 122,21	ZAR	2,03
GRS393503008	MYTILINEOS SA	PROPRE	18 116,00	664 857,20	EUR	2,39
MX01OR010004	ORBITA ADVANCE CORPORATION SAB DE CV	PROPRE	123 400,00	247 945,48	MXN	0,89

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
INE615P01015	QUESS CORP LTD	PROPRE	77 393,00	440 377,45	INR	1,58
US7594701077	RELIANCE INDS-SPONS GDR 144A	PROPRE	14 470,00	818 438,91	USD	2,94
KR7005931001	SAMSUNG ELECTRONICS PREF SHS	PROPRE	34 940,00	1 518 325,13	KRW	5,46
BRSMT0ACNOR3	SAO MARTINHO SA	PROPRE	130 700,00	714 464,73	BRL	2,57
NL0000360618	SBM OFFSHORE NV	PROPRE	29 507,00	367 362,15	EUR	1,32
TW0003023008	SINBON ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	126 000,00	1 113 791,57	TWD	4,01
KR7034730002	SK INC	PROPRE	7 279,00	903 744,26	KRW	3,25
TW0002330008	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	88 000,00	1 542 764,23	TWD	5,55
US87652V1098	TASKUS INC	PROPRE	30 700,00	363 121,27	USD	1,31
HK0669013440	TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD -H-	PROPRE	85 500,00	921 724,75	HKD	3,31
US8808901081	TERNIUM SA ADR	PROPRE	9 591,00	368 624,23	USD	1,33
TH0902010014	THAI BEVERAGE PUBLIC CO LTD	PROPRE	1 615 500,00	581 274,42	SGD	2,09
Total Action				25 234 805,92		90,74
Total Valeurs mobilières				25 234 805,92		90,74
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	585 929,20	585 929,20	EUR	2,11
	BANQUE USD SGP	PROPRE	113,73	102,92	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				586 032,12		2,11
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-5 445,32	-5 445,32	EUR	-0,02
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-0,66	-0,66	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-7 623,44	-7 623,44	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2,46	-2,46	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-13 071,88		-0,05
Total Liquidités				572 960,24		2,06
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0128070986	BTF 0% 14/02/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 991 520,00	EUR	7,16
Total Interets precomptes.				1 991 520,00		7,16
Total Creances negociables				1 991 520,00		7,16
Coupons						
Action						
BRKLBNC DAM18	KLABIN SA UNIT	ACHLIG	62 753,00	1 541,82	BRL	0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BRMDIAACNOR7	M.DIAS BRANCO S.A.	ACHLIG	43 100,00	2 872,18	BRL	0,01
TW0002330008	TAIWAN SEMICONDUCTOR	ACHLIG	88 000,00	6 165,85	TWD	0,02
Total Action				10 579,85		0,04
Total Coupons				10 579,85		0,04
Total LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKETS UCITS FD				27 809 866,01		100,00

informations SFDR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Longchamp Dalton Global Emerging Markets UCITS Fund
Identifiant d'entité juridique : 969500BXQWGZXRQ7RZ28

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proposition de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Lorsque le gérant délégué détermine les investissements à réaliser pour le Compartiment, dans le cadre de la politique d'investissement durable des Gérants d'investissement par délégation, il prend en compte les facteurs environnementaux et sociaux (au niveau de l'industrie ou de l'entreprise) dans l'évaluation de la solidité des entreprises individuelles

et des risques qui leur sont associés. En ce qui concerne les facteurs environnementaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple d'évaluer, par le biais de sa propre diligence et de données externes de tiers, les politiques d'une entreprise en matière de gestion des émissions, d'utilisation de l'énergie et de gestion des déchets. En ce qui concerne les facteurs sociaux pris en compte par le gérant délégué, il s'agit par exemple de l'importance accordée par une entreprise à la gestion des talents et à la fidélisation des employés, ainsi que des politiques relatives à la santé, à la sécurité et aux pratiques de travail.

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Longchamp Dalton Global Emerging Markets UCITS Fund - Q4 2023	% of NAV Aligned
EU Taxonomy Aligned	46%
ISO14001 or Equivalent	73%
ISO9001	69%
OHAS18001 or Equivalent	78%
Minimal Social Safeguards	92%
UN GC Member	23%
Paris Agreement	52%

Emissions - Longchamp Dalton Global Emerging Markets UCITS Fund - Q4 2023		Coverage
Total Scope 1 Emissions (tonnes)	52,074,754	80%
Total Scope 2 Emissions (tonnes)	40,092,218	82%
Total Scope 3 Emissions (tonnes)	271,201,568	70%
Total Scope 1 Emissions (tonnes/\$1m invested)	332	
Total Scope 2 Emissions (tonnes/\$1m invested)	91	
Total Scope 3 Emissions (tonnes/\$1m invested)	389	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Au cours de l'année 2023, l'ensemble des indicateurs ont augmenté. Le % de la NAV aligned à l'indicateur EU Taxonomy Aligned était de 36.3% en 2022 et à fin 2023 il est de 46%.

Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

N/A

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable??

N/A

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

N/A

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

N/A



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : FY 2023

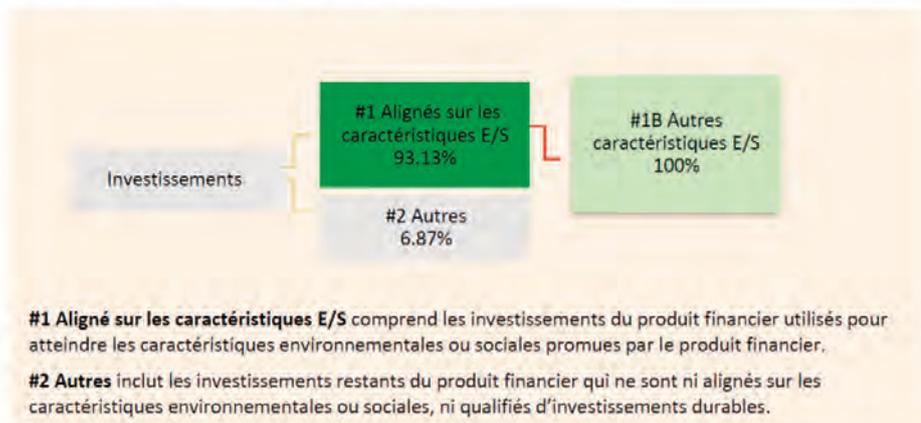
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Samsung Electronics	Information Technology	5.55%	South
Eurobank Ergasias	Financials	5.46%	Greece
Techtronic Industries	Industrials	4.32%	Hong Kong
Arca Continental	Consumer Staples	4.01%	Mexico
Dalmia Bharat Ltd.	Materials	3.34%	India
Meritz financial	Financials	3.31%	South
AIA Group Ltd.	Financials	3.25%	Hong Kong
Sao Martinho SA	Information Technology	3.22%	Brazil
Genpact	Industrials	3.11%	India
SK INC	Industrials	3.06%	South



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement à faible teneur en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sector	Portfolio Average Weight 2023
Communication Services	2.52%
Consumer Discretionary	2.28%
Consumer Staples	13.35%
Energy	4.42%
Financials	18.23%
Health Care	3.63%
Industrials	14.83%
Information Technology	24.82%
Materials	8.90%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Oui: Dans le gas fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au cours de l'année 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a fortement augmenté. L'alignement des investissements sur la taxinomie de CapEx était de 13% en 2022, et il est à fin 2023 de 54%.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

N/A



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gérant délégué a pris les mesures suivantes pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement
- S'est engagé activement auprès des entreprises en portefeuille pour les encourager à adopter des pratiques durables et à améliorer leur impact environnemental et social
- Le gérant fait appel à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services, pour gérer ses votes. Ci-dessous est résumée l'activité de vote totale du fonds au cours de l'année 2023. Cela comprend la recommandation du conseiller en vote, la recommandation de la direction et le bilan de vote du fonds

GUCITS	Fund	ISS	Management Recommendation
Number of Companies	35	35	35
Number of Resolutions	429	429	429
Votes For	341	335	378
Votes Against	52	58	2



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché?

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

- **Quelle a été la performance par rapport à l'indice de référence ?**

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché?**

Le sous-fonds n'a pas l'engagement de réaliser partiellement des investissements durables, y compris ceux alignés sur la taxonomie de l'UE, telle que définie à l'article 2(17) du SFDR.